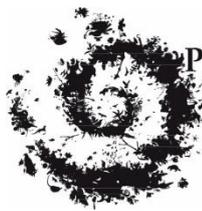


**REQUALIFICATION DU SENTIER DU LAC DE GAUBE
ET CREATION D'UN ESPACE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
ZONE COEUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées -**



Parc national
des Pyrénées



-publicité de la consultation -

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture.

- Cauterets -

**- publicité de la consultation –
- www.pyrenees-parcnational.fr -**

Contact :

Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Joël COMBES
Chargé de mission Tourisme durable - service valorisation du Parc national des Pyrénées
joel.combes@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires doivent être sollicitées :

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général

Service valorisation
Monsieur Joël COMBES
Service valorisation

Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
www.pyrenees-parcnational.fr – espace marchés publics

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Type de pouvoir adjudicateur : Etablissement public administratif

Objet du marché

**Travaux d'aménagement extérieurs et intérieurs pour le site du pont
d'Espagne, y compris signalétique et sculpture.**

L'avis concerne un marché public.
Type de marché : travaux

Division en lots : oui

Des variantes seront prises en considération : non.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

Durée en mois : trois mois - les travaux se dérouleront du mois de septembre 2022 au mois de décembre 2022 et devront être impérativement achevés pour le 31 décembre 2022.

Procédure

Type de procédure : Ouverte

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des clauses administratives particulières

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2022000746

Langue officielle : français.

Monnaie autorisée : €

Gestion de la facturation sur CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Documents non payants.

Date limite de réception des offres : vendredi 26 août 2022 à 12 heures

Fait à Tarbes, le vendredi 22 juillet 2022

© Parc national des Pyrénées

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

Liste des pièces

PON Projet	DCE Phase	A00 Numéro	Liste Pièce	- Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	-----------------------	----------	--------------------

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
Y compris signalétique et sculpture

Listes des pièces – Phase DCE

Allotissement

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Signalétique bâtiment et œuvre artistique

Lot 3 : Signalétique extérieure

Lot 4 : Bâtiment

A-Pièces administratives

Code	Nom	Echelle	Format
PON-DCE-A00-Liste-A	Liste des pièces du DCE		A4
PON-DCE-A01-RC-A	Règlement consultation	-	A4
PON-DCE-A02-CCAP-A	Cahier des clauses administratives particulières	-	A4
PON-DCE-A03-AE-LOT01-A	Acte engagement Lot 01	-	A4
PON-DCE-A04-AE-LOT02-A	Acte engagement Lot 02	-	A4
PON-DCE-A05-AE-LOT03-A	Acte engagement Lot 03	-	A4
PON-DCE-A06-AE-LOT04-A	Acte engagement Lot 04	-	A4
PON-DCE-A07-PUB-000-A	Avis de publicité	-	A4

B-Pièces écrites

PON-DCE-B01-CCTP-LOT01-A	CCTP LOT01	-	A4
PON-DCE-B02-CCTP-LOT02-A	CCTP LOT02	-	A4
PON-DCE-B03-CCTP-LOT03-A	CCTP LOT03	-	A4
PON-DCE-B04-CCTP-LOT04-A	CCTP LOT04	-	A4
PON-DCE-B05-DPGF-LOT01-A	DPGF LOT01	-	A4
PON-DCE-B06-DPGF-LOT02-A	DPGF LOT02	-	A4
PON-DCE-B07-DPGF-LOT03-A	DPGF LOT03	-	A4
PON-DCE-B08-DPGF-LOT04-A	DPGF LOT04	-	A4
PON-DCE-B09-PPT-000-A	Planning prévisionnel des travaux	-	A4

C-Pièces graphiques

PON-DCE-C01-PLN-A	Plan masse projet	1/200ème	A2
PON-DCE-C02-PLN-A	Plan de superposition existant/projet	1/200ème	A2
PON-DCE-C03-DTL-LOT01-A	Carnet détails LOT01	Variable	A3
PON-DCE-C04-DTL-LOT02-A	Carnet détails LOT02	Variable	A3
PON-DCE-C05-DTL-LOT03-A	Carnet détails LOT03	Variable	A3
PON-DCE-C06-DTL-LOT04-A	Carnet détails LOT04	Variable	A3

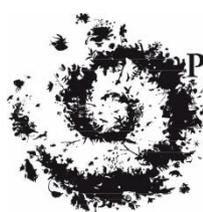
D-Pièces complémentaires

220307-PON-ESQ-ADD-Presentation-COPIL_LT	Notice phase esquisse		A3
220523-PON-AVP-ADD-Presentation-COPIL-LT	Notice AVP		A3
2022022-CAUTERETS-PONT ESPAGNE-TOP.DWG	Plan topo géomètre DWG		-
2022022-CAUTERETS-PONT ESPAGNE-TOP.PDF	Plan topo géomètre PDF	1/200ème	A3



**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS (*ESPACE D'INFORMATION DU PUBLIC*) ET INTERIEURS,
CREATION D'UNE SCULPTURE ARTISTIQUE ET
REFONTE DE LA SIGNALETIQUE
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
- SENTIER DU LAC DE GAUBE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets -**

Règlement de consultation



Parc national
des Pyrénées



Date de limite de remise des offres :

Le vendredi 26 août 2022 à 12 heures

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736

1 - Étendue de la consultation

Le présent marché est passé par le biais de la procédure adaptée ouvert au titre de l'article L 2123-1 du code de la commande publique. Il sera fait application du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.

2 - Objet et forme du marché

2.1 Objet du marché

La présente consultation concerne les marchés d'entreprises relatifs aux travaux de :

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture
- commune de Cauterets -**

2.2. Contexte du marché

L'assiette des travaux se situe au niveau et à proximité du bâtiment d'accueil du Pont d'Espagne, dit « le Puntas ». L'accès à ce site peut s'effectuer par véhicule.

2.3. Forme du marché

Le marché de travaux ordinaire est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en vertu de l'article 2123-1 du code de la commande publique. Une phase de négociation pourra intervenir après réception des offres.

3 - Délais et démarrage des prestations

A partir de la notification du marché.

4 - Organisation des prestations

Ces travaux se décomposent en 4 lots faisant l'objet d'une tranche unique :

Lot N° 1	VRD
Lot n° 2	Signalétique bâtiment et œuvre artistique
Lot n° 3	Signalétique extérieure
Lot n° 4	Bâtiment

Le Parc national des Pyrénées est maître d'ouvrage des quatre lots.

Le lot n°1, le lot n°3 et le lot n°4 incomberont au Parc national des Pyrénées. Le lot n°2 incombera à la Société d'Economie Mixte du Pont d'Espagne.

Il n'est pas prévu de variante obligatoire, ni de prestation supplémentaire éventuelle. Les variantes facultatives (émanant du candidat) sont autorisées sous condition qu'il soit répondu à l'offre de base.

5 - Prix

Le candidat est informé que le Parc National des Pyrénées souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO toutes taxes comprise (TTC).

6 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif.^[1]_{SEP}

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à trente jours maximum.

7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

8 - Composition du dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat

Il comprend :

- Le présent règlement de consultation.
- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG -travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 publié au JO du 1er avril 2021.

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de tous les lots.
- Le planning prévisionnel des travaux.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).
- Plans et détails du projet.

9 - Contenu des propositions

9.1. Composition du dossier candidature

Il contiendra les pièces justificatives suivantes :

- Une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1.
- Le(s) document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la personne habilitée à engager l'entreprise.
- La déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2 : l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de compléter, de manière aussi exhaustive que possible, toutes les informations demandées, au besoin en utilisant des annexes.

Elle comprendra les informations suivantes :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisé(es) au cours des 3 derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen.
- Déclaration indiquant les moyens matériels du candidat.
- Tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché: certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation...
- Qualification éventuelle en lien avec l'objet du présent marché.
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale de l'année en cours pour l'activité afférente et de responsabilité civile.
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

9.2. Forme juridique et restrictions liées à la présentation des offres

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

La même entreprise peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

9.3. Composition du dossier offre

- La composition de l'équipe qui interviendra avec l'identification du chef de mission, le rôle des intervenants.
- Les propositions doivent être rédigées en langue française uniquement l'acte d'engagement à compléter, dater, signer et parapher par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires, par le mandataire du groupement s'il est habilité par les cotraitants. Si le candidat ne peut réaliser lui-même la totalité des prestations à chiffrer, il est invité à Co-traiter ou sous-traiter les prestations qu'il ne peut réaliser lui-même.
- Le CCAP daté, signé et paraphé.
- Offre commerciale comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) avec des coûts par phase et pour chaque phase la répartition des coûts de prestations par intervenant (*co-traitant/ sous-traitant*).
- Mémoire technique A4, 10 pages maximum (*y compris annexes*), et comprenant :
 1. Une note méthodologique contextualisée (*1 page maximum*).
 2. Le calendrier des travaux (*1 page*).
 3. Trois références similaires (*3 pages*).
 4. Les moyens humains (*CV et/ou organigramme*) et moyens matériels (*Liste*) (*5 pages*).

9.4. Visite du site

Il n'y aura pas de visite organisée. Le candidat est fortement invité à se rendre sur le lieu de construction du projet afin d'appréhender toutes les contraintes relatives à l'exécution des travaux. Il se reportera au carnet de détail du Lot Bâtiment pour connaître via les photos l'état des lieux de l'intérieur.

10 - Modalités de retrait du dossier de consultation

Remise gratuite du dossier de consultation par téléchargement sur le site du Parc National des Pyrénées : www.pyrenees-parcnational.fr

11 – Echanges entre candidats et pouvoir adjudicateur durant la consultation

Les communications et les échanges d'information s'effectueront auprès du pouvoir adjudicateur via les adresses électroniques mentionnées à l'article 13 de ce RC. Néanmoins, ils ne pourront avoir lieu dans les 6 jours qui précèdent la date limite de remise des offres.

12 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le Parc National des Pyrénées propose de recourir à une transmission papier pour la remise des offres. Cependant, le dossier pourra également parvenir par messagerie électronique aux adresses mentionnées à l'article 13 de ce RC.

Il n'est pas admis de remise des offres par voie électronique (via une salle des marchés).

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

NE PAS OUVRIR

Objet : PNP-Travaux de création d'un espace extérieur d'information et de sensibilisation, d'une œuvre artistique et refonte de la signalétique sur le site du Pont d'Espagne

Nom du candidat :

Le candidat est invité à remettre **une enveloppe unique** contenant les pièces de candidature et d'offres. Ce pli sera transmis à l'adresse suivante :

Parc national des Pyrénées
Secrétariat Général
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- par la poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal,
- par transporteur ou par dépôt au siège du Parc National des Pyrénées, contre récépissé.

Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au Parc national des Pyrénées avant la date et l'heure, indiquées dans la page de garde du présent règlement.

13 – Jugement des offres

Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement de celles-ci.

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points aboutissant à une note globale sur vingt points.

Valeur économique	Pondération
Prix des prestations : - analyse par rapport au CCTP et au CDPGF	Note sur douze points Le calcul se fera de la manière suivante : l'offre la moins chère est affectée de la note de douze (12). Les notes de chaque candidat sont ramenées à une note sur 12 de la manière suivante : <i>prix de l'offre analysée / prix de l'offre la moins chère x 12.</i>
Valeur technique / Références Note méthodologique : 1 point Calendrier : 3 points Références similaires : 2 points Moyens humains et matériels : 2points	Note sur huit points
Total	Note sur vingt points

14 – Renseignements complémentaires

Les renseignements pourront être obtenus pendant la durée de la consultation, auprès de :

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées - Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Jérôme LE SOUDER
Technicien travaux
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 54 16 40
E-mail : jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Joël COMBES
Chargé de mission Tourisme durable
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 54 16 94
E-mail : joel.combes@pyrenees-parcnational.fr

15 – Vérification de la situation de l'attributaire envisagé au regard des interdictions de soumission – Documents à produire

L'acheteur accepte comme preuve suffisante que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles R 2143-6 et suivants du code de la commande publique :

- Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionnés au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner ou documents équivalents en cas de candidat étranger,
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner ou documents équivalents en cas de candidat étranger,
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire du marché dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la demande émise par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, ces pièces n'ont pas à être remises si le candidat a fait figurer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation gratuite et en ligne par l'acheteur de ces mêmes pièces justificatives.

Une fois ces pièces remises, l'acte d'engagement est signé par l'attributaire, si celui-ci ne l'était pas initialement. En cas de groupement celui-ci sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.



**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS (*ESPACE D'INFORMATION DU PUBLIC*) ET INTERIEURS ;
CREATION D'UNE SCULPTURE ARTISTIQUE
ET REFONTE DE LA SIGNALÉTIQUE
- SITE DU PONT D'ESPAGNE -
- SENTIER DU LAC DE GAUBE -
ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
- commune de Cauterets -**

Cahier des clauses administratives particulières



Parc national
des Pyrénées



Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. Objet du marché - Emplacement des travaux - Domicile du titulaire
- 1.2. Décomposition en tranche et en lots
- 1.3. Maîtrise d'Œuvre
- 1.4. Contrôle Technique
- 1.5. Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs
- 1.6. Études d'exécution
- 1.7. Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier
- 1.8. Dispositions générales

ARTICLE DEUX - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

- 2.1. Pièces particulières
- 2.2. Pièces générales

ARTICLE TROIS - PRIX ET MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES - VARIATION DANS LES PRIX - RÉGLEMENT DES COMPTES

- 3.0. Répartition des paiements
- 3.1. Contenu des prix - Mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes
- 3.2. Répartition des dépenses communes de chantier
- 3.3. Paiement des cotraitants et sous-traitants
- 3.4. Tranches optionnelles

ARTICLE QUATRE - DÉLAIS D'EXÉCUTION - PÉNALITÉS - PRIMES

- 4.1. Délais d'exécution des travaux
- 4.2. Prolongation des délais d'exécution propres aux différents lots
- 4.3. Pénalités pour retard - Primes d'avance
- 4.4. Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux
- 4.5. Délais et retenues pour remise des documents fournis après exécution

ARTICLE CINQ - CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SÛRETÉ

- 5.1. Retenue de garantie
- 5.2. Avance forfaitaire
- 5.3. Avance facultative

ARTICLE SIX - IMPLANTATION DES OUVRAGES

ARTICLE SEPT - PRÉPARATION, COORDINATION ET EXÉCUTION DES TRAVAUX

- 7.1. Période de préparation - Programme d'exécution des travaux
- 7.2. Plans d'exécution - Notes de calculs – Études de détails
- 7.3. Connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux.
- 7.4. Garde du chantier en cas de défaillance d'un entrepreneur
- 7.5. Organisation Sécurité et Hygiène des chantiers
- 7.6. Clause environnementale générale

ARTICLE HUIT - CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES TRAVAUX

- 8.1. Essais et contrôle des ouvrages en cours de travaux
- 8.2. Réception
- 8.3. Documents fournis après exécution
- 8.4. Délai de garantie

ARTICLE NEUF – RÉSILIATION DU MARCHÉ

ARTICLE DIX – DÉROGATIONS AU CCAG

ARTICLE PREMIER - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet du marché - Emplacement des travaux - Domicile du titulaire.

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent chacun des marchés relatifs aux travaux de construction en vue de la création d'un espace d'information et de sensibilisation et de la refonte de la signalétique sur le site du Pont d'Espagne – commune de Cauterets.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières. (C.C.T.P.)

1.1.1. Parties contractantes :

D'une part, Maître d'Ouvrage :

Parc National des Pyrénées

Villa Fould
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40

D'autre part, les entreprises avec lesquelles le maître de l'ouvrage aura passé marché,

Le Maître d'Œuvre ayant autorité sur le chantier est :

Atelier du dehors

Monsieur Guillaume BESNIER
27, avenue des pics
65 150 Saint-Laurent-de-Neste
Tél. : 06 42 71 29 15 - 09 54 28 85 66

1.2. Décomposition en tranches et en lots

Les travaux sont répartis en 4 lots traités par marchés séparés composant une tranche unique et définis comme suit :

Lot n° 1	VRD
Lot n° 2	Signalétique bâtiment et œuvre artistique
Lot n° 3	Signalétique extérieure
Lot n° 4	Batiment

Le Parc national des Pyrénées est maître d'ouvrage des quatre lots.

Le lot n°1, le lot n°3 et le lot n°4 incomberont et seront facturés au Parc national des Pyrénées. Le lot n°2 incombera et sera facturé à la Société d'Economie Mixte du Pont d'Espagne (*cf. paragraphe 3.1.4*).

Il n'est pas prévu de variante obligatoire, ni de prestation supplémentaire éventuelle. Les variantes facultatives (*émanant du candidat*) sont autorisées sous condition qu'il soit répondu à l'offre de base.

1.3. Maîtrise d'Œuvre

La mission confiée à l'agence Atelier du dehors - Guillaume BESNIER est une mission de base telle que définie par la loi MOP codifiée dans le code de la commande publique, concernant les travaux « de création d'un espace d'information et de sensibilisation et de refonte de la signalétique sur le site ». Elle a en charge la maîtrise d'œuvre du chantier.

1.4. Contrôle Technique

Sans objet

1.5. Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.)

La mission de coordination en matière de SPS en phase de réalisation est assurée par un BET non encore désigné.

1.6. Études d'exécution

Les études d'exécution réalisées par les entreprises seront soumises au maître d'œuvre pour visa avant tout début d'exécution.

1.7. Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier

Pas de mission OPC attribuée dans le cadre de cette exécution de travaux.

1.8. Dispositions générales

1.8.1. Mesures d'ordre social - Application de la réglementation du travail

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Dans le cas de prestataires groupés, le respect de ces mêmes obligations par les cotraitants doit être assuré à la diligence et sous la responsabilité du mandataire.

En application de l'article R.341-36 du code du travail et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'intention de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

La proportion maximale des ouvriers d'aptitudes physiques restreintes rémunérés au-dessous du taux normal des salaires par rapport au nombre total des ouvriers, de la même catégorie, employés sur le chantier ne peut excéder dix pour cent (10%) et le maximum de réduction possible de leur salaire est fixé à dix pour cent (10 %).

1.8.2. Unité monétaire

Sans objet

1.8.3 Dispositions applicables en cas d'intervenants étrangers

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français. Si le titulaire est établi dans un autre pays de la Communauté Européenne sans avoir d'établissement en France, il facture ses prestations hors T.V.A. et a droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

Si le titulaire entend recourir aux services d'un sous-traitant étranger, la demande de sous-traitance doit comprendre, outre les pièces prévues à l'article 112 du nouveau C.M.P., une déclaration du sous-traitant comportant son identité et son adresse ainsi rédigée :

“ J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du marché N°..... du ayant pour objet.....

Ceci concerne notamment la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Mes demandes de paiement seront libellées dans la monnaie de compte du marché et soumises aux modalités de l'article 3-4-2 du présent C.C.A.P.

Leur prix restera inchangé en cas de variation de change. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

1.8.4. Assurances

Dans un délai de **cinq jours** à compter de la notification du marché le titulaire, le mandataire ainsi que les cotraitants doivent justifier qu'ils ont contracté :

- une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des travaux ou les modalités de leur exécution ;
- une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code civil.

ARTICLE DEUX – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

2.1 Pièces particulières : (par ordre de priorité)

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles dont l'exemplaire original conservé dans les archives du Maître de l'Ouvrage fait seul foi accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants.
- Présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), commun à tous les lots.
- Cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) propres à chacun des lots.

- Le détail estimatif formant décomposition du prix global forfaitaire suivant le lot concerné et/ou bordereau de prix unitaires si celui-ci est prévu dans le cadre du présent marché.
- Les plans et détails des ouvrages
- Le planning des travaux.

2.2. Pièces générales

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini à l'article 3.1.3. Ces documents sont réputés connus de l'entreprise bien que n'étant pas joints au dossier :

- Cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux (décret 98.28 du 08.01.98 JO. du 15.01.98 modifié par décret 99.98 du 15.02.99)
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 publié au JO du 1er avril 2021
- Cahier des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (CCS/D.T.U.)
- Les normes de l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.)
- Code du Travail et notamment ses articles L235.1 à 18 et R.238.1 à 45.

Bien que non jointes au présent marché, l'entreprise est réputée connaître les pièces générales ci-dessus.

2.2.1. Ordre de préséance

- En cas de contradiction entre deux ou plusieurs plans, ceux dressés à la plus grande échelle auront la priorité.
- Dans le cas où la concordance entre deux ou plusieurs pièces portant le même numéro dans l'énumération ci-dessus ou dessinées à la même échelle, en ce qui concerne les plans, peut donner lieu à interprétation, l'appréciation en revient au maître d'œuvre.
- Tout ce qui serait indiqué dans les pièces écrites, mais ne figurerait pas sur les plans ou inversement, aura la même valeur que si les indications correspondantes étaient portées à la fois sur les pièces écrites et les plans.

ARTICLE TROIS - PRIX ET MODE D'ÉVALUATION DES OUVRAGES – RÈGLEMENT DES COMPTES

3. Répartition des paiements

L'acte d'engagement indique ce qui doit être réglé respectivement à l'entrepreneur titulaire et à ses sous-traitants et / ou à l'entrepreneur mandataire et à ses cotraitants et sous-traitants.

Les prix du marché sont établis en considérant comme normalement prévisibles les intempéries et autres phénomènes habituels dans la région d'exécution des travaux.

3.1. Contenu des prix. Mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes

3.1.1. Le prix du marché est établi hors taxe sur la valeur ajoutée et en tenant compte

- Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé (S.P.S.), de la notification du marché à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.
- Des sujétions qu'est susceptible d'entraîner l'exécution simultanée des différents lots visés au 1.2 ci-dessus.
- Des sujétions qui peuvent se produire au cours du chantier, compte tenu de la période d'exécution, de telle façon que les ouvrages soient livrés prêts à être utilisés et à l'entrepreneur à évaluer les moyens matériels et humains à mettre en œuvre pour respecter les délais impartis dans le respect des lois sociales en vigueur au moment des travaux.
- Des dépenses communes de chantier mentionnées au 3.2 ci-après.

3.1.2. Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché sont réglés

par le prix global forfaitaire stipulé à l'acte d'engagement (A.E.) directement au compte de l'entreprise titulaire d'un lot après vérification de la situation par le maître d'œuvre.

3.1.3. Les modalités de variation des prix

Les prix sont fermes.

3.1.4. Les modalités du règlement des comptes du marché sont les suivantes :

Les coûts (*devis*) et demandes de paiement (*factures*) pour le lot 2 « signalétique bâtiment et œuvre artistique » seront visés et pris en charge, après validation du maître d'ouvrage, par la :

Société d'Economie Mixte du Pont d'Espagne
Hôtel de ville
3 place Georges Clémenceau
65 110 CAUTERETS.

Les trois autres lots (*lot 1, lot 3, lot 4*) seront pris en charge par le Parc national des Pyrénées. Les modalités de remise des demandes de paiement sont celles prévues par les dispositions des articles L 2192-5 et R 2192-3 du code de la commande publique relatifs à l'obligation de dépôt des factures de contrats conclus avec une entité publique sur le portail public de facturation (*Chorus Pro*).

Cette demande, appelée « projet de décompte mensuel », comprend les mentions énumérées à l'article D 2192-2 du code de la commande publique soit :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires. Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Pour les émetteurs ne disposant pas du numéro d'identité mentionné à l'alinéa précédent, un arrêté du ministre chargé du budget, annexé au présent code, fixe l'identifiant qui doit être porté sur les factures.

Elle sera déposée sur la plateforme Chorus Pro en fin de mois d'exécution des travaux (*cadre de facturation A4 pour le titulaire*) pour validation par le maître d'œuvre (*état d'acompte en cadre de facturation A 15*) et transmission au maître d'ouvrage.

Les délais maximums de mandatement des acomptes et du solde sont fixés respectivement à trente jours à compter du dépôt du projet de décompte mensuel sur Chorus Pro.

Toutefois, le circuit de facturation du présent marché devra suivre les étapes suivantes sans recourir à la rubrique « facture de travaux » sur Chorus Pro :

- L'entreprise édite sa situation de travaux en fin de mois d'exécution
- Elle transmet ce projet de décompte mensuel par mail au maître d'œuvre (*adresse : atelierdudehors@gmail.com*) pour validation (*ou rectification*) et établissement de l'état d'acompte. Le maître d'œuvre met au point l'état d'acompte correspondant et le retourne à l'entreprise par mail dans un délai de 8 jours après la réception de ce projet de décompte mensuel.
- L'entreprise regroupe sa situation de travaux et l'état d'acompte de l'architecte et dépose ces documents sur la plateforme Chorus Pro en cadre de facturation **A1** en portant les données calculées par le maître d'œuvre et en utilisant les coordonnées ci-dessous :

Destinataire : Parc National des Pyrénées
SIRET : 18650004700110
Code service : DF_SG
Code engagement : sera précisé ultérieurement

3.1.5. Décompte final

Un circuit identique sera suivi pour le décompte final qui devra être mis au point et transmis dans un délai de trente jours après le dernier mois d'exécution des travaux si le délai d'exécution du marché est inférieur à six mois et de quarante-cinq jours si le délai d'exécution du marché est supérieur à six mois.

3.1.6. Approvisionnements

Les stipulations du C.C.A.G. sont seules applicables.

3.2. Répartition des dépenses communes de chantier.

Voir CCTP lot 01 § Compte prorata

A/ Dépenses d'investissement

Sans objet

B/ Dépenses d'entretien

Sans objet

C/ Dépenses de consommation

Sans objet

3.3. Paiement des cotraitants et sous-traitants

3.3.1. Désignation de sous-traitants en cours de marché

L'acte spécial précise tous les éléments contenus dans la déclaration prévue à l'article R 2193-1 du code de la commande publique :

- 1° La nature des prestations sous-traitées ;
- 2° Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- 3° Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- 4° Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- 5° Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Le soumissionnaire remet également à l'acheteur une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion d'accès à la commande publique.

Il indique, en outre, pour les sous-traitants bénéficiant du paiement direct :

- les modalités de règlement des sommes à payer directement au sous-traitant ;
- le comptable assignataire des paiements ;
- le compte à créditer.

Toutes les pièces relatives à la déclaration et aux paiements des sous-traitants, transmises par le titulaire au maître de l'ouvrage, doivent être établies dans la même unité monétaire que la monnaie de compte.

3.3.2. Paiement direct des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement fait signer son projet de décompte mensuel par le mandataire avant de l'envoyer au maître d'œuvre pour validation et établissement de l'état d'acompte (voir circuit précisé à l'article 3-1-4 de ce CCAP).

Les décomptes sont décomposés en autant de parties qu'il y a de membres à payer séparément, à concurrence du montant dû à chacun.

La validation du projet de décompte par le mandataire vaut, pour chaque cotraitant conjoint, acceptation du montant d'acompte ou du solde à lui payer directement, déterminé à partir de la partie du décompte afférente aux prestations exécutées par ce cotraitant. Cette validation entraîne la transmission de demande de paiement au maître d'ouvrage.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement, sauf si le marché prévoit une répartition des paiements entre les membres du groupement et

indique les modalités de cette répartition.

Lorsque chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations, les décomptes sont décomposés en autant de parties qu'il y a de membres à payer séparément, à concurrence du montant dû à chacun.

La validation du projet de décompte par le mandataire vaut, pour chaque cotraitant solidaire, acceptation par celui-ci de la somme à payer éventuellement à chacun des membres du groupement solidaire, compte tenu des modalités de paiement prévues dans le marché.

Le cotraitant perçoit alors directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.

3.3.3 Paiement direct des sous-traitants (à partir de 600,00 €)

Conformément à l'article R 2193-16 du code de la commande publique, le sous-traitant adresse sa demande de paiement au titulaire. Cette demande est exprimée en euros hors taxes car le principe d'auto-liquidation s'impose ; la part de la taxe sur la valeur ajoutée afférente sera réglée au titulaire.

En cas d'acceptation, le titulaire :

- indique, dans son projet de décompte, la somme à prélever sur celles qui lui sont dues, ou qui sont dues au membre du groupement concerné par la partie de la prestation exécutée, et que le représentant du maître d'ouvrage doit régler à ce sous-traitant ;

- joint une attestation de paiement direct en faveur de ce sous-traitant

Le titulaire garantit la couverture des travaux du (des) sous-traitants par la fourniture d'une garantie à première demande dont il assure la charge.

3.4. Tranches optionnelles

Sans objet

ARTICLE QUATRE – PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX – PÉNALITÉS ET PRIMES

4.1. Planning prévisionnel des travaux

L'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 VRD de commencer l'exécution des travaux lui incombant est porté à la connaissance des autres lots.

4.1.1. Planning prévisionnel des travaux

a) Le planning prévisionnel des travaux est élaboré par la maîtrise d'œuvre après consultation des entrepreneurs titulaires des différents lots.

Il distingue les différents ouvrages dont la construction fait l'objet des travaux.

Il indique en outre, pour chacun des lots :

- la durée et la date probable de départ de l'exécution qui lui est propre,
- la durée et la date probable de départ des exécutions correspondantes aux interventions successives de l'entrepreneur sur le chantier.

Après acceptation par les entrepreneurs, le planning prévisionnel des travaux est soumis à l'approbation de la personne responsable des marchés avant l'expiration de la période de préparation visée à l'art. 7.1 ci-après.

b) Le planning des travaux propre à chacun des lots commence à courir à la date d'effet de l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

c) Pour chacun des marchés le délai de 3 mois prévu à l'article 7.1 est majoré de l'intervalle de temps, résultant du planning prévisionnel des travaux, qui sépare les dates probables de départ des délais d'exécution propres :

- au lot n°1 VRD d'une part,
- au lot considéré d'autre part.

d) Au cours du chantier et avec l'accord des différents entrepreneurs concernés, le planning d'exécution peut être modifié dans la limite du délai d'exécution de l'ensemble des lots fixé à l'acte d'engagement.

e) Le calendrier initial visé en a), éventuellement modifié comme il est indiqué en d), est notifié par ordre de service à tous les entrepreneurs.

4.2. Prolongation des délais d'exécution propres aux différents lots

La prolongation des délais d'exécution doit faire l'objet d'une décision de la Personne Responsable des Marchés. En vue de l'application éventuelle de l'article 18-2-3 du CCAG, les délais d'exécution des travaux seront prolongés d'un nombre de jours égal à celui constaté pendant lequel un au moins des phénomènes

naturels ci-après dépassera son intensité limite :

Nature du phénomène

-4°C à 8heures pour les travaux de bétonnage :
durée des précipitations continues :
- vent :
- neige :

Intensité limite

température minimale 0°
30 mm par jour de 8 heures à 18 heures.
80 kilomètres /h à 12 heures
100 millimètres de 8 heures à 12 heures

Pour autant qu'il y ait eu entrave à l'exécution des travaux dûment constatée par le maître d'œuvre.

4.3. Pénalités pour retard - Primes d'avance

4.3.1. Pénalités pour retard

Préalable : Les pénalités de retard ne constituant pas des prestations, elles se situent hors champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Elles affectent donc le total TTC dû à l'entrepreneur.

Modalités d'application

Par dérogation à l'article 19.2.1 du CCAG-Travaux, les pénalités s'appliquent dès le 1^{er} euro.

Pénalité pour retard dans l'exécution

Le planning général des travaux établi pendant la période de préparation est formel et constitue un document contractuel. La marche des travaux devra donc être rigoureusement conforme à ses indications tant en ce qui concerne les délais partiels que le délai global. Tout retard non justifié par des cas de force majeure, donnerait lieu aux pénalités suivantes :

Montant des pénalités

150,00 € par jour calendaire de retard dans l'exécution des travaux

Cas de force majeure :

Les cas de force majeure devront être signalés par écrit au maître d'œuvre et à l'OPC avec copie au maître d'ouvrage dans un délai de deux (2) jours au plus après l'évènement. Dans ce cas, les travaux pourront être suspendus ou prolongés pendant un certain délai par le maître de l'ouvrage.

Ne sont pas considérés comme éléments de force majeure :

- le fait que le délai stipulé au marché soit insuffisant pour réaliser l'ouvrage (*car il appartient à l'entrepreneur d'apprécier le délai nécessaire avant de s'engager*),
- les difficultés d'exécution de ces travaux,
- les retards de livraison des fournisseurs,
- les difficultés d'approvisionnement,
- l'évènement qui ne rend pas l'exécution matériellement impossible mais qui la rend simplement plus onéreuse.

4.3.2. Autres pénalités

Pénalités pour absences aux rendez-vous de chantier

Les rendez-vous de chantier auront lieu régulièrement, au jour et à l'heure fixée par le Maître d'Œuvre. Toute entreprise convoquée à un rendez-vous de chantier est tenue d'y assister ou de se faire représenter par une personne compétente, capable de prendre des décisions et d'engager l'entreprise.

Toute entreprise non représentée ou non excusée aux rendez-vous de chantier se verra frappée d'une pénalité de 80,00 €. Les pénalités seront comptabilisées en fin de chantier et retenues sur le décompte définitif de chaque lot au bénéfice du Maître d'Ouvrage.

Pénalité pour absence à la réception des ouvrages exécutés

Toute entreprise non représentée ou non excusée le jour de la réception des ouvrages exécutés se verra frappée d'une pénalité de 150,00 €.

Modalités d'application des pénalités de retard

Les pénalités de retard seront appliquées selon les modalités suivantes :

- Retards en fin de travaux : les pénalités seront appliquées de plein droit sur la simple constatation de l'inachèvement des travaux du lot considéré à la date d'expiration du délai contractuel porté sur le calendrier d'exécution et ceci sans mise en demeure préalable, l'entrepreneur étant réputé mis en demeure par la seule échéance du terme.
- Sera portée au compte rendu de chantier la constatation de l'inachèvement des travaux.
- Le nombre de jours de retard sera obtenu par simple confrontation de la date réelle de finition des travaux signalée par l'entrepreneur et acceptée par le maître d'œuvre et de la date d'expiration du délai contractuel du lot intéressé.

Deux cas peuvent se présenter à la fin des travaux de l'ensemble de l'opération :

1/ les retards sont résorbés et le délai d'exécution global de l'opération respecté :

* le lot considéré ne subira que ses propres pénalités.

2/ le lot considéré a ou n'a pas résorbé ses propres retards au jour de l'achèvement contractuel prescrit pour ses travaux, mais les retards des autres lots consécutifs auxdits retards en cours de chantier n'ont pu être résorbés, et de ce fait, le délai d'exécution global de l'opération est dépassé :

* des pénalités définitives seront appliquées au lot considéré, calculées comme suit :

- nombre de jours de retard : ceux comptés à la période la plus en retard sur la tâche la plus en retard en cours de chantier,
- montant des travaux, montant total des marchés des lots décalés.

Les abattements opérés sur les situations viendront en déduction du montant de ces pénalités, définitives.

4.4. Repliement des installations de chantier et remise en état des lieux

Le repliement des installations de chantier et remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. A la fin des travaux, l'entrepreneur devra avoir fini de procéder au dégagement, nettoyage et remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier. En cas de retard, ces opérations seront faites aux frais de l'entrepreneur après mise en demeure par ordre de service, sous préjudice d'une pénalité de **80,00 €** par jour calendaire de retard.

4.5. Délais et retenues pour remise des documents fournis après exécution

Retard dans la remise des documents à établir par les entrepreneurs :

Les plans et autres documents à fournir après exécution par l'entrepreneur, conformément à l'article 40 du C.C.A.G., devront être remis au Maître d'Œuvre en trois (3) exemplaires, deux (2) mois au plus tard après la notification de la décision de réception des travaux. En cas de retard, une retenue égale à 0,5 % (un demi pour cent) du montant du marché toutes taxes comprises sera opérée dans les conditions stipulées à l'article 20.6 du C.C.A.G. sur les sommes dues à l'entrepreneur avec un minimum de **80,00 €**.

Primes pour avances : Aucune prime n'est accordée pour travaux réalisés dans un délai plus court que celui prévu, le délai prescrit étant celui permettant une parfaite exécution des ouvrages.

Dans le même délai, il devra fournir au maître d'œuvre pour transmission au maître de l'ouvrage :

- ✓ trois jeux complets de plans complétés et remis à jour, conformes à l'exécution,
- ✓ trois schémas synoptisés de l'ensemble des installations, notamment de celles de chauffage, électricité, eau potable, eaux usées, etc. ...
- ✓ notices d'utilisation et d'entretien donnant le détail des opérations de conduite, la périodicité et la nature des opérations de contrôle, d'entretien et de révision, la nature et le type des ingrédients d'entretien,
- ✓ trois exemplaires des notices descriptives et fiches techniques du matériel employé en particulier pour le chauffage et la plomberie.

ARTICLE CINQ - CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SÛRETÉ

5.1. Retenue de garantie

Il est appliqué une retenue de garantie dont le montant est égal à 5% du montant initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie est prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance.

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande dans les conditions

prévues par les articles R 2191-36 à 42 du code de la commande publique.

Lorsque le titulaire est un groupement conjoint, chaque membre du groupement fournit une garantie correspondant aux prestations qui lui sont confiées. Si le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement, la garantie peut être fournie par le mandataire pour la totalité du marché.

Dans l'hypothèse où la garantie à première demande ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée.

Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie. Toutefois, cette garantie à première demande est constituée pour le montant total du marché y compris les avenants. Les montants prélevés au titre de la retenue de garantie sont reversés au titulaire après constitution de la garantie de substitution.

La retenue de garantie est remboursée, ou les personnes ayant accordé leur garantie à première demande sont libérées, un mois au plus tard à compter de la levée des réserves (si au-delà du délai de parfait achèvement) ou à compter de l'expiration du délai de garantie, dans les conditions prévues à l'article R 2191-42 du code de la commande publique.

5.2. Avance forfaitaire

Sans objet dans le cadre du présent marché.

5.3. Avance facultative

Sans objet dans le cadre du présent marché.

ARTICLE SIX - IMPLANTATION DES OUVRAGES

6.1. Piquetage

Voir CCTP § Implantation des ouvrages

ARTICLE SEPT – PRÉPARATION, COORDINATION ET EXÉCUTION DES TRAVAUX

7.1. Période de préparation. Programme d'exécution des travaux

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, il est fixé une période de préparation, commune à tous les marchés, qui est comprise dans le délai d'exécution de l'ensemble des lots. Sa durée est de **4 semaines** à compter de la date de notification du marché. Il est procédé, au cours de cette période et conformément à l'article 28.1 du C.C.A.G. aux opérations énoncées ci-après :

- élaboration par l'OPC, après consultation des entrepreneurs du calendrier détaillé d'exécution
- établissement par les entrepreneurs sous la coordination de l'OPC, et présentation au visa de celui-ci, dans les conditions prévues à l'article 28.2 du C.C.A.G., du programme d'exécution des travaux auquel est annexé le projet des installations de chantier et des ouvrages provisoires.
- Commande des matériaux
- Plans d'exécution par les entrepreneurs
- Sécurisation du chantier
- Plan de retrait du désamiantage et retrait des matériaux amiantés...

7.2. Plans d'exécution - Notes de calculs – Études de détails

Les plans d'exécution des ouvrages et des spécifications techniques détaillées sont établis par l'entrepreneur et soumis avec les notes de calculs correspondantes à l'approbation du maître d'œuvre.

En vertu de l'article 29 du C.C.A.G.

7.3. Connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux

Chacune des entreprises est réputée avant la remise de son offre :

- avoir pris connaissance de la totalité des plans et documents du dossier, même si ceux-ci ne font pas expressément partie de leur lot propre, ainsi que des sites, des lieux et des terrains d'implantation des ouvrages et de tous les éléments généraux et locaux en relation avec l'exécution des travaux.
- avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être parfaitement et

totalemment rendu compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités.

- avoir pris connaissance du planning prévisionnel des travaux et avoir pris les dispositions nécessaires afin de s'engager en toute connaissance au respect des périodes d'interventions prévues.
- avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de sujétions relatives aux lieux et travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et la nature des terrains.
- avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier de consultation, notamment celles fournies par les plans, les dessins d'exécution et le C.C.T.P. s'être assuré qu'elles sont exactes, suffisantes et concordantes, s'être entouré de tous enseignements complémentaires éventuels près du Maître d'œuvre ou des services compétents éventuels.

7.4. Garde du chantier en cas de défaillance d'un entrepreneur

Si le marché relatif à un lot autre que le lot n°1 est résilié par application des articles 50.1 et 50.3 du C.C.A.G., l'entrepreneur titulaire du lot n°1 doit assurer la garde des ouvrages, approvisionnement et installations réalisées par l'entrepreneur défaillant, et ce, jusqu'à la désignation d'un nouvel entrepreneur. Les dépenses entraînées par cette garde ne sont pas à la charge de l'entrepreneur cité ci-dessus.

7.5. Organisation sécurité et hygiène des chantiers

Article 31 du C.C.A.G.

L'entrepreneur qui pour son intervention a déplacé un dispositif de sécurité collectif, a l'obligation et la charge de le remettre en place immédiatement. Les dispositifs de sécurité mis en place par un entrepreneur pour son intervention personnelle (*échafaudage de façade, filet de protection...*) ne peuvent être déplacés ou modifiés que par celui-ci.

Ces installations restent sur le chantier tant qu'elles sont nécessaires à un corps d'état quelconque dans la limite des calendriers contractuels.

7.5.1. Sécurité et protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (S.P.S.)

A - Principes généraux

La nature et l'étendue des obligations qui incombent au titulaire en application des dispositions du Code du Travail ne sont pas modifiées par l'intervention du coordonnateur S.P.S.

B - Autorité du coordonnateur SPS

Le coordonnateur SPS doit informer le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sans délai, et par tout moyen, de toute violation par les intervenants, y compris les entreprises, des mesures de coordination qu'il a définies, ainsi que des procédures de travail et des obligations réglementaires en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers.

En cas de danger(s) grave(s) et imminent(s), constaté(s) lors de ses visites sur le chantier, menaçant la sécurité ou la santé des travailleurs (tels que chute de hauteur, ensevelissement...), le coordonnateur SPS doit définir les mesures nécessaires pour supprimer le danger. Il peut, à ce titre, arrêter tout ou partie du chantier. La notification de ces arrêts et des mesures préconisées est consignée au Registre Journal de la Coordination. Les reprises, décidées par le maître de l'ouvrage, après avis du coordonnateur SPS, sont également consignées dans le registre journal.

C - Moyens donnés au coordonnateur SPS

1 - Libre accès au coordonnateur SPS

Le coordonnateur SPS a libre accès au chantier.

2- Obligation du titulaire

Un coordonnateur SPS sera désigné à la date de la notification des marchés.

Le titulaire communique directement au coordonnateur SPS :

- le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (*P.P.S.P.S.*),
- tous les documents relatifs à la sécurité et la protection de la santé,
- la liste tenue à jour des personnes qu'il autorise à accéder au chantier,
- dans la période de préparation, les effectifs prévisionnels affectés au chantier,
- les noms et coordonnées de l'ensemble des sous-traitants quel que soit leur rang, il tient à sa disposition leurs contrats,
- tous les documents relatifs à la sécurité et la protection de la santé demandés par le coordonnateur SPS,

- la copie des déclarations d'accidents de travail.

Le titulaire s'engage à respecter les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants.

Le titulaire informe le coordonnateur SPS :

- de toutes les réunions qu'il organise, lorsqu'elles font intervenir plusieurs entreprises, et lui indique leur objet,
- de son/ses intervention(s) au titre de la Garantie de Parfait Achèvement (G.P.A.).

Le titulaire donne suite, pendant toute la durée de l'exécution des prestations, aux avis, observations ou mesures préconisés en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs par le coordonnateur SPS. Tout différend entre le titulaire et le coordonnateur SPS est soumis au maître de l'ouvrage.

A la demande du coordonnateur SPS, le titulaire vise toutes les observations consignées dans le Registre Journal de la Coordination.

D - Obligation du titulaire vis à vis des ses sous-traitants

Le titulaire s'engage à introduire dans les contrats de sous-traitance les clauses nécessaires au respect des prescriptions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993.

7.6 Clause environnementale générale

En vertu de l'article 20.2 du CCAG travaux, les modalités d'exécution des travaux devront s'effectuer dans un souci de préservation de la biodiversité et de la sensibilisation des intervenants aux problématiques environnementales. En effet, le site s'ancre en cœur de Parc National des Pyrénées. Des précautions quant au bruit, aux rejets dans le milieu naturel et aux déchets sont incluses dans le CCTP en accord avec les rubriques de l'imprimé « appréciation des conséquences de travaux en cœur de parc ».

ARTICLE HUIT – CONTRÔLE ET RÉCEPTION DES TRAVAUX

8.1. Essais et contrôle des ouvrages en cours de travaux

Les essais et contrôles d'ouvrages ou parties d'ouvrages prévus par les fascicules du C.C.T.G. ou par le C.C.T.P. sont assurés par l'entrepreneur à la diligence et en présence du maître d'œuvre et ceci à la charge de l'entreprise.

8.2. Réception

La réception des travaux aura lieu dans les conditions de l'article 41 du C.C.A.G.

Par dérogation à l'article 41.6 du CCAG Travaux, si la réception est assortie de réserves, l'entrepreneur disposera de quinze jours (15) pour exécuter les travaux demandés.

- l'Entrepreneur chargé d'aviser la personne responsable des marchés et le maître d'œuvre de la date à laquelle ces travaux sont ou seront considérés comme achevés est l'entrepreneur titulaire du lot n°2.
- postérieurement à cet avis, la procédure de réception se déroule simultanément pour tous les lots considérés.

8.3. Documents fournis après exécution

Les modalités de présentation des documents fournis après exécution font l'objet de l'article 4.5 ci-avant et de l'article 40 du C.C.A.G.

Lors de la demande de réception, chaque entreprise devra remettre, conformément à l'article 4.5 du présent C.C.A.P., les plans de recollement et notices techniques de fonctionnement et d'entretien de ses installations au maître d'œuvre en trois (3) exemplaires papier et un ex. numérique. Toute demande de réception non assortie de ces documents ne sera pas prise en considération.

Toutes les entreprises devront remettre conformément à l'article 4.5 du présent CCAP, en 3 exemplaires, les notices descriptives et fiches techniques, P.V. d'essais des matériels et matériaux employés.

8.4. Délai de garantie

Le délai de garantie est d'un an pour l'ensemble des ouvrages à partir de la date de réception des travaux.

ARTICLE NEUF – RÉSILIATION DU MARCHÉ

9.1. Les dispositions du CCAG sont seules applicables

ARTICLE DIX – DÉROGATIONS AU CCAG

L'article 4-3– Pénalités déroge à l'article 19.2.1 du CCAG-Travaux.

L'article 4-3 – Pénalités de retard déroge aux articles 19.2.3 et 19.2.4 du CCAG-Travaux.

L'article 7-1 – Période de préparation - programme d'exécution des travaux déroge à l'article 28.1 du CCAG-Travaux

L'article 8-2– Réception - déroge à l'article 41.6 du CCAG-Travaux

Fait à Tarbes, 2022
LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

Lu et accepté
L'ENTREPRENEUR

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs
sur le site du pont d'Espagne y compris
signalétique et sculpture
- Cauterets -**

- acte d'engagement LOT 1 -

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le contrat est conclu avec "*l'entrepreneur*" dont l'offre a été retenue par le "*maître d'ouvrage public*" successivement désignés ci-après :

Lot n° 1

Groupement :

-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)

[M.
étant désigné comme le mandataire],

Maître d'ouvrage :
Parc national des Pyrénées

Personne responsable du marché :
Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

Le contrat qui a été accepté par la "*pouvoir adjudicateur du marché*" est un marché de travaux ayant l'objet ci-après :

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs sur le site du pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture
– commune de Cauterets - Hautes-Pyrénées –**

L'offre a été établie sur la base :

- > des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2022 (*mois Mo*),
- > du cahier des clauses administratives particulières (*C.C.A.P.*) et des documents qui y sont mentionnés,

Le pouvoir adjudicateur du marché est Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

2 - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

① -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

② -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

③ -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

(1) : compléter nom et prénom

(2) : compléter fonction

(3) : barrer la mention inutile et compléter selon la réponse

(4) : compléter adresse domicile

(5) : compléter numéro SIRET et APE

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

nous engageons sans réserve conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exercer la mission de travaux aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

3 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 1 ci-dessus. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération. Elle comprend les éléments d'exécution définis au sein du cahier des clauses administratives particulières.

Le montant global et forfaitaire de la rémunération pour le LOT 1 est le suivant :

.....€ HT
.....€ TTC

5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux sont les suivants : de la date de notification du marché au 31 décembre 2022.

6 - PAIEMENTS

La répartition des honoraires au sein du groupement est la suivante (*si nécessaire l'entrepreneur mandataire annexera un tableau détaillé à cet Acte d'Engagement sur la base du tableau ci-dessous*) :

Marché de travaux Lot 1	Global	Soumissionné n°1	Soumissionné n°2
Montant HTMontant HTMontant HT
Montant TTCMontant TTCMontant TTC

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Soumissionné n° 1 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Soumissionné n° 2 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la remise de l'offre.

Fait à en deux exemplaires, le
(Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs
sur le site du pont d'Espagne y compris
signalétique et sculpture
- Cauterets -**

- acte d'engagement LOT 2 -

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le contrat est conclu avec "*l'entrepreneur*" dont l'offre a été retenue par le "*maître d'ouvrage public*" successivement désignés ci-après :

Lot n° 2

Groupement :

-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)

[M.
étant désigné comme le mandataire],

Maître d'ouvrage :
Parc national des Pyrénées

Personne responsable du marché :
Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

Le contrat qui a été accepté par la "*pouvoir adjudicateur du marché*" est un marché de travaux ayant l'objet ci-après :

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs sur le site du pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture
– commune de Cauterets - Hautes-Pyrénées –**

L'offre a été établie sur la base :

- > des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2022 (*mois Mo*),
- > du cahier des clauses administratives particulières (*C.C.A.P.*) et des documents qui y sont mentionnés,

Le pouvoir adjudicateur du marché est Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

2 - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

① -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

② -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

③ -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

(1) : compléter nom et prénom

(2) : compléter fonction

(3) : barrer la mention inutile et compléter selon la réponse

(4) : compléter adresse domicile

(5) : compléter numéro SIRET et APE

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

nous engageons sans réserve conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exercer la mission de travaux aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

3 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 1 ci-dessus. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération. Elle comprend les éléments d'exécution définis au sein du cahier des clauses administratives particulières.

Le montant global et forfaitaire de la rémunération pour le LOT 2 est le suivant :

.....€ HT
.....€ TTC

5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux sont les suivants : de la date de notification du marché au 31 décembre 2022.

6 - PAIEMENTS

La répartition des honoraires au sein du groupement est la suivante (*si nécessaire l'entrepreneur mandataire annexera un tableau détaillé à cet Acte d'Engagement sur la base du tableau ci-dessous*) :

Marché de travaux	Global	Soumissionné n°1	Soumissionné n°2
Lot 2Montant HTMontant HTMontant HT
Montant TTCMontant TTCMontant TTC

Les sommes dues au titre du marché seront portées au crédit du compte ci-après :

Soumissionné n° 1 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Soumissionné n° 2 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la remise de l'offre.

Fait à en deux exemplaires, le
(Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs
sur le site du pont d'Espagne y compris
signalétique et sculpture
- Cauterets -**

- acte d'engagement LOT 3 -

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le contrat est conclu avec "*l'entrepreneur*" dont l'offre a été retenue par le "*maître d'ouvrage public*" successivement désignés ci-après :

Lot n° 3

Groupement :

-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)

[M.
étant désigné comme le mandataire],

Maître d'ouvrage :
Parc national des Pyrénées

Personne responsable du marché :
Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

Le contrat qui a été accepté par la "*pouvoir adjudicateur du marché*" est un marché de travaux ayant l'objet ci-après :

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs sur le site du pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture
– commune de Cauterets - Hautes-Pyrénées –**

L'offre a été établie sur la base :

- > des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2022 (*mois Mo*),
- > du cahier des clauses administratives particulières (*C.C.A.P.*) et des documents qui y sont mentionnés,

Le pouvoir adjudicateur du marché est Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

2 - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

① -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

② -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

③ -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

(1) : compléter nom et prénom

(2) : compléter fonction

(3) : barrer la mention inutile et compléter selon la réponse

(4) : compléter adresse domicile

(5) : compléter numéro SIRET et APE

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

nous engageons sans réserve conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exercer la mission de travaux aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

3 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 1 ci-dessus. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération. Elle comprend les éléments d'exécution définis au sein du cahier des clauses administratives particulières.

Le montant global et forfaitaire de la rémunération pour le LOT 3 est le suivant :

.....€ HT
.....€ TTC

5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux sont les suivants : de la date de notification du marché au 31 décembre 2022.

6 - PAIEMENTS

La répartition des honoraires au sein du groupement est la suivante (*si nécessaire l'entrepreneur mandataire annexera un tableau détaillé à cet Acte d'Engagement sur la base du tableau ci-dessous*) :

Marché de travaux Lot 3	Global	Soumissionné n°1	Soumissionné n°2
Montant HTMontant HTMontant HT
Montant TTCMontant TTCMontant TTC

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Soumissionné n° 1 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Soumissionné n° 2 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la remise de l'offre.

Fait à en deux exemplaires, le
(Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs
sur le site du pont d'Espagne y compris
signalétique et sculpture
- Cauterets -**

- acte d'engagement LOT 4 -

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le contrat est conclu avec "*l'entrepreneur*" dont l'offre a été retenue par le "*maître d'ouvrage public*" successivement désignés ci-après :

Lot n° 4

Groupement :

-M. (*)
..... (*)
-M. (*)
..... (*)

[M.
étant désigné comme le mandataire],

Maître d'ouvrage :
Parc national des Pyrénées

Personne responsable du marché :
Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

Le contrat qui a été accepté par la "*pouvoir adjudicateur du marché*" est un marché de travaux ayant l'objet ci-après :

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs sur le site du pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture
– commune de Cauterets - Hautes-Pyrénées –**

L'offre a été établie sur la base :

- > des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2022 (*mois Mo*),
- > du cahier des clauses administratives particulières (*C.C.A.P.*) et des documents qui y sont mentionnés,

Le pouvoir adjudicateur du marché est Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées

2 - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

① -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

② -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

③ -M. (1)....., (2), agissant (3) en mon nom personnel ou (3) en qualité de et pour le compte de domicilié à (4), immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET (5) et n° APE (5),

(1) : compléter nom et prénom

(2) : compléter fonction

(3) : barrer la mention inutile et compléter selon la réponse

(4) : compléter adresse domicile

(5) : compléter numéro SIRET et APE

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,

nous engageons sans réserve conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exercer la mission de travaux aux conditions ci-après, qui constituent l'offre.

3 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé à l'article 1 ci-dessus. Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération. Elle comprend les éléments d'exécution définis au sein du cahier des clauses administratives particulières.

Le montant global et forfaitaire de la rémunération pour le LOT 4 est le suivant :

.....€ HT
.....€ TTC

5 - DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution des travaux sont les suivants : de la date de notification du marché au 31 décembre 2022.

6 - PAIEMENTS

La répartition des honoraires au sein du groupement est la suivante (*si nécessaire l'entrepreneur mandataire annexera un tableau détaillé à cet Acte d'Engagement sur la base du tableau ci-dessous*) :

Marché de travaux Lot 4	Global	Soumissionné n°1	Soumissionné n°2
Montant HTMontant HTMontant HT
Montant TTCMontant TTCMontant TTC

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Soumissionné n° 1 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Soumissionné n° 2 :

..... : code Banque :, code guichet :, n° de compte : clé :, Banque :, Agence de :

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la remise de l'offre.

Fait à en deux exemplaires, le
(Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

CCTP - LOT01 - VRD

PON Projet	DCE Phase	B01 Numéro	CCTP Pièce	LOT01 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

SOMMAIRE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1 Présentation de l'opération.....	4
1.2 Consistance du lot.....	5
1.3 Dispositions particulières.....	5
2 DESCRIPTIFS DES TRAVAUX.....	15
A.1 Travaux préparatoires.....	15
A.2 Démolitions et terrassements.....	20
A.3 Maçonnerie.....	23
A.4 Revêtements de sols.....	28

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1.1 Présentation du projet

Nature de l'opération

Le présent marché concerne **la création d'un espace d'information et de sensibilisation du public sur le site du Pont d'Espagne. Les travaux portent sur l'espace extérieur à l'Ouest du bâtiment d'accueil dénommé le Puntas.** Les travaux du présent lot consistent à requalifier l'espace extérieur en vue d'améliorer l'expérience des visiteurs. Ils sont intimement liés aux travaux des lots adjacents listés ci-après.

Lieux

Accès : via la départementale D920.

Superficie des travaux : inférieure à 1000m²

Typologie du terrain : pente comprise entre 0 % et 8 % environ. Les sols existants sont en partie en enrobé en partie couvert d'une strate herbacée.

Caractéristiques climatiques : situé à 1460m d'altitude environ. Le site peut être soumis à un fort enneigement en période hivernale

Organisation du chantier

Tranche : Il n'est pas prévu de découpage en tranches

Environnement du chantier

Risque particuliers : le site est ouvert au public tout au long de l'année. L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de garantir une co-activité entre ses travaux, ceux des lots adjacents et le public.

Restrictions de circulation ou de stationnement : Les travaux auront lieu dans la zone coeur du Parc National des Pyrénées. L'emprise des travaux est située sur un espace à dominante piétonne. L'entrepreneur devra rédiger une autorisation de circulation auprès du Parc. Celle-ci sera à adresser lors de la préparation de chantier. Elle précisera le nombre et le type de véhicules qui sera utilisé.

1.1.2 Les intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées

Maîtrise d'oeuvre : Atelier du Dehors (paysagiste concepteur, mandataire) + Tikopia (Géographe-scénographe, co-traitant) + Sébastien Pradel (Designer, co-traitant) + Papyr (Architecte, sous-traitant).

Coordonnateur SPS : A ce stade de la consultation le coordonnateur SPS n'est pas désigné. Il le sera avant la notification du marché.

Coordonnateur OPC : Il n'y a pas de coordonnateur OPC désigné pour ce chantier.

1.1.3 Allotissement

Le marché se répartit en **4 lots** comme suit :

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Signalétique bâtiment et œuvre artistique

Lot 3 : Signalétique extérieure

Lot 4 : Bâtiment

Le présent CCTP décrit les travaux du LOT 01 : VRD

1.2 CONSISTANCE DU LOT

1.2.1 Travaux à la charge du lot

- Etudes et plans nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Clôtures et panneau de chantier ;
- Installations de chantier et sanitaires ;
- Vérification des supports et implantation des ouvrages ;
- Démolitions et dépose du mobilier existant extérieur ;
- Terrassements ;
- Fourniture et mise en œuvre d'éléments de fondations, de mobilier spécifique (pierres), de revêtements de sols, et de réfection de prairie ;
- Mise en place de l'oeuvre artistique (Lot 02) et de ses fondations ;
- Protection des voiries et ouvrages voisins (bâtiment du puntas) ;
- Protection des ouvrages réalisés jusqu'à la réception ;
- Nettoyage des lieux d'intervention y compris mobiliers extérieurs;
- Evacuation des déchets de chantier.

L'Entrepreneur pas ses connaissances professionnelles, doit suppléer aux éventuels oublis ou imprécisions du dossier. Il ne peut pas les évoquer pour se soustraire à ses obligations de bonne exécution et finition des ouvrages. Il doit prévoir toutes les sujétions de mise en œuvre, même lorsqu'elles ne sont pas explicitement nommées.

1.2.1 Travaux n'étant pas à la charge du lot

- Dépose des éléments de signalétique sur le bâtiment et sous le porche du Puntas ;
- Fourniture et pose des éléments d'interprétation et d'information (plaques métal et fixations) sur les pierres levées et totem;
- Fabrication de l'oeuvre artistique

1.3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1.3.1 Connaissance du dossier

L'entreprise est fortement invitée de se rendre sur le lieu de construction du projet afin d'appréhender toutes les contraintes relatives à l'exécution des travaux. Par conséquent, il ne sera pas possible de demander une augmentation du prix sous prétexte de problèmes que l'entreprise n'avait pas remarqués au moment de l'étude de son offre. L'entrepreneur prendra le terrain en l'état.

L'entreprise doit l'intégralité des travaux nécessaires au parfait achèvement de la construction de l'ouvrage. Cela reste vrai même si certaines fournitures ou façons ne sont pas explicitement mentionnées dans le dossier du projet, parce qu'elles sont normalement dues selon les règles de l'art ou les usages de la profession ou les documents réglementaires. Les articles décrivant les ouvrages élémentaires sont donc entendus comme comprenant fourniture, pose et toutes sujétions. Par ailleurs, l'entrepreneur doit tous les

moyens nécessaires à l'approvisionnement de ses matériaux et à la réalisation de ses ouvrages : machines, moyens de levage, etc.

Pour mémoire le prix du marché de travaux est global et forfaitaire.

Chaque entrepreneur vérifiera les cotes des plans. Les erreurs ou imprécisions seront signalées au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre. En cours d'exécution, aucune cote ne sera mesurée à l'échelle sur les plans.

Les éventuelles incohérences entre pièces écrites et pièces graphiques doivent être signalées au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre. L'ordre de prévalence des différents documents est défini dans le CCAP. Les problèmes non signalés avant ou lors de la remise de l'offre de prix ne pourront donner lieu à réclamations.

Les entreprises de construction ne pourront demander de modification du prix après signature du marché sous prétexte que le dossier de consultation des entreprises comportait des erreurs ; elles sont réputées l'avoir étudié en détail, et avoir décelé et pris en compte les problèmes éventuels.

Des précisions peuvent être demandées lors de la consultation des entreprises si cela s'avère nécessaire. En cours d'exécution des travaux, l'entrepreneur ne prendra pas l'initiative de modifier quoi que ce soit au projet. Si besoin est, il prendra des renseignements complémentaires auprès du maître d'oeuvre ou du maître d'ouvrage.

1.3.2 Normes et règlements

Généralités

Si, au titre du présent document, l'Entrepreneur doit soumettre au Maître d'Œuvre les dispositions qu'il se propose d'adopter, la responsabilité de celui-ci n'est pas engagée, même en cas d'acceptation de sa part.

Les spécifications techniques sont définies par référence à des normes européennes, lorsqu'elles existent. En l'absence de ces normes, les spécifications sont définies par référence aux normes nationales transposant les normes internationales ou, à défaut, aux autres normes nationales.

Si l'Entrepreneur veut faire référence à des spécifications techniques étrangères, il doit dans ce cas justifier d'un document attestant l'équivalence entre celles auxquelles il veut se référer et les normes françaises auxquelles il est fait référence dans le présent CCTP.

Lorsque le présent CCTP mentionne des marques, certifications, homologations, agréments français, il appartient à l'Entrepreneur qui voudrait se référer à d'autres marques nationales ou organismes, d'apporter des certifications de qualité au moins équivalentes à celles qu'apportent les marques ou organismes français mentionnés. Ce principe s'applique également lorsque le CCTP impose l'application de DTU (Documents Techniques Unifiés, publiés par les Cahiers du CSTB).

Lorsque les matériaux, produits ou procédés sont soumis à une procédure de certification de conformité (marque NF, homologation ou agrément, autorisation de fourniture ou d'emploi), les conditions d'exécution de l'identification à effectuer sont précisées par l'Entrepreneur. Avant tout commencement d'exécution de ses prestations, l'Entrepreneur met le Maître d'Œuvre en mesure de s'assurer qu'il a bien été procédé à cette identification.

Les documents applicables sont ceux en vigueur le premier jour du mois d'établissement des prix.

Dans le cas où les textes réglementaires ou normes, applicables en la matière, viennent à être modifiées postérieurement à la date de base des conditions économiques du marché, l'Entrepreneur a l'obligation d'en informer immédiatement la Maîtrise d'Œuvre et la Maîtrise de l'Ouvrage en vue de définir d'un commun accord la suite à y donner. Il est procédé de même au cours des travaux si de nouveaux documents entrent en vigueur, de façon à livrer à la mise en service, une installation conforme aux dernières dispositions.

L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés, règlements administratifs qui s'appliquent à l'opération, ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent CCTP.

Textes réglementaires

Sont applicables tous les textes réglementaires, qu'il s'agisse de lois, décrets, arrêtés, circulaires, codes, règlements nationaux, départementaux ou communaux, les règles, règlements de compagnies ou concessionnaires, tous les règlements de garantie ou de sécurité concourant à l'acceptation des ouvrages et matériaux en garantie par les compagnies d'assurance (l'AFAC).

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) et règles de calcul

Sont applicables aux matériaux et matériels d'une part, à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Charges (ou documents ayant valeur de Cahier des Charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivis de leurs Cahiers des Clauses Spéciales, règles de calculs, mémentos de conception ou mise en œuvre, additifs et errata publiés par le CSTB.

Normes Françaises

Les matériaux et les mises en œuvre dont la réalisation est prévue au marché doivent satisfaire aux dispositions portées par les normes françaises ou à défaut européennes publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.NOR.ou équivalent) homologuées par arrêté ministériel, même si elles ne sont pas citées dans le présent document.

Publications des organismes professionnels

Doivent être prises en compte les spécifications et recommandations publiées dans les documents des organismes professionnels, qui ne peuvent néanmoins en aucun cas prévaloir sur les règlements, normes et D.T.U.

Prescriptions des fabricants

Pour chaque procédé, matériel ou matériau employé, l'Entrepreneur doit se conformer aux prescriptions des fabricants définies par les documentations de ces derniers et par les avis techniques obtenus.

1.3.3 Document à remettre

Liste des plans, calculs et dessins d'exécution

Dès le début des études, l'Entrepreneur soumet au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre une liste de plans relative à la réalisation des ouvrages de sa responsabilité.

A l'issue de la période de préparation, l'entrepreneur fournira (liste non exhaustive) :

- Récépissé des démarches administratives (Voir article A.1.1) ;
- Etude de sol et préconisations (Voir Article A.1.2) ;
- Plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages (Voir détail article A.1.3);
- Phasage des travaux ;
- Planning détaillé des travaux ;
- Effectif prévu sur le site ;
- PIC (Plan d'installation chantier)
- PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)

Délais de production et de vérifications

L'Entrepreneur devra soumettre au Maître d'Œuvre un exemplaire numérique du dossier d'exécution et les calculs justificatifs de l'ouvrage dans un délai de deux semaines à partir de la date de démarrage des travaux indiquée dans l'O.S.

Le Maître d'Œuvre en retournera un 1 exemplaire à l'Entrepreneur soit revêtu de son visa, soit, s'il y a lieu,

accompagné de ses observations dans un délai de dix 10 jours, ce délai étant compté à partir de la date de réception.

Les vérifications qui seraient demandées à l'Entrepreneur devront être faites dans le délai qui lui sera imparti.

Notes de calculs

Les calculs justificatifs de construction et de stabilité des ouvrages de maçonnerie, d'hydraulique, d'arrosage, etc..., seront conduits conformément aux prescriptions des textes réglementaires.

Contenu des documents

A partir du dossier Marché, l'Entrepreneur doit réaliser les études d'exécution qui doivent prendre en compte tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux et toutes les informations nécessaires à la coordination technique de chaque élément avec l'ensemble des contraintes techniques du projet.

Ils ont notamment pour objet de faire apparaître :

- L'implantation des matériels et équipements avec l'encombrement exact de chaque appareil, y compris les points de fixation éventuels ;
- L'implantation de l'ensemble des parties visibles telles que calepinage des sols, des luminaires, des appareillages et accessoires ;
- Les tracés des réseaux, passages des chemins de câbles, gaines préfabriquées, câbles avec les indications de circuits, en accord avec les schémas et carnet de câbles ;
- De faire figurer les besoins en énergie électrique et en EP et EU aux différents points de livraisons, avec leurs implantations et caractéristiques cotées ;
- L'étude d'éclairage le cas échéant ;
- etc.

Ces documents doivent être accompagnés de notes de calculs et tous les justificatifs nécessaires à la bonne compréhension du choix du matériel et de la mise en œuvre retenue.

Mode d'exécution des documents

Les plans et détails techniques graphiques qui sont exécutés manuellement, doivent être à une échelle au moins égale à celle du DCE.

Les plans et détails techniques réalisés par D.A.O. doivent pouvoir être fournis sur support informatique, les fichiers ayant le format DWG.

Procédure d'approbation des documents

Tous les documents définis ci-avant sont soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre et au visa éventuel du Bureau de Contrôle Technique pour ce qui concerne ses missions.

Aucune mise en fabrication ou exécution ne se fait avant que le Maître d'Œuvre et le Bureau de Contrôle Technique aient approuvé ou visé les plans et autres documents d'exécution.

S'il en était autrement, l'Entreprise serait entièrement responsable des conséquences de tous ordres qui peuvent en découler, refus de l'ouvrage, dépose ou démolition.

Les frais d'élaboration des documents d'exécution sont réputés inclus dans le prix de l'offre de l'Entreprise même si plusieurs circuits de mouvement de plans sont nécessaires.

Enfin, aucun changement au projet ne peut être apporté en cours d'exécution sans l'autorisation écrite du Maître d'Œuvre délivrée avec l'accord du Maître d'Ouvrage. Les frais résultant de changements non autorisés et toutes leurs conséquences ainsi que tout travail supplémentaire exécuté sans ordre écrit sont à la charge de l'Entreprise.

L'Entrepreneur ne peut se prévaloir d'un refus d'approbation pour présenter une quelconque réclamation tant sur les prix que sur les délais.

En aucun cas, l'approbation d'un document ne soustraira l'Entreprise de ses obligations contractuelles.

Documents à remettre à la fin des travaux

Voir article A.1.10 : Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

1.3.4 Coordination

Mission OPC

Il n'y a pas d'OPC désigné pour ce chantier.

Coordonnateur SPS

Coordonnées indiquées précédemment.

L'entrepreneur sera tenu de se conformer au PGCSPPS et de suivre son évolution.

Coordination entre entreprises

L'Entrepreneur est tenu d'assurer une coordination étroite avec l' (les) Entrepreneur(s) exécutant des travaux ou installant des équipements dont le fonctionnement est lié à ses propres travaux.

De ce fait, l'Entrepreneur est tenu de vérifier les interfaces avec les autres Entrepreneurs éventuels dans le cas d'un groupement ou d'une sous-traitance, et avant toute exécution.

Les informations conditionnant les travaux nécessitant une préparation importante (ici la fabrication des pierres et panneaux d'interprétation), il sera imposé de communiquer les informations lors de la période de préparation qui précède le début effectif des travaux.

Si l'entreprise n'a pas fourni les documents utiles aux autres entreprises lors de la période de préparation précédent le début des travaux, elle s'expose à des pénalités selon les modalités définies au CCAP.

Si l'entreprise n'a pas communiqué dans les délais prévus les positions et dimensions des réservations, ou bien si les informations étaient erronées, alors elle supportera le coût de mise en conformité : percements, rebouchage, etc.

Réception des supports

Lorsque les ouvrages d'une entreprise ont pour supports les ouvrages réalisés au préalable par une autre entreprise, ces derniers doivent être réceptionnés.

L'entrepreneur signalera au maître d'oeuvre et à l'OPC les supports qu'il considère non conformes ; il devra justifier ses remarques. Le maître d'oeuvre examinera les observations formulées et prendra les décisions nécessaires pour l'obtention de supports conformes.

Les éventuels travaux correctifs nécessaires seront à la charge de l'entreprise ayant réalisé les ouvrages à corriger. Si elle n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, l'entrepreneur en aval ou un autre intervenant pourra être amené à s'en charger : le coût correspondant reste à la charge de l'entreprise ayant initialement réalisé les supports incorrects.

Si l'entrepreneur n'a formulé aucune observation écrite avant le début de ses ouvrages, les supports seront réputés avoir été acceptés en l'état. Il ne pourra pas se retourner a posteriori contre l'entreprise responsable des supports.

1.3.5 Réception des travaux

Achèvement des travaux et finitions

L'entrepreneur devra la remise en état éventuelle de tous les ouvrages détériorés au cours du chantier, quel qu'en soit l'auteur.

Opération Préalable à la Réception (OPR)

Les opérations préalables à la réception sont organisées par le maître d'oeuvre au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date réelle ou prévisionnelle d'achèvement des travaux qui aura été communiquée par l'entrepreneur.

Le procès-verbal des OPR sera transmis au maître d'ouvrage par le maître d'oeuvre.

L'entrepreneur dispose d'un délai de 15 jours pour corriger les problèmes constatés lors des OPR.

Les OPR ne préjugent pas des réserves que pourra formuler le maître d'ouvrage lors de la réception.

Fermeture du site à réceptionner

Le site ayant fait l'objet d'OPR doit rester clos afin d'éviter qu'il ne soit dégradé et ce jusqu'à la réception.

Réception par le maître d'ouvrage

La réception est réalisée par le maître d'ouvrage (assistée par le maître d'oeuvre) en présence des entreprises. L'absence de l'entrepreneur n'est pas un obstacle à la réception et celle-ci ne pourra être un motif de contestation des problèmes signalés par le maître d'ouvrage. A l'issue de la visite de réception, le maître d'ouvrage pourra :

- réceptionner les ouvrages sans réserves ;
- réceptionner les ouvrages avec réserves ;
- refuser la réception.

1.3.6 Sécurité

Chaque entrepreneur a l'obligation de respecter le PGCSPS.

Par ailleurs, chaque entreprise, y compris les sous-traitants, doit établir son PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé). Il sera communiqué au plus tard 30 jours calendaires après l'ordre de service et transmis au maître d'ouvrage, au coordonnateur SPS.

Obligations de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux

L'entrepreneur doit :

- faire respecter les obligations de sécurité à ses ouvriers et sous-traitants ;
- participer aux réunions organisées par le coordonnateur SPS

L'entrepreneur du LOT 01 sera chargé de la clôture du chantier ainsi que de la mise en place des panneaux d'affichage interdisant au public d'entrer dans le chantier.

1.3.7 Installations de chantier et accès

Voir articles décrits ci-après :

A.1.4 Installation de chantier

A.1.5 Clôture de chantier

A.1.6 Panneau de chantier.

1.3.8 Chantier à faible nuisances

Objectifs

En tant que maître d'ouvrage, le Parc national des Pyrénées porte une attention particulière en matière de gestion environnementale et de préservation de l'environnement.

Ainsi, un certain nombre de prescriptions sont formulées, devant s'appliquer dans le cadre des travaux.

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche, l'enjeu d'un chantier « vert » est de limiter ces nuisances au bénéfice de l'environnement, des « riverains » (randonneurs,...), et des ouvriers.

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs

d'un chantier vert sont de :

- mettre en œuvre des matériaux sains et de prévenir les pollutions,
- limiter les risques et les nuisances causées à la faune et la flore (ex. : autour des travaux d'aménagements extérieurs, zones de stockages,...),
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- assurer le tri-sélectif,
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge,

Respect de la réglementation

Toutes les entreprises intervenant sur le chantier (sous-traitants, intérimaires, etc.) s'engagent à respecter la réglementation en vigueur et notamment la réglementation de la zone cœur du Parc national des Pyrénées.

Le chantier est situé dans la zone cœur du Parc National des Pyrénées sur un espace de fréquentation importante du public. Le Parc national des Pyrénées veut donc que ce chantier soit un modèle afin que la perception du chantier soit positive.

Les plans délimitant les différentes zones et précisant les modalités d'organisation sont mis au point lors de la phase préparatoire du chantier. Les zones d'interventions ne dépasseront pas celles définies dans les pièces du marché. Toute extension de tout ou partie de cette zone devra faire l'objet d'un avis favorable du Parc National.

Propreté du chantier

Lors de la préparation du chantier, sont définies et délimitées les différentes zones du chantier :

- amenés de matériaux ;
- cantonnements ;
- aires de livraison et stockage des approvisionnements ;
- aires de fabrication ou livraison du béton ;
- aires de tri et stockage des déchets.
-

Des moyens sont mis en place par les entreprises pour assurer la propreté du chantier et limiter les pollutions (ex. : bacs de rétention, bacs de décantation, protection par filets pour le tri des déchets,...).

Le nettoyage des cantonnements intérieurs et extérieurs, des accès et des zones de passage, ainsi que des zones de travail, est effectué régulièrement.

Le brûlage des déchets de chantier est interdit.

Stationnement des véhicules

Le stationnement des véhicules du personnel au départ (parking du Puntas,...) devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne ou nuisance.

Accès des véhicules de livraison

Les entreprises chargées des approvisionnements seront tenues informées de la démarche qualité environnementale du chantier..

Les accès et les conditions d'utilisation du parking du Puntas feront l'objet d'une concertation avec les responsables de l'exploitation du site, Espace Cauterets, et le Parc National des Pyrénées.

Limitation des nuisances

- Niveau acoustique en limite de chantier :

Les nuisances acoustiques sont générées par des engins, matériels et travaux bruyants, ou sont dues à un mauvais positionnement de la source (vibrations, absence d'écran,...). Il convient dans la mesure du possible

de les limiter.

- Fin de chantier :

En fin de chantier, il sera effectué une remise en état et un nettoyage complet des lieux par l'ensemble des entreprises intervenant sur le chantier. Celui-ci sera validé par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Limitation des pollutions de proximité

Au cours d'un chantier, en l'absence de précautions particulières, diverses substances liquides sont susceptibles d'être déversées sur le sol et d'être entraînées vers les sols, générant des pollutions parfois difficiles à résorber. L'ensemble des actions (liste non exhaustive ci-dessous) pouvant conduire à une pollution feront l'objet de contrôles.

- Substances polluantes

Des systèmes de rétention et de collecte de ces produits sur le chantier, en vue de leur élimination conforme à la réglementation, doivent être prévus par toutes les entreprises.

Les substances polluantes seront notamment stockées dans des bidons étanches placés sur film plastique imperméable. Tout autre système pourra être proposé sous réserve qu'il soit validé par le Parc National.

- Engins motorisés

Les engins motorisés immobiles seront stockés sur film plastique imperméable avec dispositif de récupération – même rustique –, notamment pour les engins mécaniques susceptibles de panne ou de fuites du système hydraulique (sauf engin spécifique « bio », par exemple pelle agréée avec système hydraulique composé d'huile biodégradable non polluante).

- Nettoyage des outils et des engins

Les dépôts, déchets, ... issus du nettoyage des outils et engins devront être récupérés et évacués en déchetterie. Les sols ne devront pas être pollués par ces nettoyages.

Gestion et collecte sélective des déchets

- Limitation des déchets

La production de déchets à la source peut être réduite par le choix de systèmes constructifs générateurs de moins de déchets. Les gravats de béton peuvent être réduits par une bonne préparation du chantier, des plans de réservations et des réunions de synthèse qui évitent les repiquages au marteau-piqueur après coup. Les aires de stockage, de travail et de fabrication devront être limitées à leur plus strict minimum.

- Modalité de collecte

Les déchets seront stockés dans une zone définie lors de l'ouverture des travaux par le maître d'ouvrage.

1.3.9 Compte prorata

Entreprise en charge du compte prorata (ou compte inter-entreprises) sera le LOT 01 VRD.

Rappel du principe de fonctionnement : Les dépenses sont réparties au prorata des situations cumulées de chaque entreprise. Il sera établi un mémoire mensuel des dépenses, avec copie au maître d'œuvre pour information. Le règlement du solde du marché est conditionné au versement des sommes dues au titre du compte prorata.

Les dépenses à prendre en compte concernant les besoins logistiques communs, qui ne sont pas calculables à l'avance et ne font donc pas partie du marché :

- consommation en eau, électricité, téléphone ;

CCTP Lot 01 – VRD

- nettoyage des installations communes de chantier ;
- frais de gardiennage

La norme NF P03-001 Annexe A donne une liste des dépenses à prendre en compte.

Attention : Les installations de chantier décrites dans le présent CCTP ne font pas partie du compte prorata, car leur montant est déterminé par avance et est intégré au montant du LOT01.

Le compte prorata pourra être amené à prendre en charge les dégradations de réseaux publics dont les responsables ne pourraient être connus.

En revanche les vols casses et autres détériorations restent à la charge des lots concernés (chaque entreprise et responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception).

1.3.10 Provenance, qualité des matériaux et échantillons

Généralités

Les matériaux de toute nature seront choisis parmi les meilleurs, en provenance exclusive des fournisseurs et usines agréés par le Maître d'Œuvre.

L'Entrepreneur sera tenu de justifier de leur provenance au moyen

- bons de livraisons ;
- fiches techniques ;
- fiches d'agrément
- certificat d'origine ou toute autre preuve identique.

Ces documents seront fournis sans contrepartie financière, avant le début des travaux ou en cours de chantier, sur demande du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre ou du contrôleur technique le cas échéant. Après demande, l'entreprise dispose d'un délai maximum de 5 jours ouvrés pour les fournir.

Avant le démarrage des travaux, l'entrepreneur fournira sur demande du maître d'ouvrage les échantillons des matériaux prévus. Ils devront être présentés jusqu'à l'obtention de l'agrément du maître d'oeuvre et du maître d'ouvrage. Ils sont dus au titre du prix global et forfaitaire du marché de travaux. Il ne pourra être demandé de paiement complémentaire en fonction de leur nombre.

Dans le CCTP, les citations de marques de matériaux, produits finis ou appareils fabriqués, les références à des catalogues des fabricants, ont seulement pour objet de faire connaître les caractéristiques de qualité et d'aspect souhaités. En tout état de cause l'article 6 alinéa 4 du Code des Marchés Publics s'applique de plein droit, la citation de marque dans le CCTP ayant pour objet de faciliter l'établissement des prix par l'Entrepreneur.

Toute proposition de matériau ou matériel similaire ou équivalent est subordonnée à la condition que celui-ci offre des qualités et garanties comparables à celles du modèle ou matériau prescrit.

L'Entrepreneur doit soumettre à l'accord de la Maîtrise d'Œuvre un dossier technique avant toute commande de matériel de marque différente de celle indiquée au CCTP.

1.3.11 Essais et mise en fonctionnement

Chaque corps d'état aura à sa charge les essais des matériaux et fournitures. Ces essais pourront être réalisés à la demande de la maîtrise d'oeuvre ou du bureau de contrôle (le cas échéant). Ils seront réalisés par des laboratoires spécialisés. Les équipements devront être mis en service et subir des essais de bon fonctionnement. Ceux-ci devront avoir lieu et être validés avant la réception des travaux par la maîtrise d'ouvrage ; il font partie du prix forfaitaire du marché ; il ne pourra pas être demandé de modification des prix à cause de ceux-ci.

L'Entrepreneur doit avertir la Maîtrise d'Œuvre de la date des essais au minimum 15 jours à l'avance. Il doit également, pour toute réception en usine ou en atelier, fournir le personnel qualifié et responsable et tous les équipements et matériels nécessaires à la réalisation des essais de fonctionnement et de contrôle des performances.

Il doit être possible de réaliser une simulation complète de tous les fonctionnements.

Un mois au minimum avant la date de réception, l'Entrepreneur doit établir une liste complète des essais qui seront effectués et des moyens qui seront mis en œuvre. Cette procédure d'essais est soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre qui peut en modifier le contenu et exiger les essais de son choix. Dans le cas de modifications, l'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation complète des essais. Les essais pourront être renouvelés jusqu'à ce que les résultats donnent entière satisfaction. La Maîtrise d'Œuvre reste seule juge.

Les essais dans les ateliers ne prévalent pas sur la réception sur site et ne dispensent pas des essais "in situ" qui sont plus particulièrement des essais de fonctionnement de l'ensemble de l'installation en ordre de marche.

L'Entrepreneur rédigera les procès-verbaux d'essais sur lesquels figureront les résultats des mesures effectuées et les vérifications réalisées, avec les remarques correspondantes.

Le contrôle interne auquel les Entreprises sont assujetties doit être réalisé en plusieurs étapes :

- Au niveau des fournitures, l'Entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- Au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que les fournitures sont convenablement protégées contre toute dégradation qui pourrait remettre en cause les performances.

1.3.12 Protection des ouvrages

La protection des ouvrages concerne :

- les ouvrages voisins existants (bâtiments, voiries, etc.) déjà décrit dans l'article « installation de chantier »
- les ouvrages réalisés par le titulaire du lot.

A ce titre il faut distinguer :

- la protection en cours de chantier pour laquelle chaque entreprise doit protéger ses ouvrages pendant toute la durée du chantier jusqu'à la réception tous corps d'état ;
- les travaux éventuels d'achèvement des travaux. Les entrepreneurs de chaque lot devront la vérification de l'état de leurs ouvrages, le contrôle de leur bon fonctionnement et, le cas échéant, la révision complète de ces ouvrages sans augmentation du prix du marché. On entend par révision la réparation ou le remplacement des ouvrages dégradés ou volés. L'entrepreneur fera son affaire de la recherche des responsables en vue de se faire indemniser par ceux-ci.

2 DESCRIPTIFS DES TRAVAUX

A.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

A.1.1 Démarches administratives

CARACTERISTIQUES

Ce poste rémunère toutes les démarches administratives permettant l'obtention des autorisations de travaux et la collecte des données auprès des concessionnaires et des gestionnaires des voiries concernées (arrêtés de circulation, DICT, ...).

Rappel : Quel que soit le niveau de relation contractuelle entre les différentes entreprises travaillant sur un même chantier et à la même période, chaque entreprise doit faire individuellement une DICT par exploitant concerné.

Les récépissés DICT comprennent les réponses de tous les concessionnaires de réseaux (qu'ils soient concernés ou non par les travaux envisagés) doivent impérativement être à disposition du personnel de l'entreprise, sur le chantier et pendant toute sa durée.

A.1.2 Etude et sondages du sol existant

CARACTERISTIQUES

A ce stade du projet, aucune étude géotechnique n'a été réalisée.

Ce poste comprend donc toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages et notamment des pierres levées/totem/oeuvre artistique et leurs fondations respectives.

L'Entrepreneur confiera à un organisme indépendant le contrôle externe du sol existant en termes de portance et tenue au cisaillement latéral.

A.1.3 Plans et détails d'exécution

CARACTERISTIQUES

> *Plans et détails d'exécution des ouvrages*

Ce poste rémunère la réalisation et la production des éléments d'étude nécessaires à l'exécution et à la conduite du chantier à savoir notamment :

- Fiches produit ;
- Plans d'exécution ;
- Détails d'exécution ;
- Notes de calcul ;
- Plans de phasage ;
- Planning(s) d'exécution opérationnel(s) ;

Il pourra être demandé à l'entreprise de modifier en cours de chantier ces éléments en cas d'évolution des données depuis la phase de préparation de chantier.

Il est rappelé qu'en phase de consultation, un planning de diffusion des plans d'exécution est demandé à

l'entrepreneur. Il sera mis à jour lors de la phase de préparation du chantier en accord avec la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage, et en coordination inter-lots. Celui-ci deviendra contractuel, de manière à appliquer des pénalités (précisées au CCAP) si l'entrepreneur ne diffuse pas ces plans en temps voulu.

> *Plan des installations de chantier / phasage*

Les installations de chantier feront l'objet d'un plan d'exécution spécifique. L'entrepreneur y intégrera le phasage de ses travaux en fonction des sous-zones. Il y intégrera tous les éléments portés à connaissance au moment de la préparation.

A.1.4 Installation de chantier

Plan d'Installation de Chantier

Le PIC (Plan d'Installation de Chantier) sera établi par le Lot 01 faisant apparaître :

- l'entrée et sortie du chantier ;
- les installations de la base vie ;
- les points de raccordements (eau, électricité, ...) ;
- les circulations et les zones de stockage ;
- les zones d'attente prise sur l'espace public pour les véhicules de livraison ;
- les déviations de cheminement piétonnier à mettre en place

Ce PIC sera transmis, 10 jours ouvrables après notification du marché, au maître d'ouvrage, au maître d'oeuvre et coordonnateur SPS pour approbation.

Un constat contradictoire des immeubles et ouvrages publics avoisinants sera réalisé par un huissier (à la charge du LOT01) au préalable de toute installation.

Base vie

L'entrepreneur du Lot 01 mettra à disposition de ses employés, de ses sous-traitants éventuels et des autres lots, une base vie conforme à la réglementation en vigueur et aux dispositions minimales indiquées au PGSPS (Pour mémoire se dernier sera fournit à la notification du marché).

Ces installations comprendront à minima :

- Un bungalow de vestiaire + réfectoire (chauffé) ;
- Raccordements/branchements aux installations sur site (Eau, électricité, compteurs divisionnaires...)

Les sanitaires publics du bâtiment actuel seront mis à disposition des entreprises pendant toute la durée du chantier.

Les réunions auront lieu dans la salle de réunion existante ou à défaut dans la partie accueil du Puntas.

Ces équipements seront ajustés en phase de préparation de chantier en fonction des effectifs réels qui interviendront. L'entrepreneur du lot 01 prendra comme hypothèse initiale les effectifs suivants (à confirmer en phase préparatoire) :

- Lot 01 : effectifs propres (y compris sous-traitants éventuels)
- Lot 02 : 5 personnes
- Lot 03 : 5 personnes
- Lot 04 : 5 personnes.

Ces effectifs pourront être amenés à cohabiter en même temps sur le chantier.

Les locaux seront aménagés selon la réglementation d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les containers de stockage resteront à la charge de chaque lot (exemple : container fermé et verrouillé pour stockage des outillages et des équipements sensibles stockés sur le site), leur position sera convenue avec

l'entreprise du Lot 01 en phase préparatoire.

> *Mise à disposition d' un exemplaire papier des pièces du DCE*

L'entrepreneur veillera à la mise à disposition d'un exemplaire papier du DCE dans la base vie, consultable à tout moment par la MOA et la MOE. Les pièces produites en phase de préparation et d'exécution compléteront au fur et à mesure le dossier disponible. Chaque Lot est responsable de ses propres pièces.

A.1.5 Clôture de chantier

CARACTERISTIQUES

L'Entrepreneur tiendra compte dans son offre de la mise en place d'une clôture de chantier, son maintien en bon état pendant la durée du chantier, ses modifications, et la dépose en fin d'intervention sur le site.

Il s'agira d'une clôture fixe (certains linéaires pourront être « mobiles » sur accord avec la MOE/MOA) aux caractéristiques suivantes :

- Montants verticaux tubulaires Ø 41 mm ;
- Deux traverses horizontales tubulaires Ø 27 mm ;
- Remplissage en treillis soudé maille verticale 300 x 100 mm, fils horizontaux Ø 4 mm et verticaux Ø 3,5 mm ;
- Hauteur 2 m ;
- Fixation sur platines fixés au sol (ponctuellement des plots recyclables, poids 30 Kg, dimensions 17 x 28 x 73 cm.) ;

La clôture sera en acier protégé contre la corrosion par galvanisation.

Les panneaux seront munis de colliers de raccordement permettant un assemblage par boulon M8.

Le présent poste inclus la gestion de ces clôtures, notamment leur maintien en bon état, leurs déplacements ponctuels, leur remplacement en cas de dégradation...

La position des clôtures tiendra compte des largeurs minimales permettant le passage des flux de piétons.

Nota : il ne sera pas admis de délimitation entre les zones accessible au public et les zones en travaux à partir d'éléments ajourés et peu pérennes tels que rubalise, clôture treillis plastifié...

A.1.6 Panneau de chantier

CARACTERISTIQUES

Le panneau de chantier sera imprimé et fourni par la MOA. A titre indicatif il aura la dimension suivante :

- Hauteur : 1,20m
- Largeur : 0,80m

Les prestations de l'Entrepreneur comprennent l'installation, le maintien en parfait état, la dépose en fin de chantier, du panneau d'information au public des travaux exécutés fournis par le Maître d'Ouvrage.

Selon l'implantation des panneaux, l'Entrepreneur inclura le déplacement en lien avec le phasage du chantier. Les panneaux seront retirés en fin d'opération, après accord de la maîtrise d'ouvrage.

A.1.7 Implantations des ouvrages

CARACTERISTIQUES

> Marquage- piquetage des réseaux

Le titulaire réalise le marquage-piquetage des réseaux existants pour le compte et sous la responsabilité du responsable de projet ou son représentant pendant la période de préparation des travaux et veillera à son maintien en état pendant toute la durée des travaux conformément à l'article R554-27 du Code de l'Environnement.

À partir des récépissés de DT et DICT et des résultats d'éventuelles investigations complémentaires, le titulaire réalisera le marquage piquetage des réseaux existants situés dans l'emprise des fouilles augmentée de 2m conformément aux prescriptions de la norme NF S70-003-1 et aux préconisations de la norme NF S70-003-2, notamment en matière de codes couleur et de dispositifs de marquage. L'axe de la canalisation, sa profondeur et son emprise ainsi que tous les éléments particuliers enterrés doivent être repérés.

Le titulaire du marché de travaux rédige le compte rendu de marquage-piquetage contradictoirement avec le responsable de projet ou son représentant, spécifie la liste des réseaux faisant l'objet de ce marquage et réalise un reportage photographique de ce marquage-piquetage.

A cette occasion, les éventuels marquages-piquetages réalisés par les exploitants seront intégrés et maintenus par l'entreprise titulaire.

En cas d'intervention successive ou simultanée de plusieurs entreprises, chaque intervenant est responsable du maintien du marquage-piquetage sur sa zone d'intervention pendant la durée de son intervention. Le transfert d'une entreprise à l'autre fait l'objet d'un compte-rendu de marquage piquetage contradictoire entre les deux parties.

> Implantation des ouvrages

Ces frais couvrent de façon forfaitaire toutes les dépenses d'implantation des différents ouvrages. L'Entrepreneur sera responsable de la bonne conservation des repères mis en place. Il devra avoir sur le chantier les niveaux théodolites, chaînes, équerres, jalons, piquets, etc..., nécessaires à l'implantation de l'ouvrage.

De plus, il devra disposer d'un conducteur d'opération ou géomètre chargé spécialement de piqueter et de vérifier avec précision les emplacements et niveaux des divers ouvrages et de recevoir les instructions du Maître d'Oeuvre.

Les erreurs maximales d'implantation des ouvrages pouvant être tolérées seront de :

- ± 10 mm en planimétrie ;
- ± 5 mm en altimétrie.

L'Entrepreneur tiendra compte dans son offre des diverses interventions nécessaires du fait du phasage du chantier.

A.1.8 Contrôle de l'exécution

CARACTERISTIQUES

Ces frais couvrent de façon forfaitaire toutes les dépenses liées aux contrôles de l'exécution des ouvrages du présent lot. Il s'agit notamment des contrôles suivants :

- Contrôles des terrassements des fonds de forme ;
- Contrôle de portance des fonds de formes ;
- Contrôle de portance des structures de chaussée (Rapports de tous les essais de compactage des différentes couches de remblais et de structure des voies)

Les contrôles d'exécution seront transmis au fur et à mesure de l'exécution des ouvrages.
Les positionnements des contrôles seront indiqués sur un fond de plan à l'échelle et conforme au terrain. Il ne sera pas admis d'implantation sur un plan schématique.
En cas de contrôle défavorable, l'entrepreneur devra effectuer les réparations nécessaires à ses frais et réaliser de nouveaux contrôles.

A.1.9 Planche d'essai

CARACTERISTIQUES

Ce poste consiste, en phase préparatoire, à réaliser une planche d'essai avec les éléments suivants et selon les préconisations techniques décrites au présent CCTP :

- Grave compactée 0/31,5 – 5m² ;
- Volige métal – 2,5ml ;
- Rigole métal – 2,5ml ;
- Pierres affleurantes - 3unités ;

Cette planche permettra d'apprécier les jonctions entre le revêtement de sol final et les éléments adjacents. Un plan de disposition sera préalablement fourni par l'entrepreneur et validé par la MOE. Ce poste comprend la dépose de la planche d'essai en fin de chantier et les évacuations nécessaires.

A.1.10 Dossier des Ouvrages Exécutés

CARACTERISTIQUES

Un Dossier des Ouvrages Exécutés est à fournir par l'Entrepreneur. Il doit réunir notamment :

- les certificats de conformité des installations ;
- les matériaux mis en oeuvre et ouvrages réalisés ;
- la nomenclature de tous les matériels, mobiliers et équipements mis en oeuvre (marques et caractéristiques des appareils, notices de fonctionnement et d'entretien) ;
- les consignes détaillées de fonctionnement des installations permettant à toute personne chargée de la maintenance d'intervenir sans erreur ni omission (synoptique de fonctionnement, tâches à accomplir et périodicité) ;
- la liste des pièces de rechange éventuelles et leur périodicité de remplacement ;
- les garanties sur les différents matériels mis en oeuvre, y compris domaines de restrictions éventuels ;

Les documents remis (plans de récolement et DOE) le seront sous la forme suivante :

- 2 exemplaires papiers ;
- 1 clef USB ou envoi numérique (wetransfer, smash, etc.).

Le dossier numérique comprendra les documents sous un format modifiable (Word, Excel, Autocad 2010 dwg,...) et sous un format non modifiable (pdf).

La réception ne pourra être prononcée qu'à la condition que soit remis et approuvé l'ensemble de ces documents, 10 jours avant la date de réception, permettant ainsi une analyse du dossier par la maîtrise d'oeuvre pour approbation.

Les frais d'élaboration de ces documents sont réputés inclus dans le prix de l'offre de l'entreprise, même si

plusieurs circuits de mouvement de plans sont nécessaires. La réception des ouvrages, partielle ou totale est obligatoire avant leur mise en service.

>Plan de récolement

Les documents attendus sont au minimum ceux décrits par le CCAG applicables aux marchés publics de travaux (article 40).

Les plans comporteront un calque spécifique à chaque typologie de matériau, de réseau, de mobilier,etc.

Les plans de récolement des ouvrages sont dressés par un prestataire et agréé par le responsable de projet ou son représentant suivant les prescriptions de l'arrêté du 15 février 2012.

Pour l'ensemble des travaux, il sera fourni :

- Les plans généraux des voiries avec relevés altimétriques selon les coordonnées x,y,z utilisés sur le plan géomètre qui sera fourni en .dwg dès le début des études (Planimétrie : RGF 93 CC 9 Zones / Altimétrie : NGF P.B.M3) ;
- Les regards et ouvrages annexes dûment numérotés avec cote des fils d'eau et cote des tampons en système NGF.
- Le repérage des ouvrages apparents ou cachés en coordonnées x, y, z ou par rapport à des ouvrages vus immuables.
- Les renseignements pour les traversées spéciales.
- Les branchements avec leurs caractéristiques.
- Les notices d'entretien et de fonctionnement des ouvrages.
- La liste du matériel et des fournisseurs.

Chaque plan est livré dans un fichier distinct, sous format .pdf (1 présentation = 1 pdf) et sous format .dwg natif avec tous les fichiers associés (e-transmit). Le dossier de recollement et les plans sont transférés par voie dématérialisée au maître d'ouvrage.

Les plans fournis sont susceptibles d'être contrôlés par un organisme extérieur. La responsabilité du titulaire pourra être recherchée en cas de mise en cause de la qualité des données fournies dans le cadre du marché.

A.2 DÉMOLITIONS ET TERRASSEMENTS

A.2.1 Décapage enrobé existant

CARACTERISTIQUES

La nature et les épaisseurs des sols minéraux à prendre en compte pour les démolitions sont les suivantes :

- Démolition d'enrobé, avec maintien de la structure : 15cm

MISE EN OEUVRE

La prestation comprend :

- La découpe de l'enrobé existant suivant le plan masse projet. L'Entrepreneur veillera à effectuer une découpe régulière et soignée. Il n'est pas prévu de bordure ou volige entre l'enrobé existant conservé et la grave compactée remplaçant l'enrobé existant ;
- La démolition manuelle ou mécanique par brise roche ou marteau piqueur des revêtements existants ET de leur structure (selon les précisions apportées aux plans et DPGF);
- Le chargement et l'évacuation en décharge publique, avec tri préalable en cas de matériaux de classes de décharges différentes.

CCTP Lot 01 – VRD

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m²

A.2.2 Déplacement de rochers

CARACTERISTIQUES

Blocs granitiques existants à déplacer vers le Nord Ouest de 5m environ.

L'assemblage final souhaité doit correspondre à un amas rocheux similaire à celui existant, c'est à dire le plus naturel possible. Il sera demandé un enfouissement au minimum du tiers des blocs dans le sol de façon à éviter l'aspect artificiel de ce déplacement.

La hauteur finale ne dépassera pas 1m. L'emprise au sol visible (émergente) sera d'environ 16m². Cf. plan masse projet.

A la place de l'enrochement existant deux cas de figure seront acceptés sous réserve du visa du maître d'oeuvre :

- soit la roche mère affleurante est laissée visible
- soit la roche mère est recouverte de terre-végétale et d'une strate herbacée.

MISE EN OEUVRE

L'arrachement des blocs granitiques existants se fera mécaniquement par brise roche, marteau piqueur ou dent de ripper.

Les fondations des blocs rocheux seront descendues jusqu'à un sol de bonne portance, qui devra être examiné et accepté par le maître d'ouvrage. Le cas échéant un essai de portance du sol pourra être réalisé, afin d'envisager un compactage du fond de fouille, dans les règles de l'art.

Il n'est pas prévu de fondation ou béton de propreté pour l'assise des blocs. Les blocs seront correctement calés et enfouis de manière à être auto-stables. Ils ne seront en aucun cas utilisés comme soutènement.

LOCALISATION

Ouest du Puntas, à proximité de l'entrée télécabine

METRE

m³

A.2.3 Dépose du mobilier existant

CARACTERISTIQUES

Les prestations à assurer comprennent, sans que cela ne présente un caractère exhaustif:

CCTP Lot 01 – VRD

- Les panneaux signalétiques extérieurs ;
- Les bancs (bois, métal).

MISE EN OEUVRE

Au préalable, le site sera débarrassé de tous les ouvrages et objets divers non conservés dans le projet. Les prestations comprennent la dépose des ouvrages, y compris leurs fondations éventuelles, ainsi que l'évacuation en décharge aux frais de l'Entrepreneur.

Si les équipements existants sont jugés en bon état au moment du démarrage du chantier par la MOA, l'entrepreneur devra les déposer soigneusement et les acheminer sur l'aire de stockage.

Le MOA s'organisera pour venir les chercher au moment opportun.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

Forfait

A.2.4 Décrouitage strate herbacée

CARACTERISTIQUES

Les prestations comprennent pour les surfaces non conservées :

- Le décrouitage de la strate herbacée, à savoir le couvert superficiel des sols, y compris les systèmes racinaires, de manière à ce que la terre décapée/réutilisée ensuite soit exempte de racines ou rhizomes qui pourraient proliférer dans les futures plantations et gazons ;
- Les déchets issus de ce décrouitage seront évacués par l'entrepreneur.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m²

A.2.5 Décapage des terres végétales

CARACTERISTIQUES

Épaisseur du décapage des terres végétales : 30cm minimum

Nota Bene : Cette épaisseur est relative et reste à adapter en fonction du contexte pédologique du site.

MISE EN OEUVRE

> *Décapage des matériaux*

Cette prestation consiste à effectuer les déblais d'une profondeur moyenne de 30cm nécessaire à la pose d'une grave compactée.

En fonction de la qualité des matériaux, ils seront stockés sur chantier pour valorisation et réutilisation dans le cadre des sols fertiles à proximité des lieux par les partenaires.

Les matériaux à déblayer de l'emprise peuvent être de nature différente. Il appartient à l'entrepreneur d'apprécier, à partir des données géotechniques ou par des études complémentaires exécutées à ses frais,

les difficultés d'extraction.

> *Stockage des matériaux terreux*

Tous les matériaux terreux ou organiques seront stockés avec une pelle mécanique, sans jamais rouler sur les stocks existants ou en formation. L'entrepreneur coordonnera ce stockage avec les partenaires de manière stocker brièvement les terres végétales sur son aire de stockage de matériaux (moins de 5 jours).

Si le stockage des terres végétales est supérieure à 5 jours, l'entrepreneur veillera à constituer des andains linéaires de section triangulaire, et d'une hauteur maximale de 2,00 m. L'orientation des andains suivra le sens de la pente pour éviter toute stagnation de l'eau en pied de tas. Il prévoira une couverture des andains par une bâche imperméable.

> *Sols enherbés restant en place*

L'entrepreneur mettra en oeuvre toutes les sujétions nécessaires afin de protéger les sols devant rester en place. Il veillera notamment à ne pas rouler sur les sols enherbés afin de préserver le couvert végétal et son système racinaire.

Si des compactages des sols enherbés sont identifiés au cours du chantier, l'entrepreneur prendra à sa charge la réfection des zones dégradées (décompactages, nivellement, semis de graines locales).

Les mouvements de terre végétales nécessaires à la création des fondations seront acceptés dans la limite des dimensions des fouilles.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m3

A.3 MAÇONNERIE

A.3.1 Fouilles et déblais

CARACTERISTIQUES

Pour mémoire : A ce stade du projet aucune étude géotechnique n'a été réalisée. L'entrepreneur aura la charge de réaliser une étude de sol préalable et prévue dans les travaux préparatoires.

Les caractéristiques des fouilles seront à déterminer par l'Entrepreneur selon les caractéristiques suivantes :

- portance du sol existant
- nature et caractéristiques des fondations
- nature et caractéristiques du mobilier à implanter (pierres levées, totem, œuvre artistique).

Les dimensions fournies dans le carnet de détail restent indicatives et théoriques de même que le principe de fondations.

Les fouilles envisagées sont de type « excavation superficielle » ($L \geq 2m$; Hauteur $\leq L/2$) ou en « rigole » ($L \leq 2m$; $H \leq 1m$)

La profondeur hors-gel sera respectée compte tenu du contexte du marché et selon le DTU 13.12. Il est retenu une profondeur de fouille théorique de -1m.

MISE EN OEUVRE

Par convention, le volume des terrassements en déblai est calculé :

- pour les fouilles et déblais sans tenir compte d'aucune surlargeur sur l'emprise des ouvrages, c'est-à-dire le volume correspondant à l'emprise en plan entre le fond de fouille et le terrain naturel ;
- Pour les remblais, le volume compris entre la surface du dessus des ouvrages et le niveau du fond de forme ;
- Pour les apports de matériaux, les volumes rémunérés sont les volumes en place après compactage (remblais) ou tassement (terre végétale).

Cependant, pour les fouilles destinées aux massifs béton préfabriqués, leurs dimensions doivent être appropriées aux dimensions extérieures des massifs pour permettre l'utilisation des moyens de compactage dans de bonnes conditions. Une surface de fouille équivalente à la surface au sol du massif augmentée de 40 cm de chaque côté est généralement considérée comme suffisante pour garantir un bon compactage du remblai. La fouille réalisée doit permettre de remblayer sur les 4 côtés du massif.

Chaque Entreprise devra donc, dans l'établissement de son offre, tenir compte de ces valeurs qui ne sont que théoriques. Il devra tenir compte de tous les volumes supplémentaires qu'il sera amené à mettre en oeuvre, compte tenu de ses méthodes d'exécution.

Les fouilles devront rester saines et protégées des eaux de ruissellement, le cas échéant drainées, si besoin étayées.

Pour chaque opération (déblais et remblais) la teneur en eau des matériaux terreux travaillés ne doit jamais excéder la limite de plasticité. L'humidité des matériaux sera contrôlée en phase d'extraction et de régalage, tout au long du chantier, par des prélèvements effectués régulièrement par l'entreprise, suivant les instructions du Maître d'oeuvre. Celle-ci s'engage à fournir ses résultats en moins de 48 heures.

Les conditions d'utilisation des matériaux sont effectuées conformément aux modalités figurant dans les tableaux du GTR pour chacune des classes de sol concernées.

Si pendant l'exécution des travaux, l'entrepreneur rencontre des caniveaux, égouts, drains, canalisations ou autres installations non signalées, il devra prendre toutes les dispositions utiles quant à leur protection, leur conservation, ou leur dévoiement éventuel. Si, accidentellement, une de ces installations venait à être endommagée, l'entrepreneur en devrait la remise en l'état immédiate et à ses frais.

Le maître de l'ouvrage se réserve la propriété des matériaux ou objets de toute nature trouvés dans les fouilles, sauf indemnité à qui de droit.

Le poste comprend également le chargement et l'évacuation en décharge publique, avec tri préalable en cas de matériaux de classes de décharges différentes.

Lors de la réalisation des fouilles, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas déposer les déblais sur les espaces enherbés à conserver.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m³

A.3.2 Fondations supports et pose des mobiliers en granit

CARACTERISTIQUES

L'Entrepreneur désigné pour le présent Lot a la charge de l'exécution des fondations supports des mobiliers extérieurs (pierres levées, totem, oeuvre artistique) ainsi que de leur pose.

Certaines caractéristiques dimensionnelles des massifs de fondation sont renseignées dans le carnet de détail du présent dossier. Cependant, ces informations ne sont données qu'à titre indicatif, et elles devront être vérifiées par l'Entreprise et correctement dimensionnées en fonction du type d'équipement, de son poids, des efforts qu'il aura à subir et des caractéristiques du sol support.

Pour mémoire : A ce stade du projet aucune étude géotechnique n'a été réalisée. L'entrepreneur aura la charge d'effectuer une étude de sol préalable (prévue dans les travaux préparatoires).

> Béton de propreté

Epaisseur du béton de propreté : 4cm minimum

Dosage : 150kg/m³

> Béton armé (pour pierres levées et totem)

Dimensions : à déterminer par l'entreprise. Les dimensions inscrites au carnet détail Lot01 restent indicatives ;

Dosage : au minimum 350kg/m³

Classe de résistance : C30/37

Ferrailage : armatures acier HA, diamètre minimal 10mm, respectant la norme NF EN 1992-1-1

MISE EN OEUVRE

> Béton de propreté

L'entrepreneur réalisera un compactage du fond de forme, travail préliminaire systématique avant de mettre en place la couche de propreté. Celui-ci peut être effectué avec une pilonneuse, un compacteur (à cylindre lisse ou à cylindre à pieds dameurs). La couche de propreté est nécessaire pour asseoir correctement la fondation. Elle est d'au moins 4 cm d'épaisseur et réalisée, si possible, avec un béton de propreté dosé environ à 150 kg / m³, sur un lit de granulats 0/20.

> Fondations

Selon le type d'ouvrage, les fondations en béton seront constituées par des massifs isolés coulés en place.

La confection d'un massif comprend :

- La fourniture et le transport des matériaux ;
- La mise en place des ferrillages ;
- La confection du béton, l'approvisionnement et le coulage en pleine fouille jusqu'à l'arase de pose des pierres ou du totem ;
- Le coffrage éventuel ;
- le temps d'attente minimale de 14jours ;
- la pose du mobilier y compris l'ancrage de liaison entre les pierres et les armatures d'attente ;
- le coulage du béton jusqu'à l'arase de pose de la grave compactée.

CCTP Lot 01 – VRD

Les tolérances seront :

- Implantation : 1cm sur les axes
- Niveau : 5mm
- Dimensions : 2cm

Le coulage du béton sera à réaliser sur place et un soin particulier devra être observé pour la vibration, le surfaçage et l'altimétrie de la partie supérieure.

La réalisation des bétons par des températures sur chantier inférieures à -5° est à proscrire.

Entre -5° et +5°, l'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour prévenir les dommages causés par le froid (gonflements, porosité, mauvaise tenue ...) par des moyens efficaces (béton adapté, transports rapides, bâche de protection). Les protections adaptées seront maintenues pendant au moins 72 heures, le coffrage maintenu jusqu'à ce que le béton ait atteint une résistance mécanique suffisante (au moins 10 MPa).

L'entrepreneur pourra proposer une méthodologie de pose alternative en fonction des connaissances complémentaires du sol. Le procédé de pose sera soumis au visa du maître d'oeuvre.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

Forfait

A.3.3 Massif béton et pose de l'oeuvre artistique

CARACTERISTIQUES

L'Entrepreneur désigné pour le présent Lot a la charge de la pose des massifs de fondations béton et de l'oeuvre artistique.

Certaines caractéristiques dimensionnelles des massifs de fondation sont renseignées dans le carnet de détail du présent dossier. Cependant, ces informations ne sont données qu'à titre indicatif, et elles devront être vérifiées par l'Entreprise et correctement dimensionnées en fonction du type d'équipement, de son poids, des efforts qu'il aura à subir et des caractéristiques du sol support.

Pour mémoire : A ce stade du projet aucune étude géotechnique n'a été réalisée. L'entrepreneur aura la charge d'effectuer une étude de sol préalable (prévue dans les travaux préparatoires).

> *Massif de fondation béton préfabriqué (données indicatives)*

Dimensions : 50x50x50cm

Ancrage : 4 tiges filetées M16

Entraxes : 20x20cm

Quantité : 3 massifs pour l'oeuvre artistique

MISE EN OEUVRE

Le déchargement et la manutention sur chantier s'effectuent généralement au moyen d'un anneau de levage dimensionné conformément aux préconisations du Fascicule 65 du CCTG. On pourra se référer aux fiches de prévention de l'OPPBTP concernant les conditions d'utilisation des différents dispositifs de levage.

CCTP Lot 01 – VRD

L'entreprise doit prendre toute disposition nécessaire pour assurer le transport des massifs avec précaution, au moyen d'engins adaptés (pelle mécanique, tracto-pelle, mini-pelle...)

> *Assise*

Un lit de sable d'épaisseur minimale de 10 cm doit être réalisé sur l'ensemble de la surface de la fouille exécutée pour le massif afin d'en assurer la mise à niveau. Il doit être exempt de point dur.

> *Positionnement du massif*

Le massif doit être positionné en respectant une distance minimale entre sa paroi et celle de la fouille de 40cm

> *Remblaiement et compactage*

L'exécution des remblais de part et d'autre du massif de candélabre doit être effectuée au moyen de matériaux agréés par le maître d'oeuvre. Une grave de granulométrie 0/31,5 peut, par exemple, être utilisée. Le compactage de ces remblais est effectué symétriquement et par couches successives d'épaisseur maximale 30 cm environ au moyen d'engins de compactage appropriés (pilonneuse, plaque vibrante...).

> *Ancrage de l'oeuvre artistique*

L'ancrage sera à définir par l'entrepreneur en coordination avec le fabricant de l'oeuvre artistique.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

Forfait

A.3.4 Pierres levées en granit

CARACTERISTIQUES

Dimensions : 2500x850x150mm (Hauteur x Largeur x Epaisseur)

Nature : Granit gris du Tarn

Finition : éclatée (tolérance +ou -1cm)

Percements : 4 percements de part en part pour fixation plaques métal (prévues au lot signalétique extérieure) + percement pour ancrage dans la fondation (quantités et caractéristiques à déterminer par l'entrepreneur en coordination avec les fabricants).

MISE EN OEUVRE

Ce poste comprend la fabrication des pierres en granit gris du Tarn y compris le transport sur site. Un échantillon sera préalablement fourni au maître d'oeuvre pour visa.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

Unité

A.3.5 Totem en granit

CCTP Lot 01 – VRD

CARACTERISTIQUES

Dimensions : 3100x350x350mm (Hauteur x Largeur x Epaisseur)

Nature : Granit gris du Tarn

Finition : éclatée (tolérance + ou -1cm)

Perçements :

- percements pour fixation plaques métal (prévues au lot signalétique extérieure)
- percements pour ancrage dans la fondation (quantités et caractéristiques à déterminer par l'entrepreneur en coordination avec les fabricants)

MISE EN OEUVRE

Ce poste comprend la fabrication du totem en granit gris du Tarn y compris le transport sur site.
Un échantillon sera préalablement fourni au maître d'oeuvre pour visa.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

Unité

A.4 REVÊTEMENTS DE SOLS

A.4.1 GNT 0/31,5

CARACTERISTIQUES

Les matériaux utilisés seront issus d'une carrière locale. Il s'agira d'une grave non traitée de type GNT type B obtenue par mélange de deux (ou plusieurs) fractions granulométriques différentes. Elles sont malaxées et humidifiées en centrale, permettant d'obtenir une compacité minimale à l'OPM de 80 %. Ils seront exempts de matériaux gélifs et auront les caractéristiques minimales suivantes :

- Indice de concassage > 60 ;
- Coefficient Los Angelès ≤ 40 (P 18-573) ;
- Equivalent de sable ≥ 70 (P 18-598) ;
- Essai Duval humide > 5 ;
- Gélivité < 20 % (P 18-593) ;
- Indice de plasticité : non mesurable ;
- Matière organique < 0,5 % ;

Granulométrie : 0/31,5 conforme aux caractéristiques de la norme NF P 98-129

Colori du granulat : la présente GNT étant utilisée en revêtement de surface fini, il est demandé un gris clair.

Epaisseur : 15cm en lieu et place de l'enrobé décapé ; 30cm en lieu et place de la terre végétale décapée.

MISE EN OEUVRE

La grave sera mise en place sur toute l'épaisseur en une seule passe, régalée et compactée suivant les normes du CPC. Cette mise en place interviendra le plus tôt possible après la réception du fond de forme afin de protéger celui-ci contre les intempéries. Les véhicules approvisionnant la grave ne devront rouler sur

CCTP Lot 01 – VRD

le fond de forme ou le géotextile que si ceux-ci sont bien protégés. On veillera tout particulièrement à ne pas créer du désordre lors du régalage des matériaux.

Il sera apporté un très grand soin à la mise en oeuvre pour éviter les phénomènes de ségrégation. L'atelier de compactage comportera au moins un rouleau à pneu d'une charge supérieure ou égale à 3 tonnes par roue et un rouleau vibrant d'un poids total supérieur ou égal à 7 tonnes.

L'Entrepreneur conservera la possibilité de modifier cet atelier à la demande du Maître d'Oeuvre. La compacité devra atteindre pour 95% des mesures, 95% de la densité maximale obtenue à l'essai Proctor modifié, sachant qu'aucun point ne devra être inférieur à 92%.

Altimétrie et planimétrie : Les cotes altimétriques de cette couche de fondation terminée ne devront pas s'écarter de ± 5 (cinq) millimètres des cotes théoriques. La tolérance de planimétrie de la couche terminée sera de 1 cm à la règle de 3 mètres, en tous points et en tous sens.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m²

A.4.2 Volige acier

CARACTERISTIQUES

Voliges en acier non traité

Profil plat, bord droit

Hauteur : 150mm

Epaisseur : 3mm

Longueur : Selon plan masse projet

MISE EN OEUVRE

Fixation : sur le plat vertical seront soudés des fers à béton HA Ø 10, tous les mètres.

Pose : sur semelle béton (C16/20 dosé à 250kg/m³) continue largeur 20cm, haut. 20cm, le fer étant noyé dans le béton.

Pour les voliges noyées dans la grave béton, un chanfrein de 5cm/5cm sera réalisé aux extrémités pour éviter une arrête dangereuse. Cf. carnet de détail

Le Maître d'Oeuvre se réserve la possibilité de demander le passage d'une meule pour abattre les arrêtes jugées dangereuses, sans supplément de prix.

Le contrôle des travaux portera sur la rectitude des voliges ou la bonne régularité des courbures, le respect des pentes et la qualité des assemblages, dans les angles notamment.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

ml

A.4.3 Rigole métallique et béton de rive

CARACTERISTIQUES

> Rigole métallique

Nature : Acier laminé à chaud de type S235 de chez Reverdo ou équivalent

CCTP Lot 01 – VRD

Classe de résistance et de charge : C250
Longueur et épaisseur : Selon projet, cf. plan masse projet / Epaisseur 4mm
Largeur : 124mm
Profondeur : 106mm
Type de fixation : Patte stabilisatrice
Matière et section de la fixation : S275 JR – 80x5mm
Type d'emboîtement : Collier
Matière et section du collier : S275 JR – 80x5mm
Attestation organisme : CSTB
Norme : EN 1433

> **Béton de rive**

La formulation définie par le titulaire sera dans le respect de l'ensemble des normes spécifiques en vigueur et notamment de la NF EN 206/CN.

Il s'agira d'une formulation adaptée à la classe de trafic du site.

A titre indicatif la formulation pourra être la suivante :

- Classe d'exposition : XF4 (Gel sévère, salage fréquent)
- Classe de résistance mécanique : C30/37
- Granulat 0/10
- Classe de consistance : S2
- Ciment : CEM I

La finition attendue : talochée, colori gris

Dosage des bétons et mortiers

La qualité des ciments sera en conformité avec les normes et devra tenir compte de l'agressivité éventuelle du terrain. Les renseignements sur la désignation, la classe, le dosage en liant, les destinations possibles des mortiers et bétons dont l'emploi est prévu, en principe, les résistances minimales à la compression et à la traction exigées pour les bétons seront indiquées par l'Entrepreneur.

Ciments

Les caractéristiques des ciments à utiliser sont les suivantes : Norme NFP 15301 pour tous les ciments

Sables pour mortiers et bétons

Proposé par l'Entreprise et agréé par le Maître d'OEuvre, le sable pour mortiers et bétons sera du sable de rivière, comportant au moins 75% de silice, et aucune inclusion de matière organique. Le sable pour mortier, béton et béton armé ne devra pas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés du béton et devra satisfaire à la norme NF P 18301.

Les granulats seront stockés sur des aires stabilisées et en faible pente pour permettre l'essorage des matériaux. Ils seront classés par nature en lots séparés en fonction de leur granularité.

Granulats moyens et gros pour béton

Proposés par l'Entreprise et agréés par le Maître d'OEuvre :

- Les granulats pour béton roulés ou concassés ;
- Les granulats répondent aux spécifications des normes françaises P. 18301 et 18304.
- La proportion de matières susceptibles d'être éliminées par décantation suivant le processus de la norme NFP 18301 ne devra pas dépasser un pour cent (1 %). L'équivalent de sable du granulat devra être supérieur à 70. Les granulats de bétons seront livrés en deux classes 4-10 et 10-20

CCTP Lot 01 – VRD

Eau de gâchage

La consommation d'eau est à la charge de l'Entrepreneur, ainsi que l'analyse de l'eau utilisée, à effectuer, le cas échéant. L'eau devra avoir les qualités physiques et chimiques fixées par la norme NFP 18303. Elle sera propre, exempte de matières organiques, de produits chimiques, de sulfates et de chlorures.

Adjuvants

Si l'Entrepreneur propose l'emploi d'adjuvant celui-ci devra, d'une part, avoir été agréé par la Commission Permanente des Liants Hydrauliques et des Adjuvants du Béton et, d'autre part, être soumis à l'agrément du Maître d'OEuvre et recevoir son agrément.

Béton prêt à l'emploi

L'Entrepreneur sera autorisé à utiliser des bétons prêts à l'emploi en provenance d'une usine agréée par la Commission Permanente des liants hydrauliques et des Adjuvants du Béton et, d'autre part, être soumis à l'agrément du Maître d'OEuvre et recevoir son agrément. Ils seront conformes à la norme française P 18305.

MISE EN OEUVRE

Les rigoles métalliques seront positionnées selon le plan masse projet à minima à 30° par rapport à l'axe perpendiculaire du chemin. Le piquetage devra être validé par le maître d'oeuvre avant intervention.

Ce poste prévoit le découpage soigné et régulier de l'enrobé en place y compris évacuation.

Une tranchée de 21cm (profondeur) par 37cm (largeur) sera réalisée préalablement à la pose. Le fond de forme sera nivelé et compacté. La tolérance du fond de fouille par rapport au plan du projet sera <2cm.

La rigole métallique sera posée sur une épaisseur de béton 10cm minimum. Les pattes stabilisatrices seront scellées dans le béton de rive.

Le béton sera mis en place de part et d'autre de la rigole et sur toute sa hauteur. Il sera réglé manuellement damé, tiré à la règle et enfin lissé à la taloche manuelle ou mécanique en surface. Après le coulage, le revêtement doit présenter une surface lisse, formée, exempte de cavité apparente et de vague.

Le bétonnage par temps froid (entre 0° et 5° C) ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du maître d'oeuvre. Le bétonnage par température inférieure à 0° C est interdit.

Par temps chaud, la cure des bétons sera conforme aux prescriptions de l'article 23 du fascicule 65 du CCTG ; elle se fera par humidification ou par application d'enduit temporaire imperméable.

LOCALISATION

Ouest du puntas

METRE

ml

A.4.4 Insert de pierres naturelles affleurantes

CARACTERISTIQUES

Pierres ou galets irréguliers, en granit, issu du site.

Les dimensions sont comprises entre :

300mm<Largeur/Longueur<1000mm

150mm<Hauteur<300mm

CCTP Lot 01 – VRD

MISE EN OEUVRE

Le positionnement de ces pierres respectera le plan masse projet à minima. L'implantation devra être validée par le maître d'oeuvre qui se réservera de modifier, retirer ou ajouter des pierres selon la configuration des lieux.

Les pierres seront positionnées après la pose des pierres levées, reverdos et volige acier.

Elles seront posées sur le fond de forme préalablement compacté. Il n'est pas prévu de mortier de calage, les pierres devant être calées par la grave compactée in fine.

L'arase des pierres affleurantes atteindra une altimétrie située entre 0cm et +15cm par rapport au sol fini. Cf. Carnet de détail.

LOCALISATION

Ouest du Puntas

METRE

m³

.....
Fin du document

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

DPGF - LOT01 - VRD

PON Projet	DCE Phase	B05 Numéro	DPGF Pièce	LOT01 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
Y compris signalétique et sculpture

Phase DCE
LOT 01-VRD

N°	Postes	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
A.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
A.1.1	Démarches administratives	FT	1		
A.1.2	Etude et sondage du sol existant	Ft	1		
A.1.3	Plans et détails d'exécution	Ft	1		
A.1.4	Installation de chantier	Ft	1		
A.1.5	Clôture de chantier	ml	150		
A.1.6	Panneau de chantier	Ft	1		
A.1.7	Implantation des ouvrages	Ft	1		
A.1.8	Contrôle d'exécution	Ft	1		
A.1.9	Planche d'essai	Ft	1		
A.1.10	Dossier des ouvrages exécutés	Ft	1		
	Sous-total A1				
A.2	DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS				
A.2.1	Décapage enrobé existant, Ep : 15cm, maintien structure existante	m²	429,1		
A.2.2	Déplacement de rochers	m³	18		
A.2.3	Dépose du mobilier extérieur existant (panneaux PNP, bancs)	Ft	1		
A.2.4	Décroustage strate herbacée	m²	90,2		
A.2.5	Décapage terre-végétale sur 30cm et stockage en andain le cas échéant	m³	27,1		
	Sous-total A2				
A.3	MACONNERIE				
A.3.1	Fouilles et déblais	m³	9,7		
A.3.2	Fondations supports et pose des mobiliers en granit	Ft	1		
A.3.3	Massifs béton et pose de l'oeuvre artistique	Ft	1		
A.3.4	Fabrication de pierres levées en granit (2500x850x150mm) y compris transport	U	3		
A.3.5	Fabrication d'un totem en granit (3100x350x350mm) y compris transport	U	1		
	Sous-total A3				
A.4	REVETEMENTS DE SOL				
A.4.1a	Grave compactée 0/31,5 – Ep : 15cm	m²	274,1		
A.4.1.b	Grave compactée 0/31,5 – Ep : 30cm	m²	26,2		
A.4.2	Voliges acier	ml	41,4		
A.4.3	Rigole métallique et béton de rive	ml	34,1		
A.4.4	Pierres affleurantes	m³	1		
	Sous-total A4				
	RECAPITULATIF				
A.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
A.2	DEMOLITIONS ET TERRASSEMENTS				
A.3	MACONNERIE				
A.4	REVETEMENTS DE SOL et FONDATIONS				
	Montant total HT				
	TVA 20%				
	Montant total TTC				

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture**



Maitrise d'ouvrage
Parc National des Pyrénées
Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
BP 736- 65007 Tarbes



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
27 Avenue des pics
65150 Saint-Laurent-de-Neste
06 42 71 29 15
atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
Centre d'affaires les ilas
77 Avenue des lilas
64000 Pau
contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
29 Avenue du 8 mai 1945
69500 Bron
contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
Zone PPI
Route Tarbes Toulouse
65150 Saint-Laurent-de-Neste
papyr.archi@gmail.com

Carnet détails - LOT01 - VRD

PON
Projet

DCE
Phase

C03
Numéro

DTL
Pièce

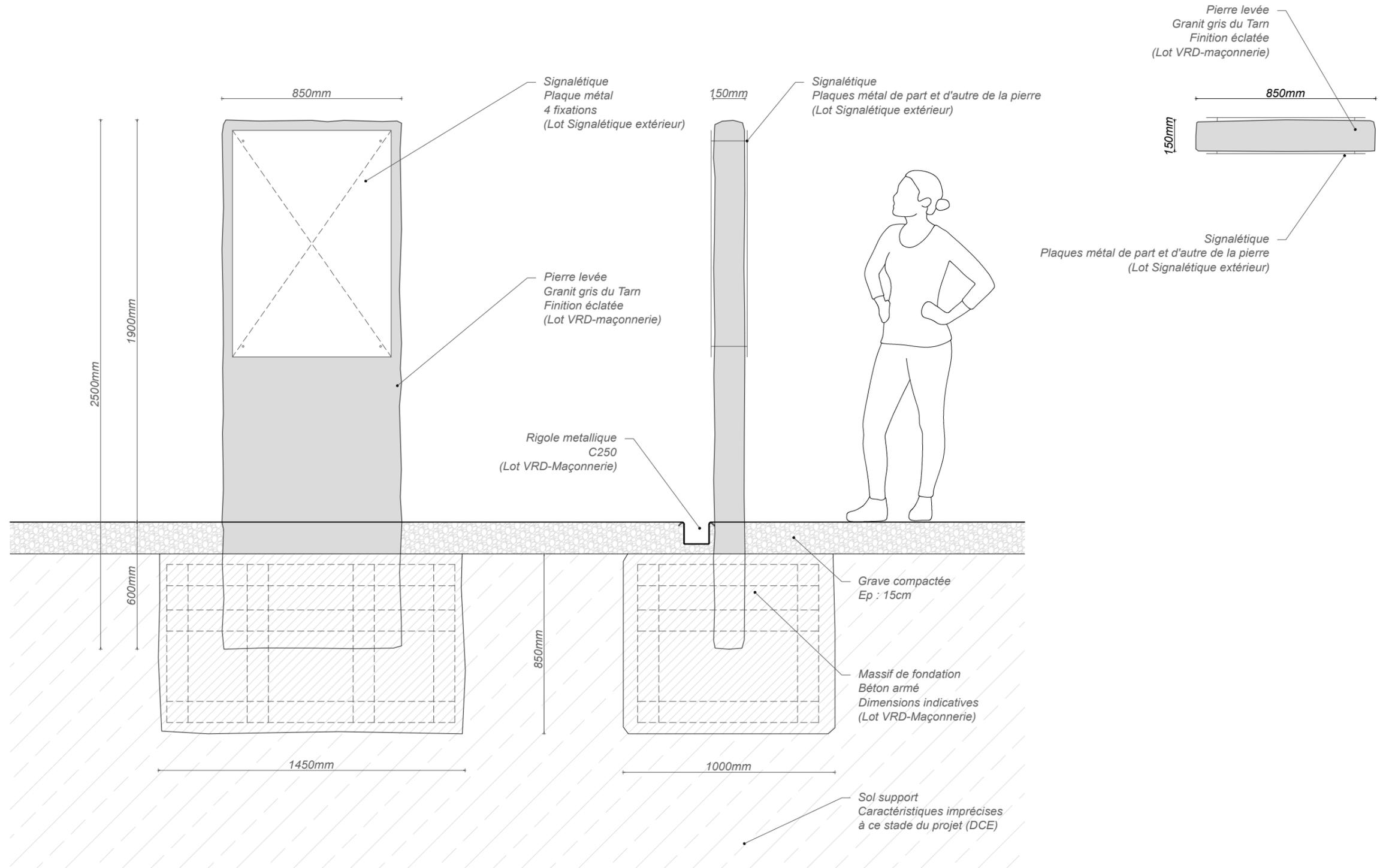
LOT01
Lot

A
Indice

Vue de face

Vue de côté

Vue de dessus



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

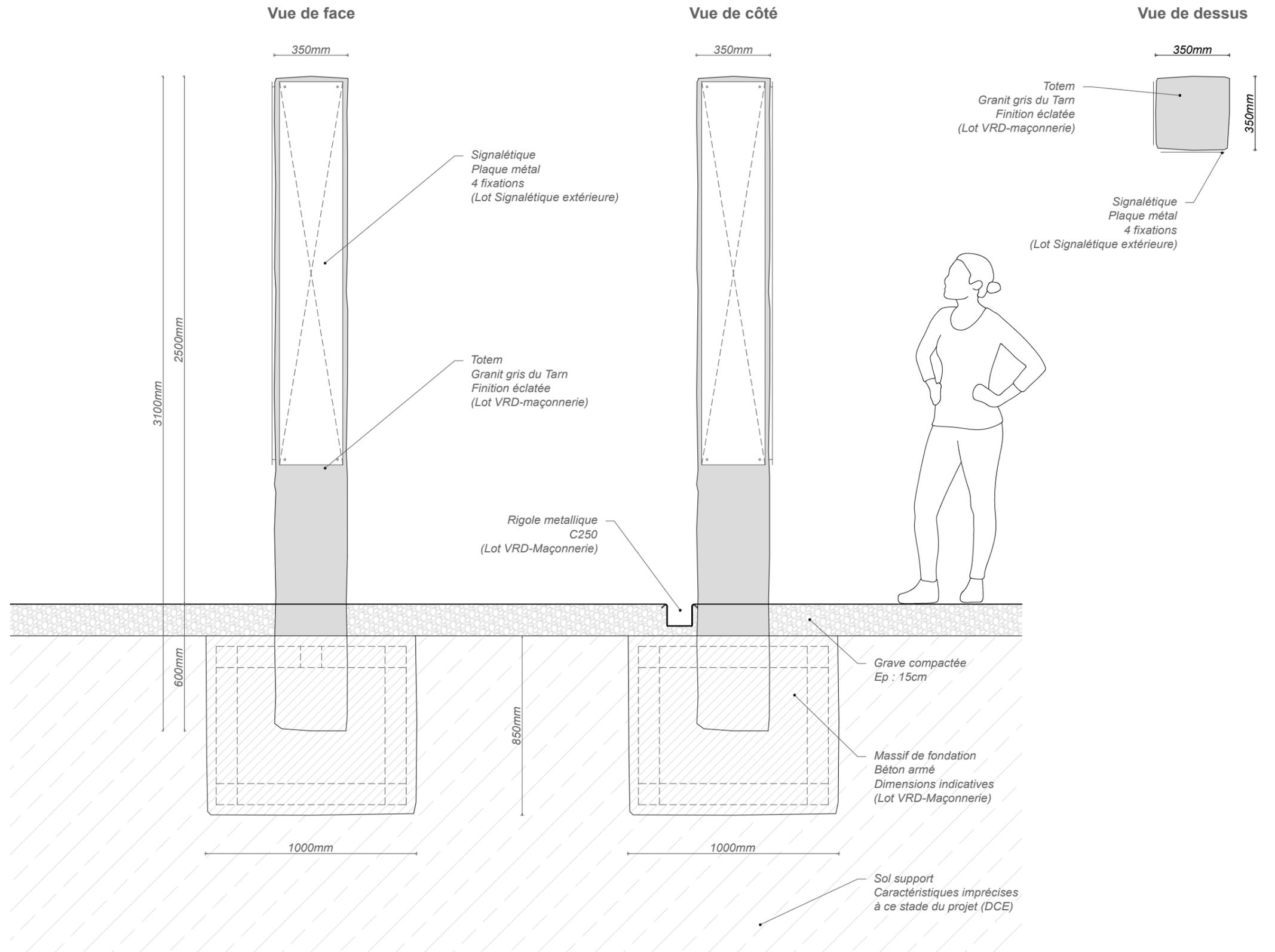
Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
Projet

DCE
Phase

PIE - Detail pierres levées

A	22/07/2022
A3	1/20e



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
Projet

DCE
Phase

TOT - Detail totem

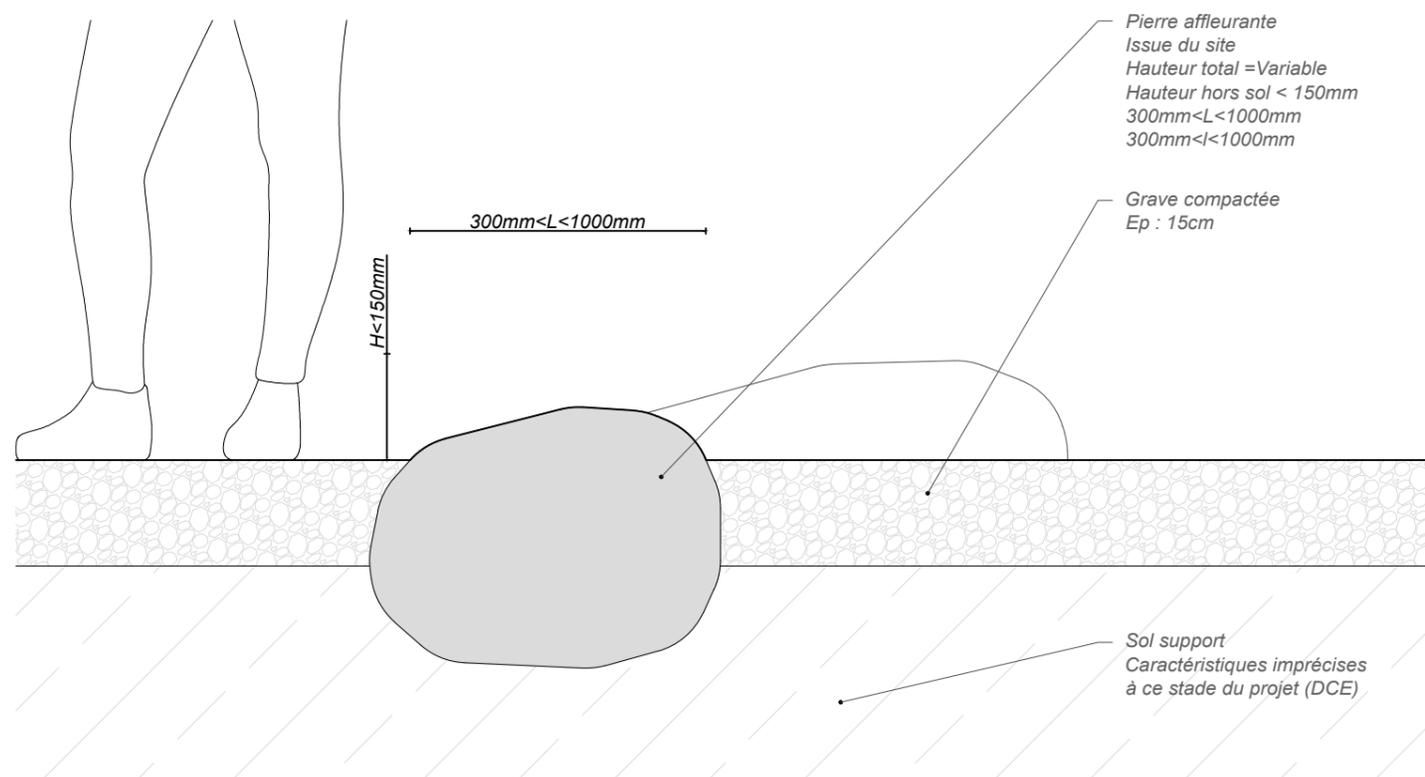
A

22/07/2022

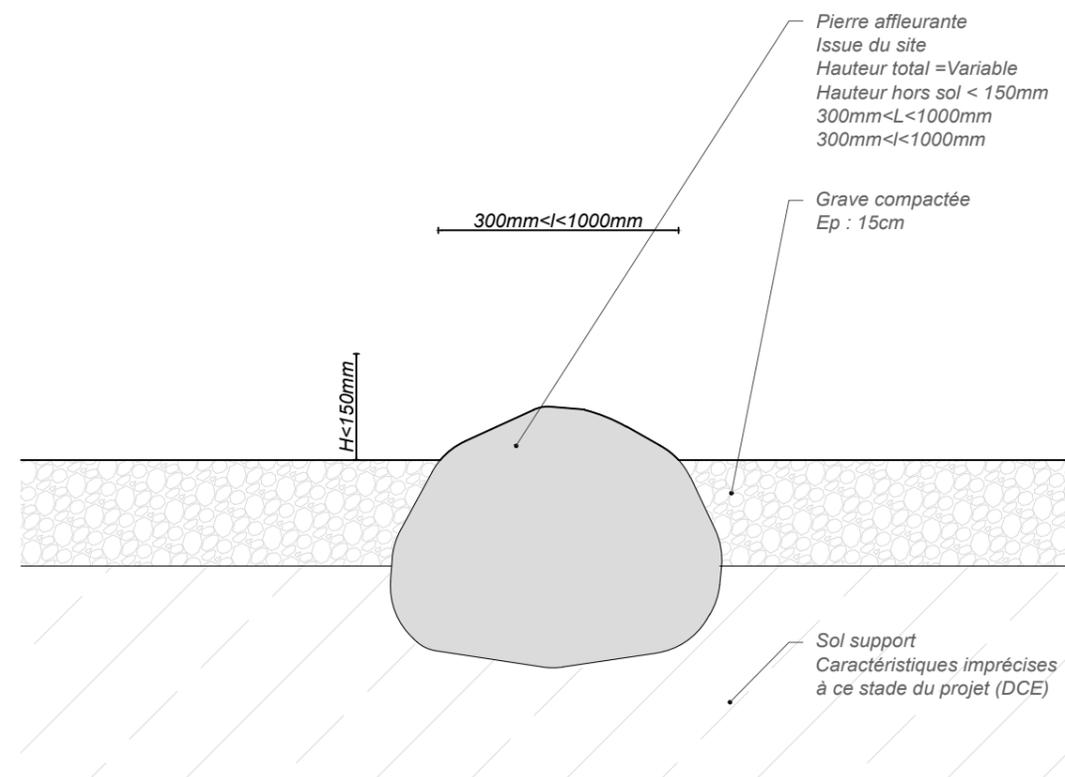
A3

1/20e

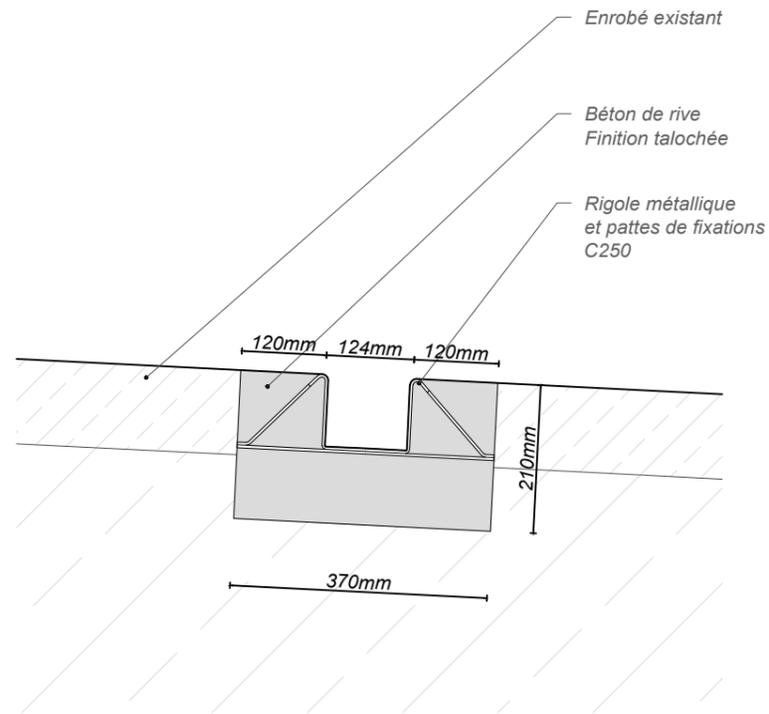
Vue de face



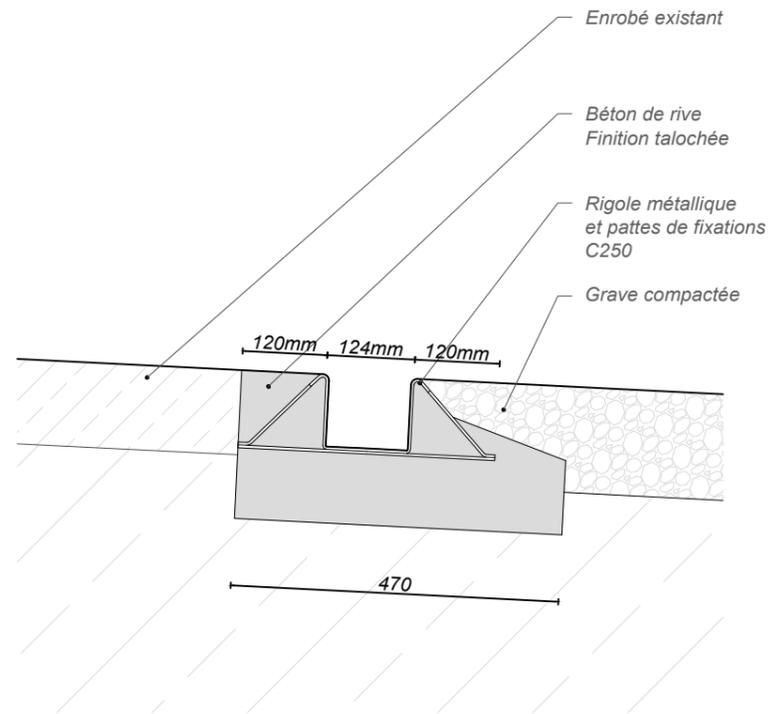
Vue de côté



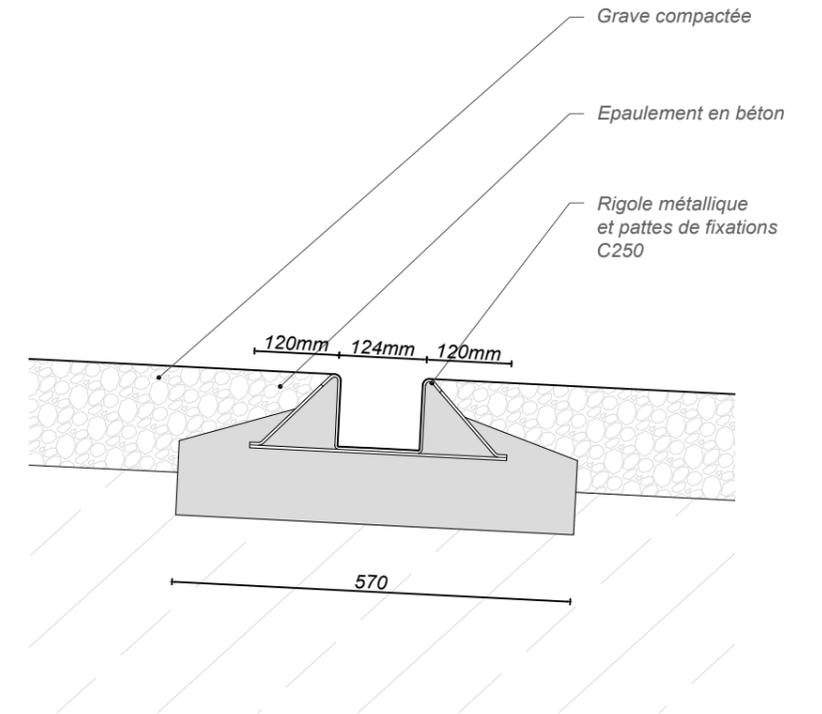
**Rigole métallique
et béton de rive**



**Rigole métallique
béton de rive et grave compactée**



**Rigole métallique
et grave compactée**



Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maîtrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maîtrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

CCTP - LOT02 - Signalétique bâtiment et oeuvre artistique

PON Projet	DCE Phase	B02 Numéro	CCTP Pièce	LOT02 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

Conception, fabrication et pose de la signalétique d'accueil et d'information

-

DCE

Cahier des Clauses Techniques Particulières – LOT 2 SIGNALÉTIQUE BATIMENT ET ŒUVRE ARTISTIQUE

-

22 juillet 2022

-

Objet du marché

Conception, fabrication et pose de la signalétique d'accueil du public autour du bâtiment du Puntas, au Pont d'Espagne (commune de Cauterets)

Prestation intellectuelle de conception des mobiliers (plans d'exécution) et de reprise d'éléments graphique (bon à tirer), suivie d'une prestation de fabrication des équipements attendus, d'une livraison sur site et de pose complète.

Contexte

Dans le cadre du projet de l'amélioration de l'accueil du public sur un des sites les plus renommés des Pyrénées, ce projet se traduit notamment par des actions de gestion de la fréquentation. Il s'agit de l'implantation d'une signalétique :

- Sur le bâtiment lui-même (identification des espaces et des services, identification du lieu dans son ensemble)

Ce dispositif d'accueil et d'information sera complété par un grand plan reproduit sur un support recto verso, face hiver et face été :

- Ce support format 2310 x 1540 mm sera implanté sur la façade du bâtiment de la télécabine du Puntas et présentera aux visiteurs les grands itinéraires et but de balade saisonniers sur un plan en relief type « Pierre Novat ». Les visuels sont fournis au prestataire.

À titre d'information, le LOT 3

La signalétique pré-citée sera complétée par une signalétique dite extérieure. Cette dernière fait l'objet du LOT 3 – SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE :

- Aux abords du bâtiment, espace d'accueil et d'information matérialisé par des « pierres levées » sur lesquels seront installés les supports informatifs. Les principes d'accueil et d'information du public sont énoncés dans la charte signalétique des parcs nationaux, à savoir la proposition d'un triptyque qui sera décliné sur des supports en parfaite adéquation avec l'esprit des lieux (univers minéral).

Le système de triptyque se compose de trois pierres levées sur lesquelles seront implantées :

- 1 support géographique format 750 x 1070 mm : carte topographique du secteur du Pont d'Espagne réalisée à partir des données fournies par le service SIG du Parc national des Pyrénées
- 4 supports interprétatifs format 750 x 1070 mm : visuels mêlant textes et illustrations autour de la thématique du mouvement, à partir des données fournies par le service communication du Parc national des Pyrénées

Le triptyque des pierres levées est complété par un totem également en pierre sur lequel sera reproduit un dispositif d'information et de sensibilisation aux bons comportements à avoir en montagne. Ce dispositif se décline sur deux faces :

- 1 support « prescriptions » format 280 x 1820 mm sur lequel seront imprimés une sélection de pictogrammes chartés « PNP » rappelant les codes d'usage en zone cœur du parc (ex. interdit aux chiens, interdiction de ramasser des plantes, etc.)
- 1 support format 280 x 1820 mm sur lequel sera imprimé une série de messages et illustrations expliquant aux usagers la raison de certaines interdictions (les effets d'un chien divaguant dans une zone de nidification par exemple...)

Il s'agit de fournir une gamme complète de supports informatiques. Ces mobiliers sont décrits dans le carnet de détail LOT 2.

LA PRESTATION ATTENDUE

1 - Visite de terrain, validation du plan de récolement et du descriptif quantitatif

Le prestataire devra chiffrer son offre à partir des esquisses et descriptifs fournis par le maître d'ouvrage en annexe. Néanmoins, l'élaboration définitive des contenus, et en particulier de la signalétique de prescriptions, dépend grandement de l'implantation des mobiliers sur le terrain. Le maître d'ouvrage attend du prestataire qu'il valide les choix préalables opérés, et que celui-ci soit force de proposition de solutions alternatives s'il le juge nécessaire : léger changement d'implantation, adaptation des dimensions ou des formes définitives, modification du quantitatif, sans que ces modifications ne remettent en cause la philosophie du projet initial. Toute modification fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage et d'une commande supplémentaire si besoin.

2 - Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés pour la signalétique devront satisfaire, en plus des prescriptions du CCTP, aux normes en vigueur. D'une manière générale (sauf en cas de nécessité technique), les supports informatiques seront en stratifié compact ou en inclusion par vitrification, en accords avec les choix de matériaux jusque-là réalisés par le parc national. Le maître d'ouvrage attend une garantie de 10 ans, et le prestataire devra faire la démonstration de la recherche du meilleur compromis prix-durabilité-résistance.

L'ensemble de la visserie (inviolable), de la boulonnerie et des systèmes de fixation sera :

- de préférence en acier inoxydable ou acier galvanisé à chaud pour les platines de fixation
- si possible dissimulés (cache vis, bouchons, etc.)

• La résistance mécanique et physique

- résistance aux phénomènes climatiques : température (gel, chaleur), et précipitations (pluie, neige, grêle, ...),
- résistance à l'alternance des conditions météorologiques (gel-dégel),
- résistance aux effets de la lumière, principalement l'action des rayons ultra-violet,
- résistance aux agressions humaines (inconscience, vandalisme), dans la mesure du possible (protection anti tag, résistance à la rayure)

• La résistance chimique

Les matériaux y compris les encres, les peintures, les vernis, doivent pouvoir supporter le contact avec des substances chimiques pour leur entretien (produits de nettoyage).

• La finition

Le titulaire doit vérifier la qualité des éléments réalisés en atelier avant la livraison.

● Le transport

Le titulaire du marché fait son affaire des transports, approvisionnements, déchargements jusqu'au lieu de livraison puis manutention et montage sur les différents sites de ses matériaux, matériels ou ouvrages fabriqués.

Le titulaire du présent marché doit :

- Prévoir tous les conditionnements liés aux approvisionnements,
- Prévoir l'enlèvement de tous les emballages et autres jusqu'aux décharges publiques.
- Maintenir en permanence les lieux en état de propreté.

● La maintenance et l'entretien

Il est important d'installer des équipements nécessitant peu d'entretien. La plupart des supports informatiques seront posés sur des structures porteuses existantes ou installées préalablement (autre lot dédié). Ces parties informatives devront aussi pouvoir être démontées sans que la structure porteuse soit endommagée et ce, pour un remplacement aisé des supports abîmés. En cas de recours à la visserie « inviolable », prévoir la fourniture des outils adaptés (clés spéciales...).

3 - Supports informatiques

La qualité des supports informatiques est mentionnée sur les plans fournis en annexe. Pour l'essentiel le maître d'ouvrage souhaite avoir recours à l'inclusion par vitrification (panneaux d'interprétation) et au stratifié compact gravé.

En fonction des techniques et de leurs évolutions possibles, le prestataire peut proposer des solutions alternatives à celles mentionnées en annexe, à partir du moment où celles-ci ne remettent pas en cause la qualité esthétique et les garanties attendues.

4 - Pose de la signalétique

L'entreprise se charge d'obtenir les renseignements nécessaires à une pose convenable, en s'instruisant de la nature des sols

Objet du marché

Pose de la signalétique du Puntas.

Visite de terrain, piquetage avant pose

Le prestataire devra chiffrer son offre à partir du tableau fourni de décomposition du prix global et forfaitaire.

Types de pose

4 modes de pose du mobilier sont recensés :

- La pose murale sur les façades empierrées existantes du bâtiment Puntas, à l'aide de tirefond, pour les enseignes d'accueil, la signalétique « télécabine » et les plaques en appliques,
- La pose sur pilier bois du bâtiment Puntas, à l'aide de cerclages métalliques discrets pour la signalétique directionnelle en drapeau,
- La pose en incrustation entre les lames bois de la clairevoie nouvellement créée à l'occasion du présent marché (voir lot architecture), pour les signalétiques « information » et « parking »,
- Pour le IOT 3 (hors-lot) : La pose en pleine terre en amont du Puntas pour les pierres levées et le totem. À ce titre, les fouilles pour les massifs béton devront être correctement dimensionnées pour que le dispositif résiste aux intempéries (vent surtout). Les dimensions indiquées dans le document 220721-PON-DCE-SPD-LOT3 sont donc données à titre indicatif.

DESCRIPTION DES MOBILIERS

Signalétique ENP - Enseigne principale

Quantité : 1

Localisation : façade est du Puntas

Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

fixations individuelles sur entretoises

épaisseur d'une lettre : 20 mm à 30 mm

dimensions hors tout de la mention «PONT D'ESPAGNE» : 6000 x 440 mm

dimensions hors tout de la mention «PNP - CAUTERETS - ESPACE PROTÉGÉ» : 6000 x 140 mm

Signalétique ENA - Enseigne accueil

Quantité : 1

Localisation : façade interne sud dans le porche du Puntas

Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Dimensions hors tout de la mention «LE PUNTAS» : 1600 x 180 mm

Dimensions hors tout de la mention «ACCUEIL» : 600 x 85 mm

Plaques logo PNP en aluminium thermolaqué avec sérigraphie ou impression directe format idem plaque historique existante à déplacer sur entretoises.

Signalétique DR1 - DR2 - Signalétique en drapeau sur pilier

Quantité : 2

Localisation : 2 piliers ouest dans le porche du Puntas

Drapeau biface sur pilier

Décor recto + verso en sérigraphie ou impression directe

Caisson aluminium thermolaqué faces symétriques format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm

Sur châssis le plus fin possible via élingues discrètes

Constitué de deux demi-caissons vissés sur chants bas et latéraux

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique DR3 - Signalétique en drapeau sur façade

Quantité : 1

Localisation : façade ouest du Puntas

Drapeau biface en façade

Décor recto + verso en sérigraphie ou impression directe

Caisson aluminium thermolaqué faces symétriques format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm

Sur châssis le plus fin possible en drapeau

Constitué de deux demi-caissons vissés sur chants bas et latéraux

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique SA1 - SA2 - Signalétique des sanitaires en applique

Quantité : 5

Localisation : façade ouest du Puntas

Recto simple en applique sur surface pierre

Décor recto simple en sérigraphie ou impression directe

Caisson aluminium thermolaqué format 250 x 250 mm épaisseur 20 mm

Sur châssis, montage type boîte à chaussures

Fixation par vis sur chants haut et bas

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique TEL - Signalétique module télécabine

Quantité : 1

Localisation : façade nord-ouest du Puntas proximité gauche face à l'entrée télécabine

Module cartographie «TÉLÉCABINE»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 2060 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm

Planimètre réversible cartographie été / hiver démontable facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses

Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent

Blocage par vis BTR sur la face

Horaires modifiables manuellement ouverture / fermeture inséré dans un module vitrine verrouillable

Encart informations complémentaires avec codes couleurs par disciplines sportives, principe technique idem cartographie

Cartographie : 2310 x 1540 mm

Vitrine format visible : 300 x 700 mm

Encart : 300 x 780 mm

Signalétique PAN - Signalétique module parking + information

Quantité : 1

Localisation : façade ouest sous abri du Puntas proximité droite à l'emplacement de la palissade bois qui sera remplacée dans le lot architecture

Module «PARKING»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 1450 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Tôles de fond des 3 billetteries automatiques déplacées (voir lot architecture) avec décor sérigraphié ou impression directe

Signalétique information relative au parking : plaques stratifié compact avec inclusion rapportée en applique, vissée par l'avant sur tôle de fond (lot architecture)

Module «INFORMATION»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 2330 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Vitrine étanche de construction standard avec cadre discrète en épaisseur et en relief

Toutes tôles de fond de signalétiques incrustées dans la clairevoie : Thermolaque RAL à définir. Teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique TRP - Sculpture « Terre Promises »

Quantité : 1

Sculptures à concevoir par un designer ou un plasticien

Principe de construction 3D représentant les deux vallées se rejoignant en Y

Indications minimales des principaux pôles permettant aux visiteurs de se situer et s'orienter dans l'espace

Façonnage en facettes matérialisées par des plaques en acier corten épaisseur à définir assemblées par soudures
Surélévation par piètement à dimensionner
Scellement béton
Arêtes saillantes non blessantes
Positionnement selon les points cardinaux
Encombrement au sol : 3 x 3 m environ socle compris

À titre d'information, le LOT 3 (hors-lot) :

Signalétique PI - Signalétique d'interprétation de type pierre levée

Quantité : 2 recto + verso et 1 recto simple
Localisation : pleine terre à l'ouest du Puntas
Pierre levée sur massif béton à dimensionner
Granite variété locale ou idem locale
Dimensions pierre hors sol : 850 x 1900 x 150 mm
Dimensions pierre en scellement direct dans le béton à définir dans le lot VRD
Format graphique idem charte PNP recto et/ou verso
Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm
Format visible idem charte PNP : 750 x 1070 mm
Décors démontables facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses solidaires de la pierre par goujons
Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent
Blocage par vis BTR sur la face.

Signalétique TOT - Signalétique en totem pour la réglementation

Quantité : 1
Localisation : pleine terre à l'ouest du Puntas
Pierre levée sur massif béton à dimensionner
Granite variété locale ou idem locale
Dimensions pierre hors sol : 350 x 2500 x 350 mm
Dimensions pierre en scellement direct dans le béton à définir dans le lot VRD
Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm
Format visible : 280 x 1820 mm
Décors démontables facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses solidaires de la pierre par goujons
Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent
Blocage par vis BTR sur la face.

Le à

Signature du présent CCTP par le titulaire (Nom, prénom et qualité du signataire + cachet de l'entreprise), précédé des mentions « Lu et Approuvé. Accepté sans réserves ni modifications ».

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maîtrise d'ouvrage
Parc National des Pyrénées
Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
Parc National

avenir
MONTAGNES



Maîtrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
27 Avenue des pics
65150 Saint-Laurent-de-Neste
06 42 71 29 15
atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
Centre d'affaires les ilas
77 Avenue des lilas
64000 Pau
contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
29 Avenue du 8 mai 1945
69500 Bron
contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
Zone PPI
Route Tarbes Toulouse
65150 Saint-Laurent-de-Neste
papyr.archi@gmail.com

DPGF - LOT02 - Signalétique bâtiment et oeuvre artistique

PON

Projet

DCE

Phase

B06

Numéro

DPGF

Pièce

LOT02

Lot

A

Indice

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
Y compris signalétique et sculpture

Phase DCE

LOT 02-Signalétique bâtiment et oeuvre artistique

Facturation : Société d'Economie Mixte du Pont d'Espagne - Hotel de ville - 3, place Georges Clémenceau - 65 110 CAUTERETS

N°	Postes	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1,00 MOBILIER ET SIGNALETIQUE					
	ENP - Enseigne « Puntas » (enseigne PONT D'Espagne / baseline)	unité	1		
	ENA - Signalétique « Accueil du Puntas » (enseigne / plaque logo PNP / déplacement plaque monuments du XXe siècle)	unité	1		
	DR1 - DR2 - Signalétique directionnelles recto verso en drapeau sur pilier	unité	2		
	DR3 - Signalétique directionnelle recto verso en façade	unité	1		
	SA1 - Lot de 3 plaques murales sanitaires 1 en applique	3 plaques	1		
	SA2 - Lot de 2 plaques murales sanitaires 2 en applique	2 plaques	1		
	Signalétique infos générale (enseigne parking / vitrine / plaques parking / tôles de fond)	unité	1		
	Signalétique télécabine (enseigne télécabine / châssis mural / 2 décors amovibles stratifiés / mini vitrine)	unité	1		
	Sous-total 1,00				
2,00 SCULPTURE TERRE PROMISE					
	Plan d'exécution	unité	1		
	Fabrication de la sculpture	unité	1		
	Transport sur site	unité	1		
	Sous-total 2,00				

RECAPITULATIF	
MOBILIER ET SIGNALETIQUE	
SCULPTURE TERRE PROMISE	
Montant total HT	
TVA 20%	
Montant total TTC	

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture**



Maitrise d'ouvrage
Parc National des Pyrénées
Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
BP 736- 65007 Tarbes



Les Pyrénées
Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
Mandataire - Paysagiste concepteur

SARL Tikopia
Cotraitant Scénographe

Sébastien Pradel Designer
Cotraitant Designer

SAS PAPYR
Sous-traitant Architecte

Guillaume Besnier
27 Avenue des pics
65150 Saint-Laurent-de-Neste
06 42 71 29 15
atelierdudehors@gmail.com

Romuald Rousset
Centre d'affaires les ilas
77 Avenue des lilas
64000 Pau
contact@tikopia.net

Sébastien Pradel
29 Avenue du 8 mai 1945
69500 Bron
contact@sebastienpradeldesigner.com

Jérémy Lay
Zone PPI
Route Tarbes Toulouse
65150 Saint-Laurent-de-Neste
papyr.archi@gmail.com

Carnet détails - LOT02 - Signalétique bâtiment et oeuvre artistique

PON
Projet

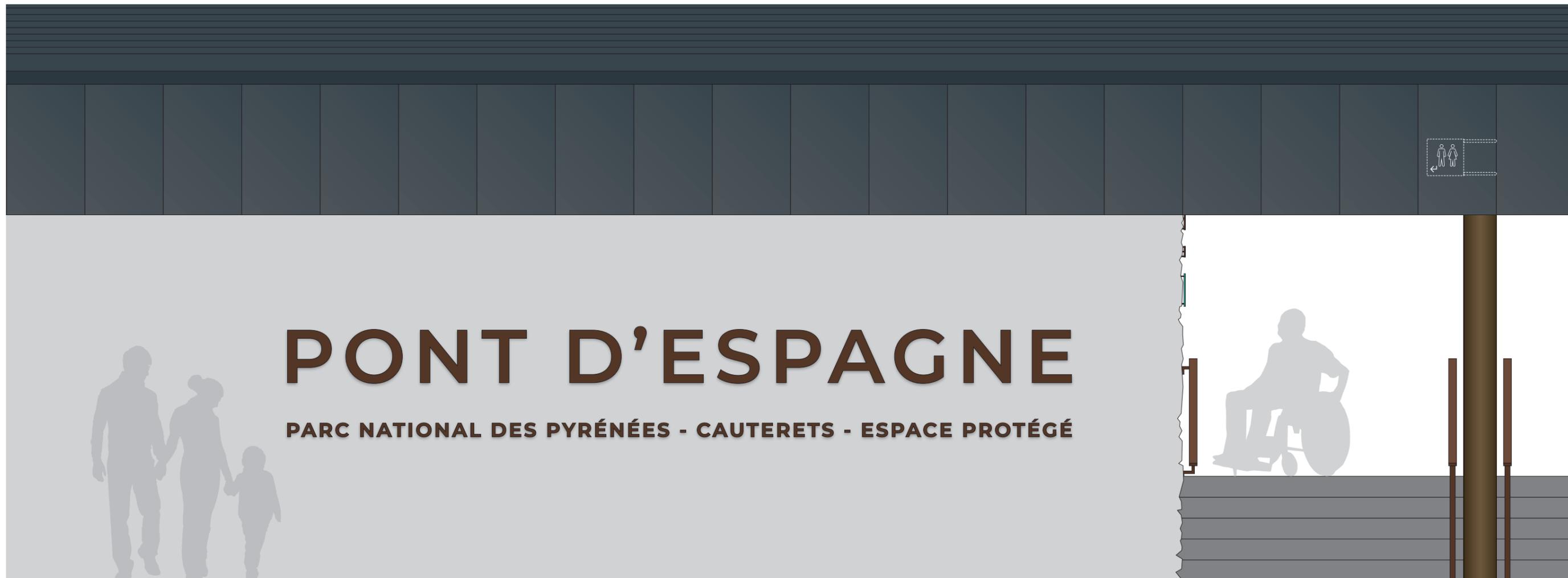
DCE
Phase

C04
Numéro

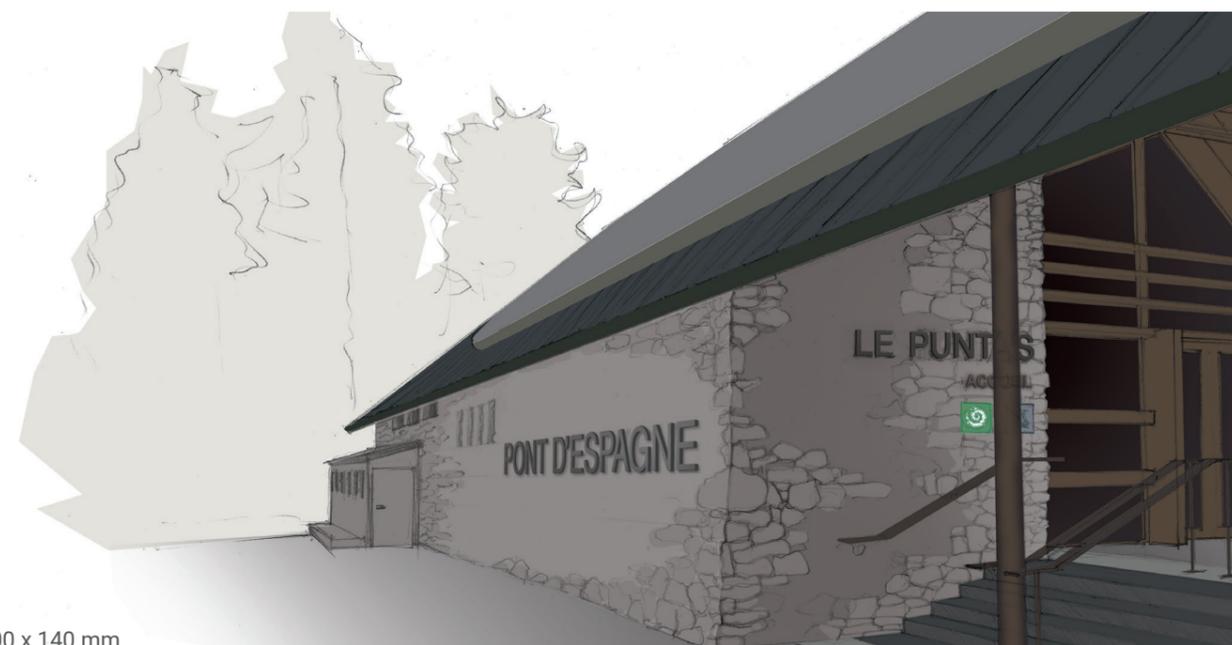
DTL
Pièce

LOT02
Lot

A
Indice



Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués
 fixations individuelles sur entretoises
 épaisseur d'une lettre : 20 mm à 30 mm
 dimensions hors tout de la mention «PONT D'ESPAGNE» : 6000 x 440 mm
 dimensions hors tout de la mention «PNP - CAUTERETS - ESPACE PROTÉGÉ» : 6000 x 140 mm



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

*Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel*

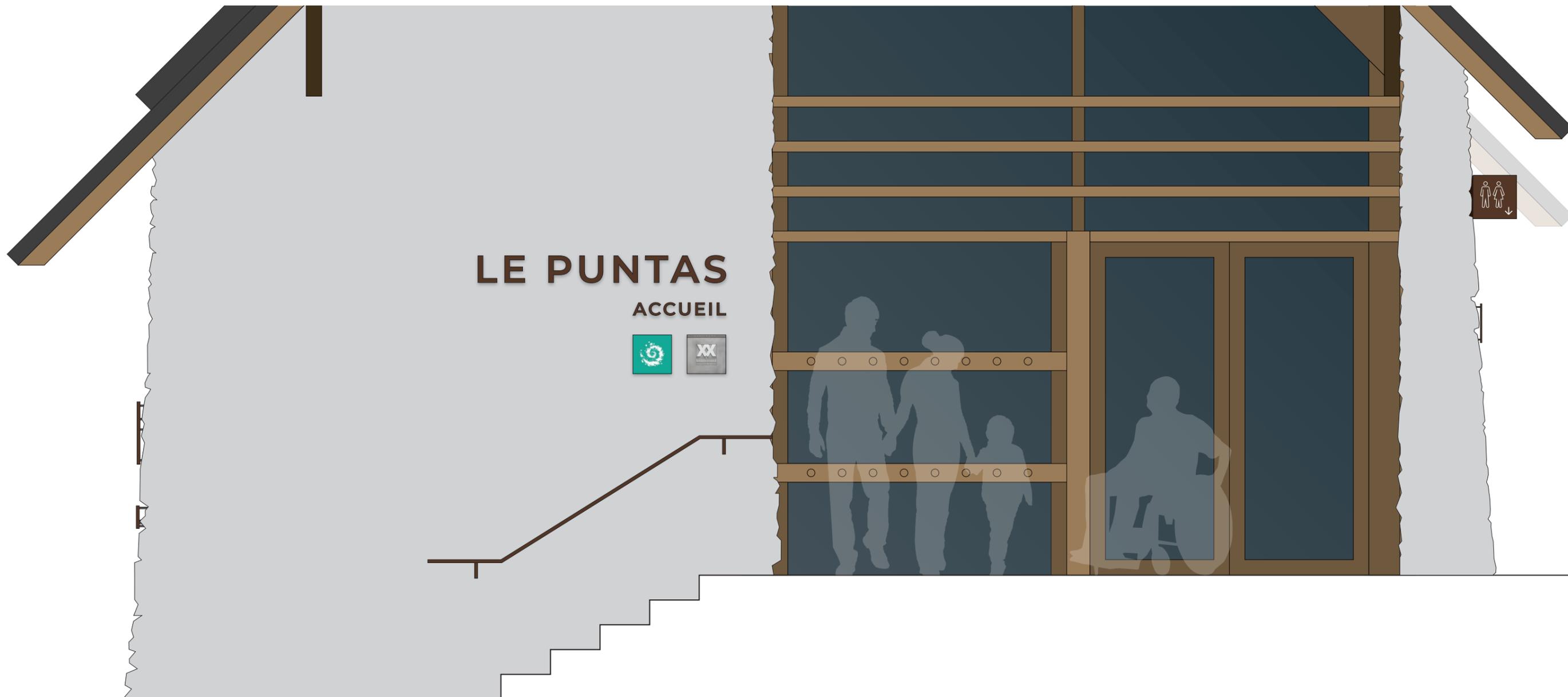
PON
 Projet

DCE
 Phase

Façade est | **ENP** | Enseigne principale

A
 A3

21/07/2022



Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués
 épaisseur d'une lettre : 10 mm
 dimensions hors tout de la mention «LE PUNTAS» : 1600 x 180 mm
 dimensions hors tout de la mention «ACCUEIL» : 600 x 85 mm
 plaques logo PNP en aluminium thermolaqué avec sérigraphie ou impression directe
 format idem plaque historique existante à déplacer sur entretoises

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
 Projet

DCE
 Phase

Porche | ENA | Enseigne accueil

A
 A3

21/07/2022



Drapeau biface sur pilier
 sérigraphie ou impression directe
 caisson aluminium thermolaqué faces symétriques
 format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm
 sur châssis via élingues selon principe ci-contre



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

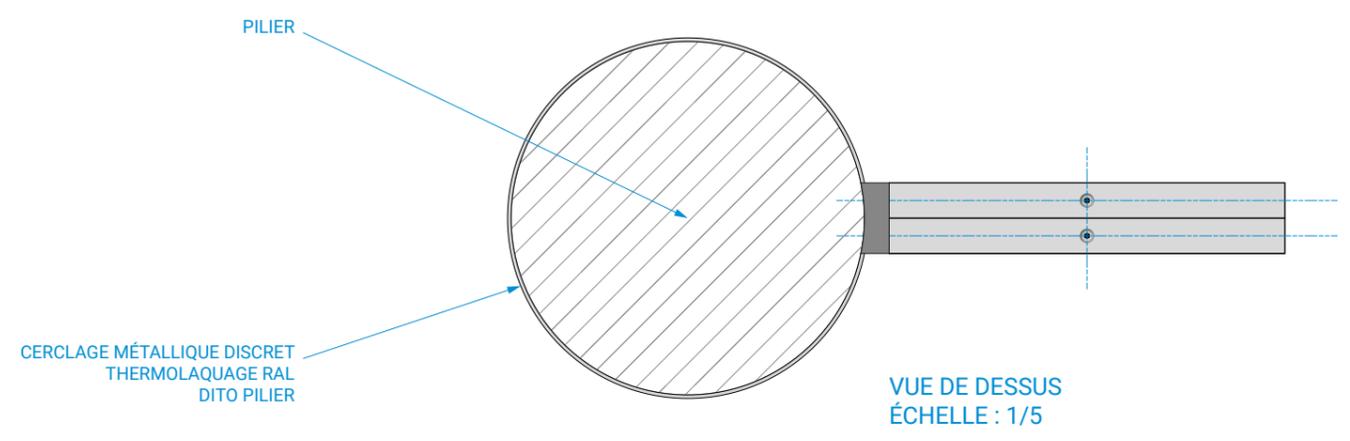
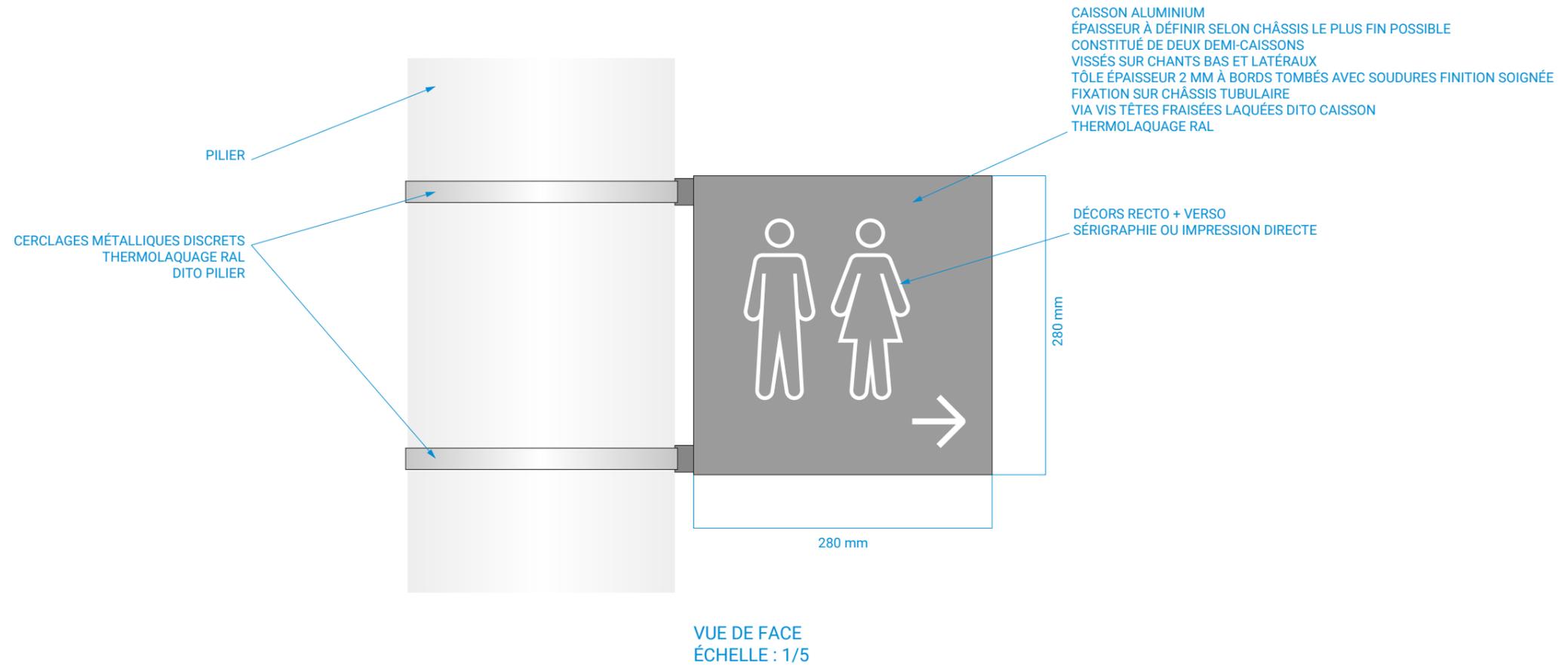
PON
 Projet

DCE
 Phase

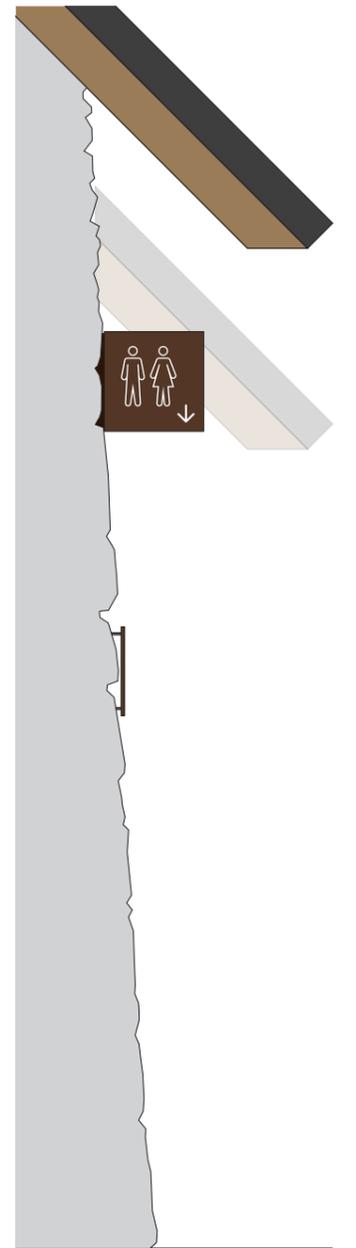
Façade ouest | DR1 - DR2 | Signalétique en drapeau sur pilier

A
 A3

21/07/2022



Drapeau biface en façade (à droite)
 sérigraphie ou impression directe
 caisson aluminium thermolaqué faces symétriques
 format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm
 sur châssis mural invisible



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

*Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel*

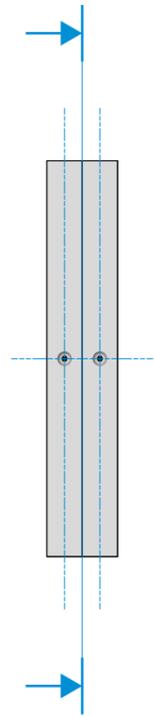
PON
 Projet

DCE
 Phase

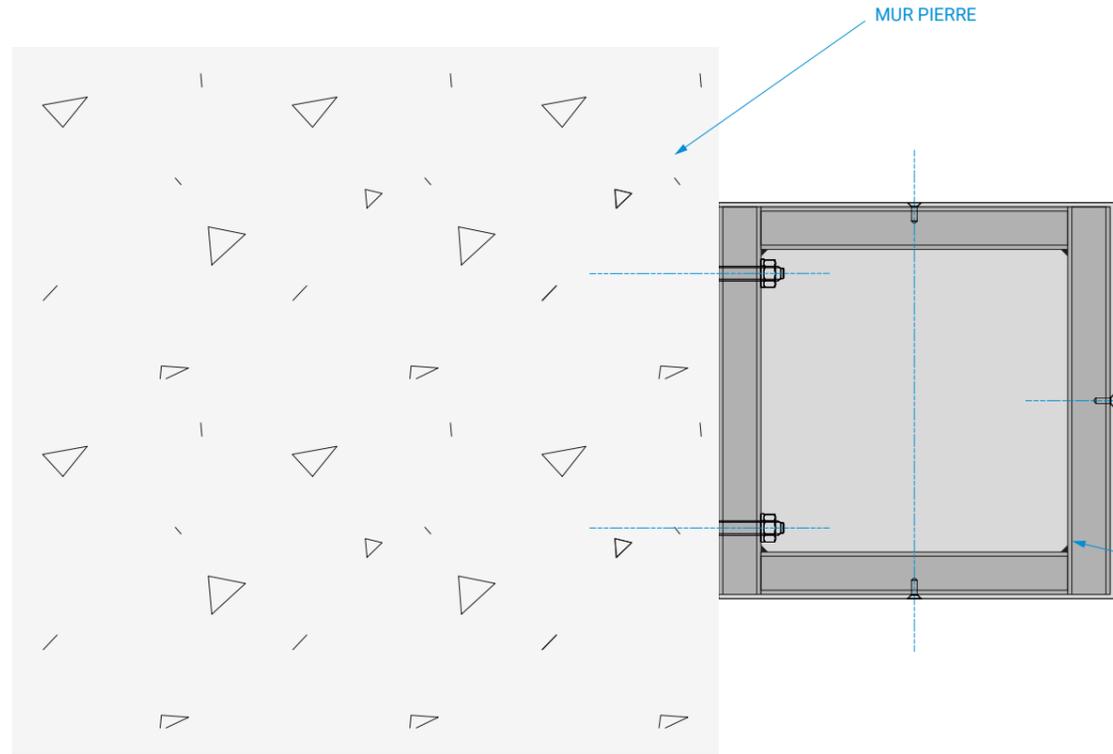
Façade ouest | DR3 | Signalétique en drapeau sur façade

A
 A3

21/07/2022

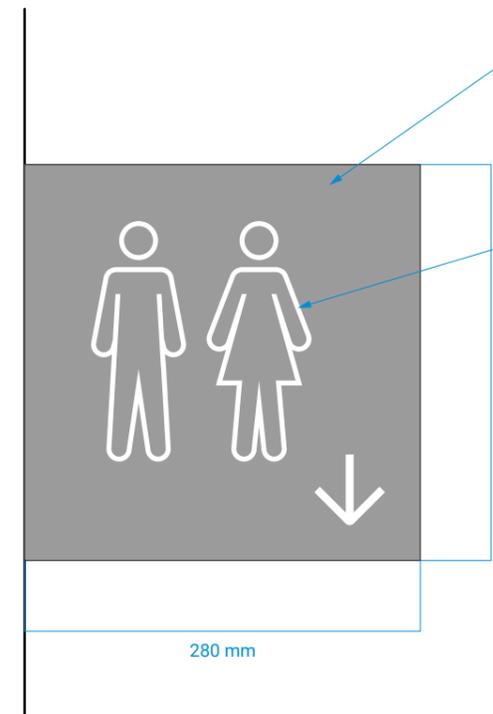


VUE DE CÔTÉ
ÉCHELLE : 1/5



VUE EN COUPE
ÉCHELLE : 1/5

CAISSON ALUMINIUM
ÉPAISSEUR À DÉFINIR SELON CHÂSSIS LE PLUS FIN POSSIBLE
CONSTITUÉ DE DEUX DEMI-CAISSONS
VISSÉS SUR CHANTS BAS ET LATÉRAUX
TÔLE ÉPAISSEUR 2 MM À BORDS TOMBÉS AVEC SOUDURES FINITION SOIGNÉE
FIXATION SUR CHÂSSIS TUBULAIRE
VIA VIS TÊTES FRAISÉES LAQUÉES DITO CAISSON
THERMOLAQUAGE RAL



DÉCORS RECTO + VERSO
SÉRIGRAPHIE OU IMPRESSION DIRECTE

Plaques individuelles fixations sur entretoises
 sérigraphie ou impression directe
 format 250 x 250 mm épaisseur 10 mm



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

*Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel*

PON
 Projet

DCE
 Phase

Façade ouest | SA1 | Signalétique sanitaires 1

A

21/07/2022

A3

Plaques individuelles fixations sur entretoises
sérigraphie ou impression directe
format 250 x 250 mm épaisseur 10 mm



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

*Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel*

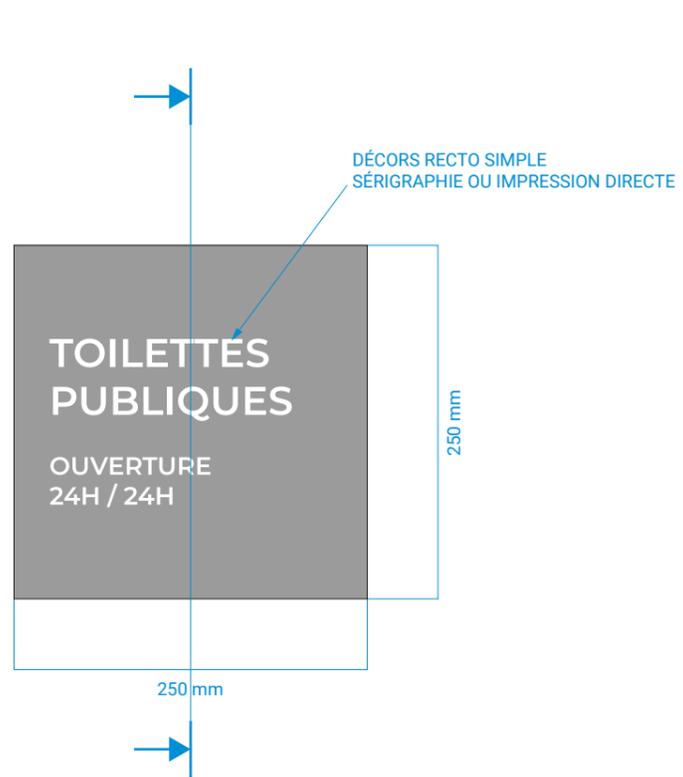
PON
Projet

DCE
Phase

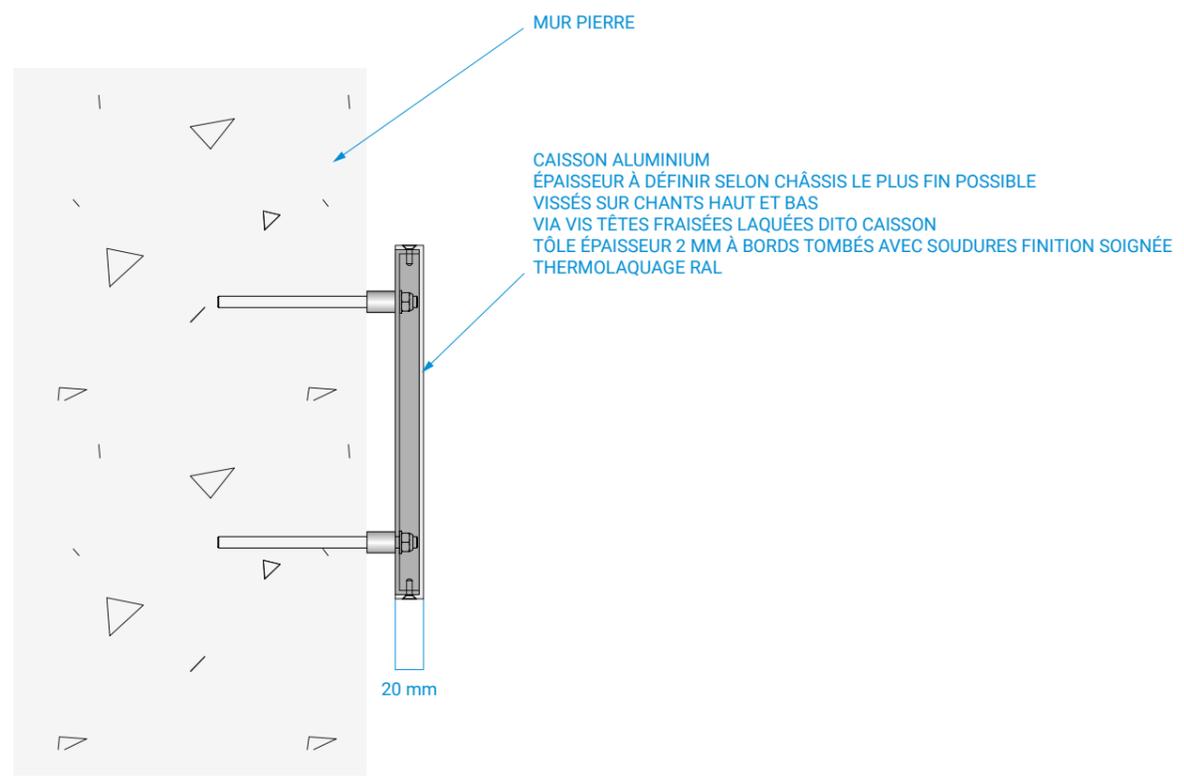
Façade ouest | SA2 | Signalétique sanitaires 2

A
A3

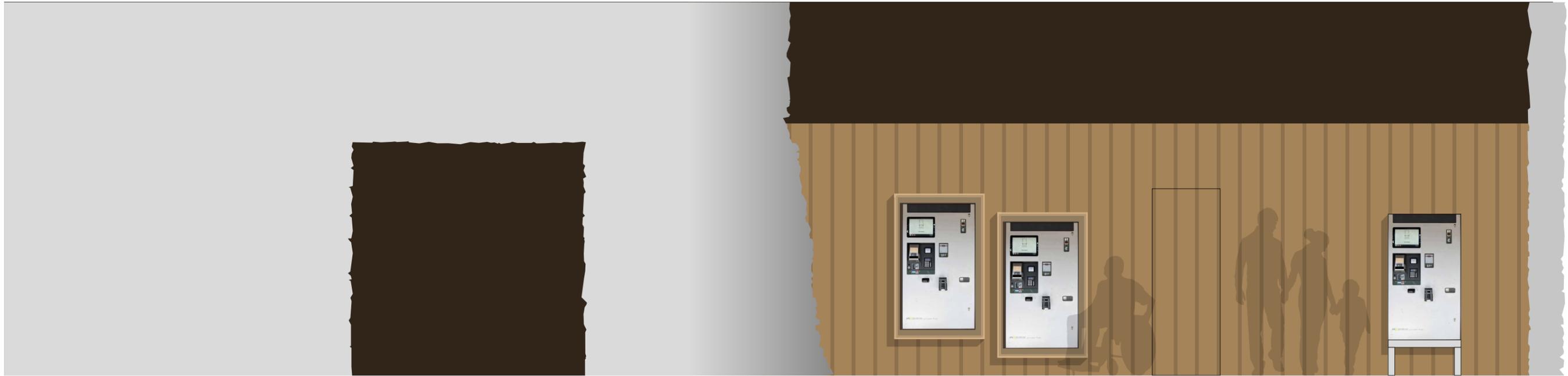
21/07/2022



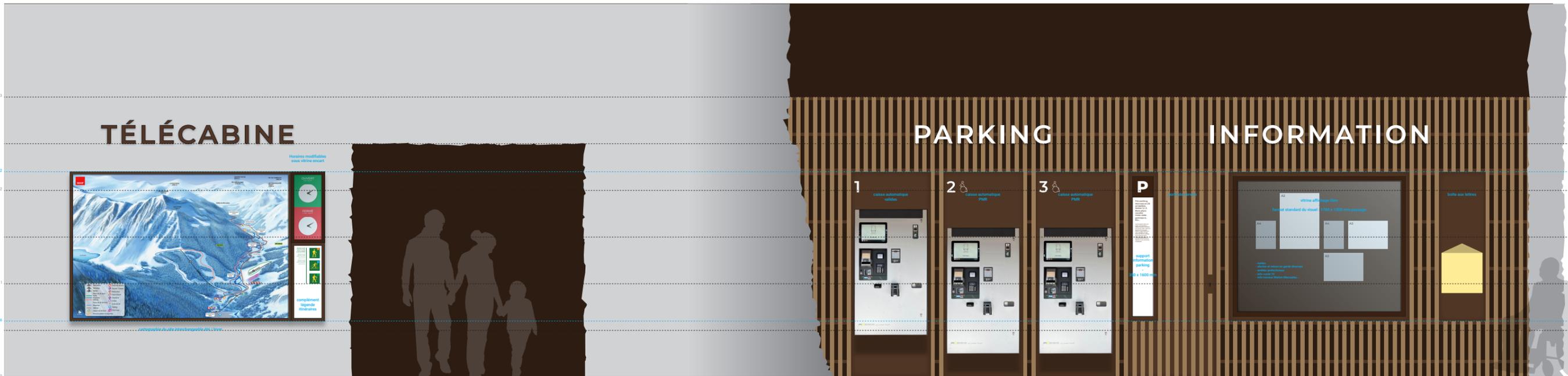
VUE DE FACE
ÉCHELLE : 1/5



VUE EN COUPE
ÉCHELLE : 1/5



Postulat



Projet

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

*Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel*

PON
Projet

DCE
Phase

Façade ouest | **TEL - PAN** | Signalétique télécabine + pan de mur
palissade bois

A
A3

21/07/2022

Module cartographie «TÉLÉCABINE»

Technique de l'enseigne idem ENA
hauteur de caractères : 200 mm
Planimètre cartographie été / hiver démontable facilement (mode de pose à définir)
Horaires modifiables manuellement ouverture / fermeture inséré dans un module vitrine verrouillable
Encart informations complémentaires avec codes couleurs par disciplines sportives
Cartographie : 2310 x 1540 mm
Vitrine format visible : 300 x 700 mm
Encart : 300 x 780 mm



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

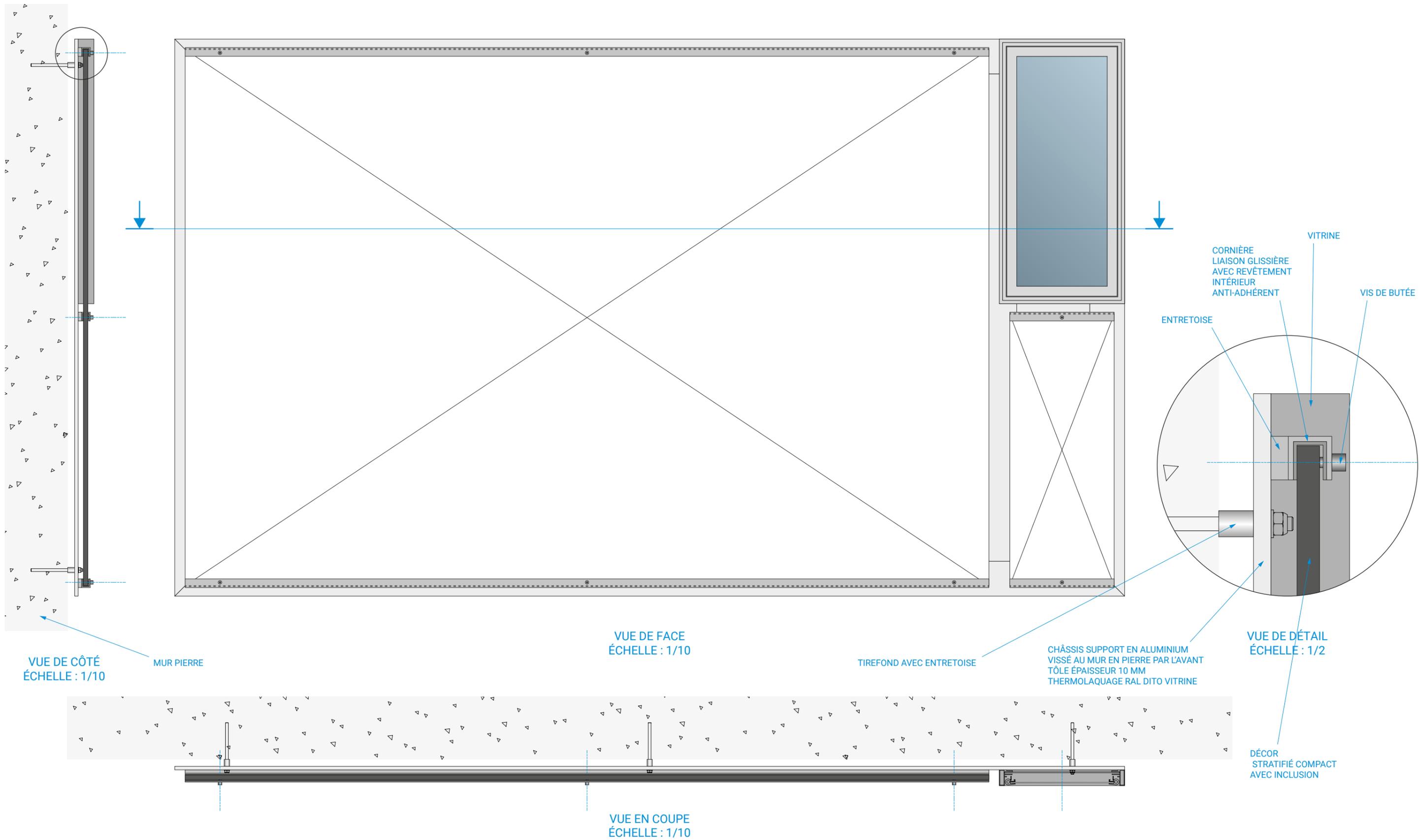
PON
Projet

DCE
Phase

Façade télécabine | PAN | Pan de mur palissade existante

A
A3

21/07/2022



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

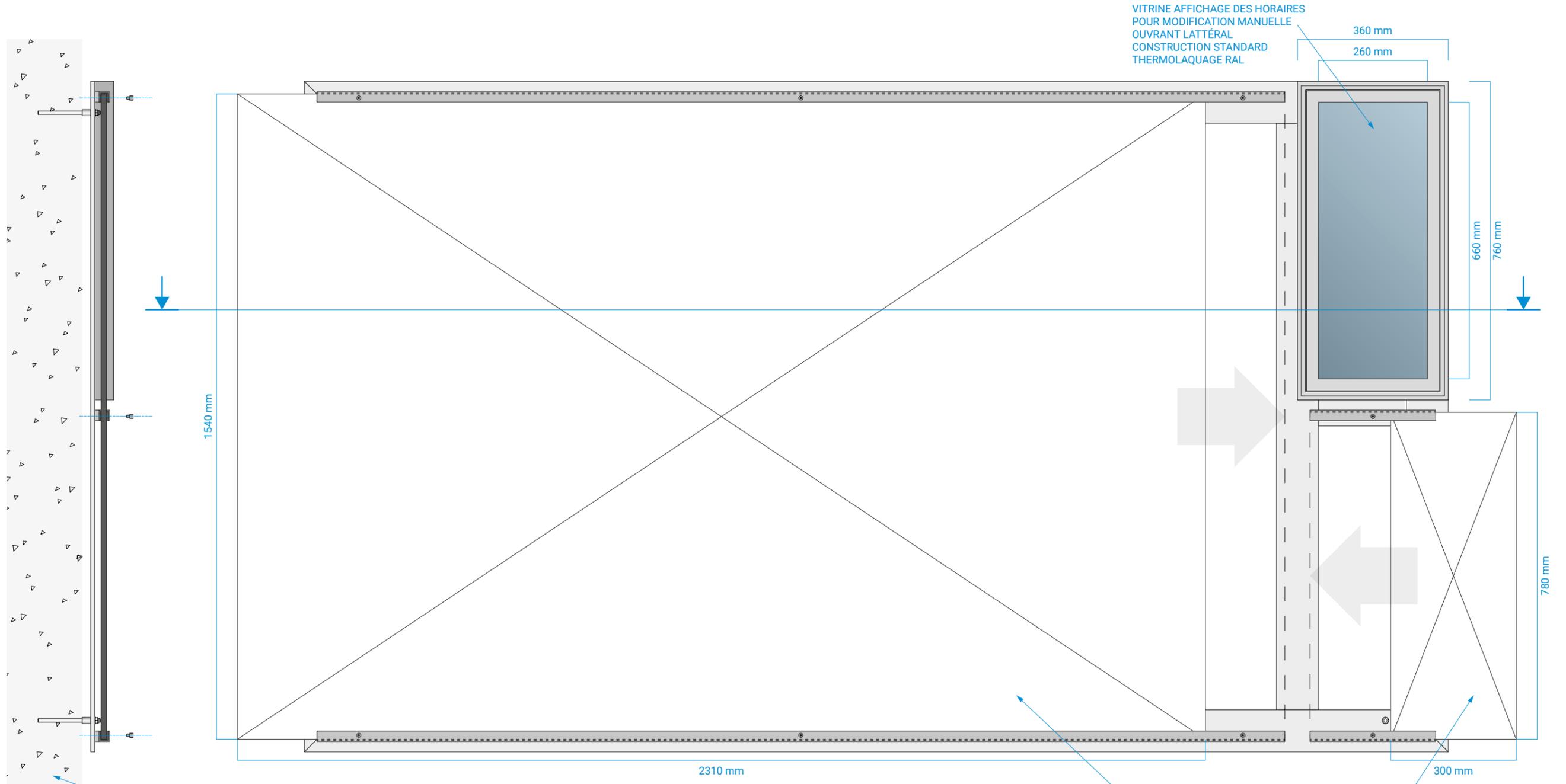
PON
 Projet

DCE
 Phase

Façade télécabine | **PAN** | Pan de mur palissade existante

A
 A3

21/07/2022



VITRINE AFFICHAGE DES HORAIRES
 POUR MODIFICATION MANUELLE
 OUVRANT LATÉRAL
 CONSTRUCTION STANDARD
 THERMOLAQUAGE RAL

360 mm
 260 mm

660 mm
 760 mm

780 mm

1540 mm

2310 mm

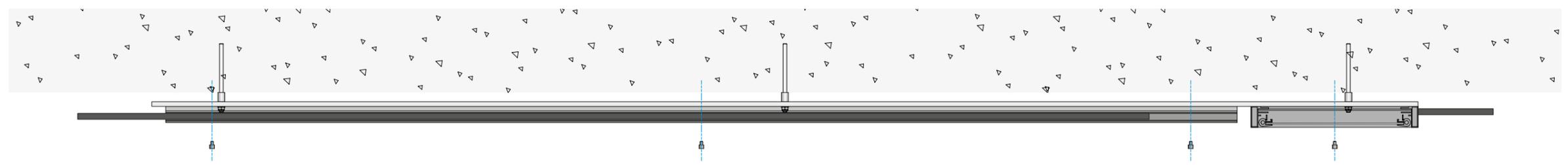
300 mm

VUE DE CÔTÉ
 ÉCHELLE : 1/10

MUR PIERRE

VUE DE FACE
 ÉCHELLE : 1/10

DÉCOR CARTOGRAPHIE ÉTÉ/HIVER RÉVERSIBLE
 EN STRATIFIÉ COMPACT AVEC INCLUSION



VUE EN COUPE
 ÉCHELLE : 1/10

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
 Projet

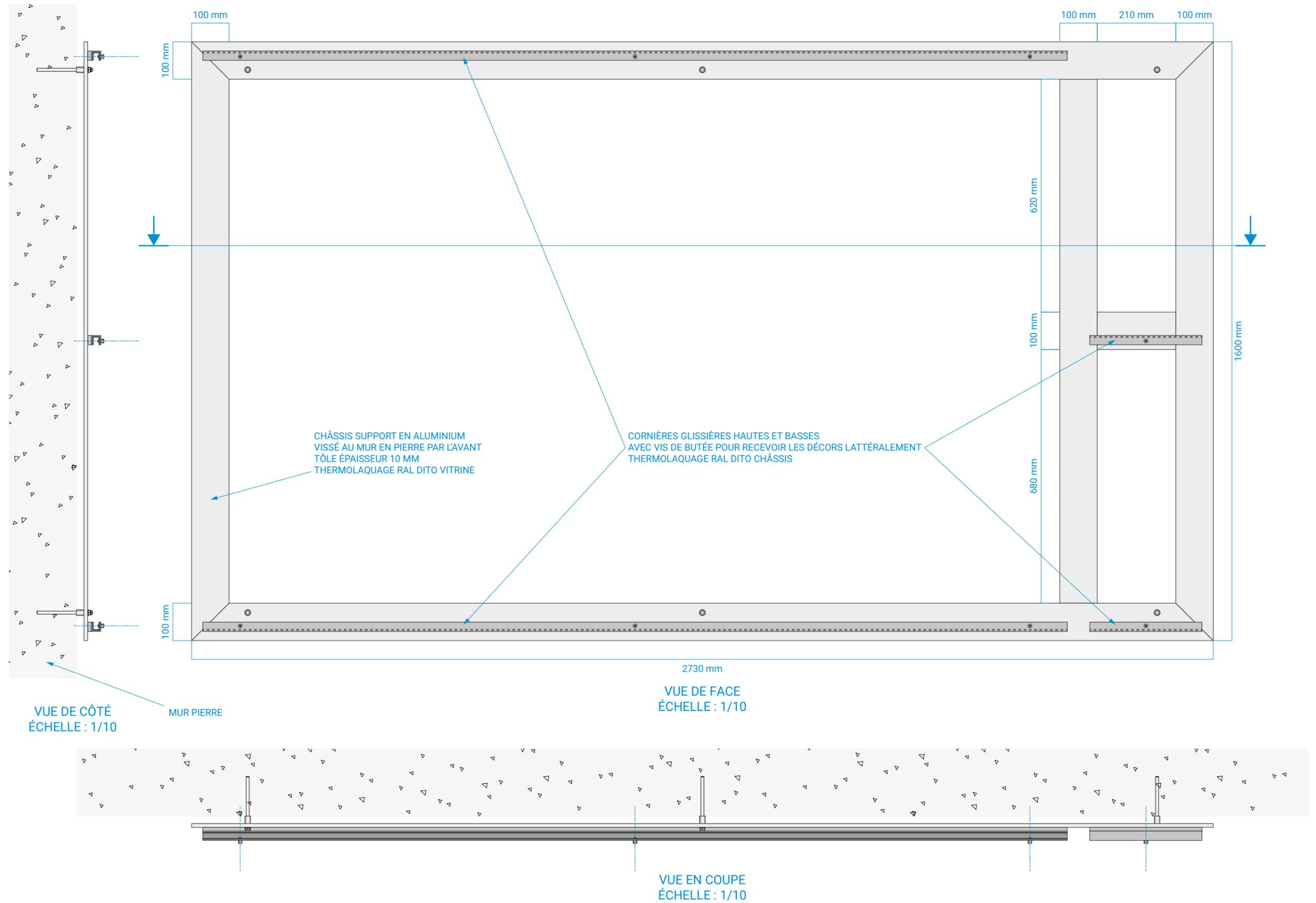
DCE
 Phase

Façade télécabine | PAN | Pan de mur palissade existante

A

21/07/2022

A3



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
Projet

DCE
Phase

Façade télécabine | PAN | Pan de mur palissade existante

A
A3

21/07/2022

Module «PARKING»

Déplacement / regroupement à gauche des modules des validateurs parkings
2/3 des modules adaptés en hauteur aux besoins des handicapés.
Encart parking avec pictogramme : 220 x 1500 mm
Thématiques abordées : Prix parking / monnaie et CB acceptées / notice 1,2,3 / bons plans navette / «Votre visite participe à...» / etc...

Principe de clairevoies

Remplacement de la palissade existante
Conservation du principe d'accès centrale intégrée dans la trame bois
Tous les modules incrustés dans une découpe du bois avec nivellement des modules (alignement des découpes hautes et basses)

Module «INFORMATION» + boîte aux lettres

Technique de l'enseigne idem ENA
hauteur de caractères : 200 mm
Vitrine affichage libre à gauche pouvant accueillir une affiche standard au format paysage + marge de 200 mm dans la hauteur
Vitrine format visible : 1760 x 1400 mm
Thématiques abordées : météo / alertes et mises en gardes diverses / arrêtés préfectoraux / infos covid 19 / info travaux Wallon Marcadau / etc.



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

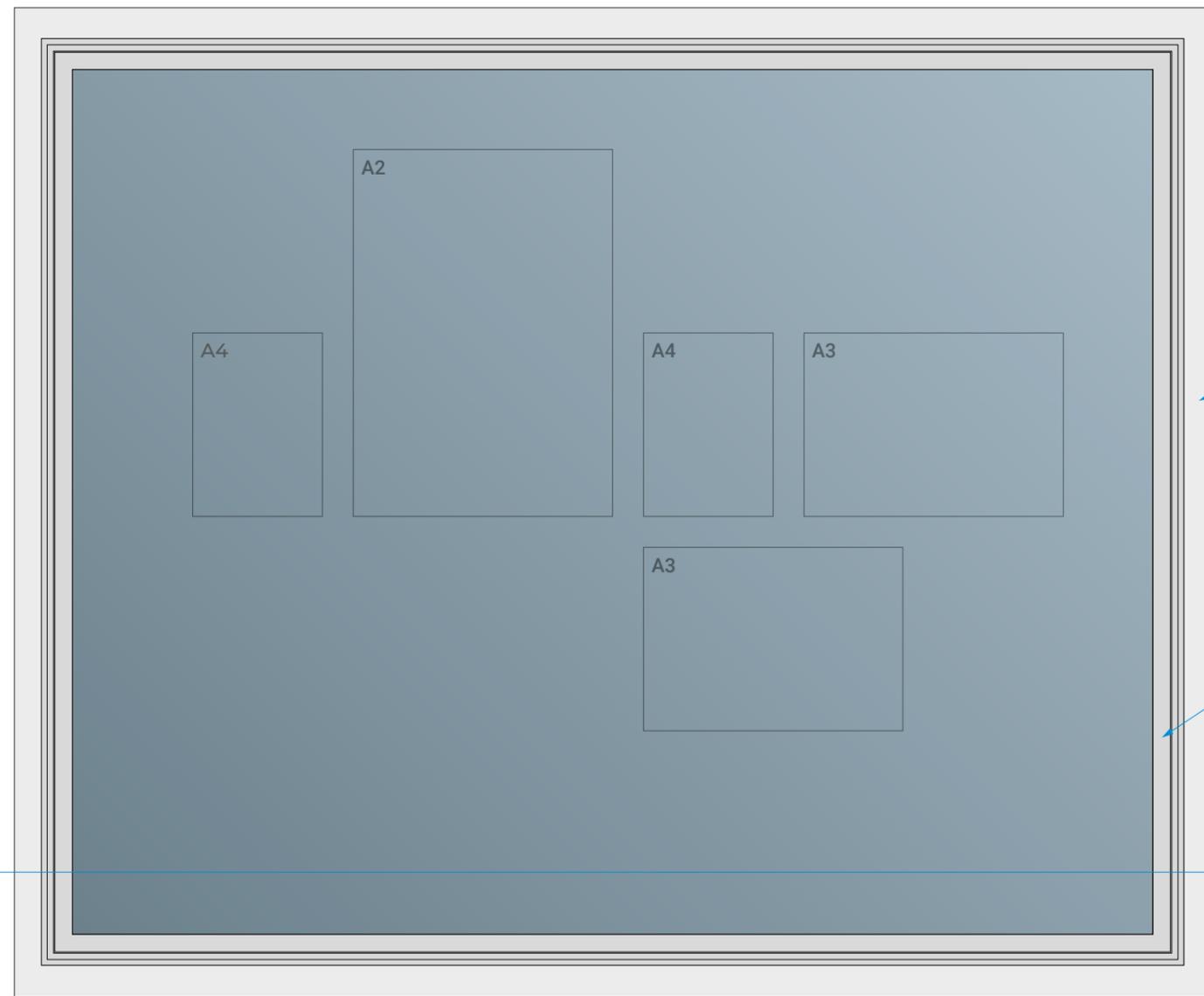
PON
Projet

DCE
Phase

Façade ouest | PAN | Pan de mur palissade existante

A
A3

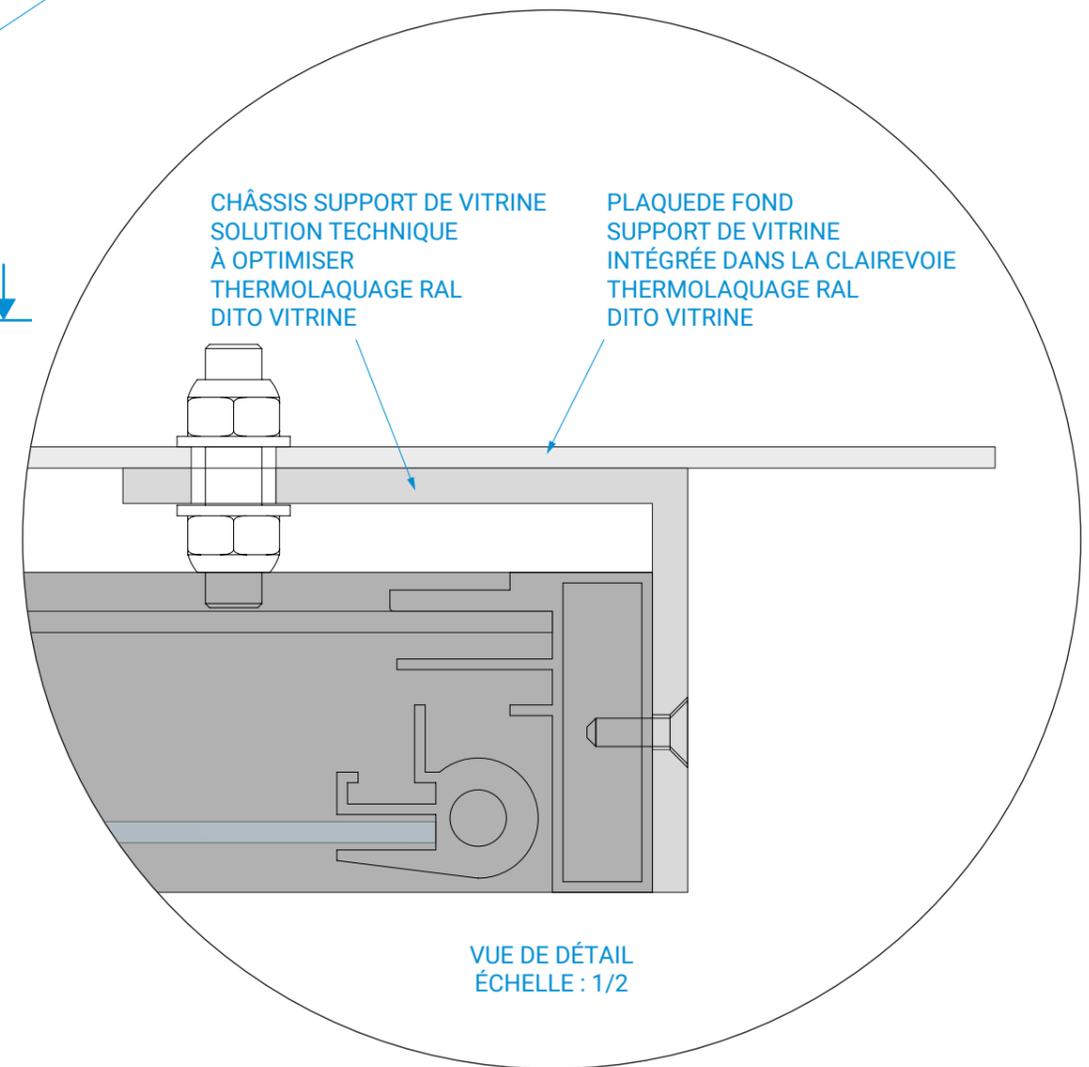
21/07/2022



PLAQUE DE FOND
SUPPORT DE VITRINE
INTÉGRÉE DANS LA CLAIREVOIE
THERMOLAQUAGE RAL
DITO VITRINE

VITRINE
OUVRANT LATÉRAL
CONSTRUCTION STANDARD
THERMOLAQUAGE RAL

1400 mm
1500 mm
1600 mm

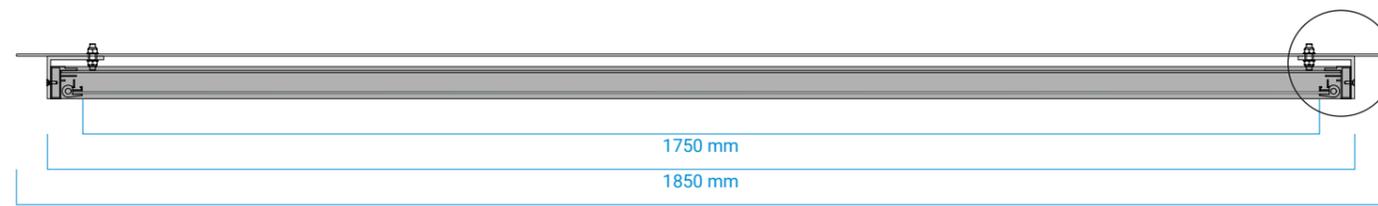


CHÂSSIS SUPPORT DE VITRINE
SOLUTION TECHNIQUE
À OPTIMISER
THERMOLAQUAGE RAL
DITO VITRINE

PLAQUE DE FOND
SUPPORT DE VITRINE
INTÉGRÉE DANS LA CLAIREVOIE
THERMOLAQUAGE RAL
DITO VITRINE

VUE DE DÉTAIL
ÉCHELLE : 1/2

VUE DE FACE
ÉCHELLE : 1/10



DIMENSIONS PLAQUE SUPPORT SELON CLAIREVOIE

VUE EN COUPE
ÉCHELLE : 1/10

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
Projet

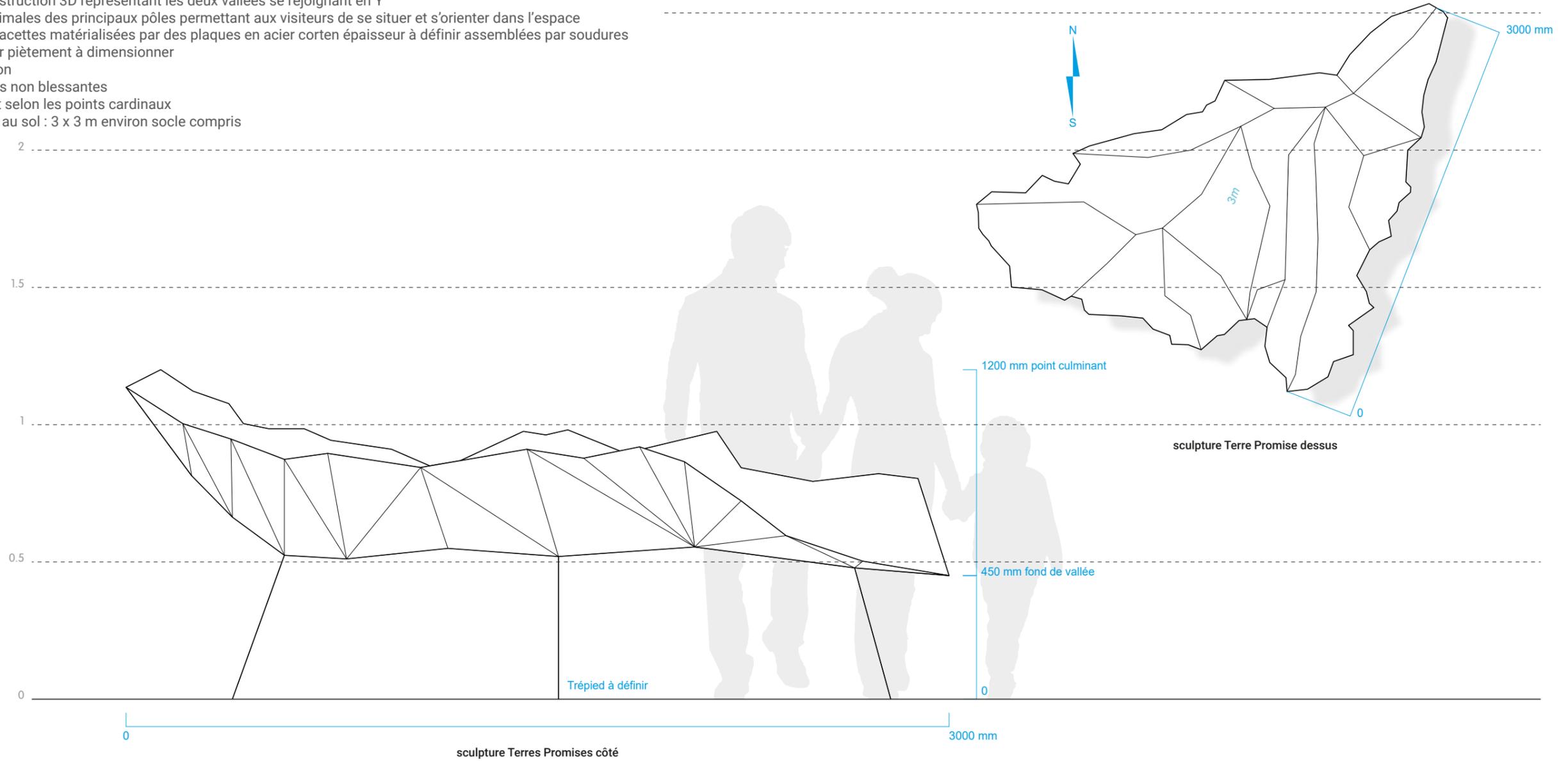
DCE
Phase

Façade ouest | PAN | Pan de mur palissade existante

A
A3

21/07/2022

Sculptures à concevoir par un designer ou un plasticien
 Principe de construction 3D représentant les deux vallées se rejoignant en Y
 Indications minimales des principaux pôles permettant aux visiteurs de se situer et s'orienter dans l'espace
 Façonnage en facettes matérialisées par des plaques en acier corten épaisseur à définir assemblées par soudures
 Surélévation par piétement à dimensionner
 Scellement béton
 Arêtes saillantes non blessantes
 Positionnement selon les points cardinaux
 Encombrement au sol : 3 x 3 m environ socle compris



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maîtrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maîtrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
 Projet

DCE
 Phase

Amont | TRP | Sculptures «Terres Promises»

A
 A3

21/07/2022

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

CCTP - LOT03 - Signalétique extérieure

PON Projet	DCE Phase	B03 Numéro	CCTP Pièce	LOT03 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

Conception, fabrication et pose de la signalétique d'accueil et d'information

-

DCE

Cahier des Clauses Techniques Particulières - LOT 3 SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE

-

22 juillet 2022

-

Objet du marché

Conception, fabrication et pose de la signalétique d'accueil du public autour du bâtiment du Puntas, au Pont d'Espagne (commune de Cauterets)

Prestation intellectuelle de conception des mobiliers (plans d'exécution) et de reprise d'éléments graphique (bon à tirer), suivie d'une prestation de fabrication des équipements attendus, d'une livraison sur site et de pose complète.

Contexte

Dans le cadre du projet de l'amélioration de l'accueil du public sur un des sites les plus renommés des Pyrénées, ce projet se traduit notamment par des actions de gestion de la fréquentation. Il s'agit de l'implantation d'une signalétique :

- Aux abords du bâtiment, espace d'accueil et d'information matérialisé par des « pierres levées » sur lesquels seront installés les supports informatifs. Les principes d'accueil et d'information du public sont énoncés dans la charte signalétique des parcs nationaux, à savoir la proposition d'un triptyque qui sera décliné sur des supports en parfaite adéquation avec l'esprit des lieux (univers minéral).

Le système de triptyque se compose de trois pierres levées sur lesquelles seront implantées :

- 1 support géographique format 750 x 1070 mm : carte topographique du secteur du Pont d'Espagne réalisée à partir des données fournies par le service SIG du Parc national des Pyrénées
- 4 supports interprétatifs format 750 x 1070 mm : visuels mêlant textes et illustrations autour de la thématique du mouvement, à partir des données fournies par le service communication du Parc national des Pyrénées

Le triptyque des pierres levées est complété par un totem également en pierre sur lequel sera reproduit un dispositif d'information et de sensibilisation aux bons comportements à avoir en montagne. Ce dispositif se décline sur deux faces :

- 1 support « prescriptions » format 280 x 1820 mm sur lequel seront imprimés une sélection de pictogrammes chartés « PNP » rappelant les codes d'usage en zone cœur du parc (ex. interdit aux chiens, interdiction de ramasser des plantes, etc.)
- 1 support format 280 x 1820 mm sur lequel sera imprimé une série de messages et illustrations expliquant aux usagers la raison de certaines interdictions (les effets d'un chien divaguant dans une zone de nidification par exemple...)

À titre d'information, le LOT 2

La signalétique pré-citée sera complétée par une signalétique d'accueil et de guidage du public sur le bâtiment Puntas ainsi qu'une œuvre artistique. Cet ensemble fait l'objet du LOT 2 - SIGNALÉTIQUE BATIMENT ET ŒUVRE ARTISTIQUE :

- Sur le bâtiment lui-même (identification des espaces et des services, identification du lieu dans son ensemble)

Ce dispositif d'accueil et d'information sera complété par un grand plan reproduit sur un support recto verso, face hiver et face été :

- Ce support format 2310 x 1540 mm sera implanté sur la façade du bâtiment de la télécabine du Puntas et présentera aux visiteurs les grands itinéraires et but de balade saisonniers sur un plan en relief type « Pierre Novat ». Les visuels sont fournis au prestataire.

Il s'agit de fournir une gamme complète de supports informatifs. Ces mobiliers sont décrits dans le carnet de détail Lot 3.

LA PRESTATION ATTENDUE

1 - Visite de terrain, validation du plan de récolement et du descriptif quantitatif

Le prestataire devra chiffrer son offre à partir des esquisses et descriptifs fournis par le maître d'ouvrage en annexe. Néanmoins, l'élaboration définitive des contenus, et en particulier de la signalétique de prescriptions, dépend grandement de l'implantation des mobiliers sur le terrain. Le maître d'ouvrage attend du prestataire qu'il valide les choix préalables opérés, et que celui-ci soit force de proposition de solutions alternatives s'il le juge nécessaire : léger changement d'implantation, adaptation des dimensions ou des formes définitives, modification du quantitatif, sans que ces modifications ne remettent en cause la philosophie du projet initial. Toute modification fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage et d'une commande supplémentaire si besoin.

2 - Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés pour la signalétique devront satisfaire, en plus des prescriptions du CCTP, aux normes en vigueur. D'une manière générale (sauf en cas de nécessité technique), les supports informatifs seront en stratifié compact ou en inclusion par vitrification, en accords avec les choix de matériaux jusque-là réalisés par le parc national. Le maître d'ouvrage attend une garantie de 10 ans, et le prestataire devra faire la démonstration de la recherche du meilleur compromis prix-durabilité-résistance.

L'ensemble de la visserie (inviolable), de la boulonnerie et des systèmes de fixation sera :

- de préférence en acier inoxydable ou acier galvanisé à chaud pour les platines de fixation
- si possible dissimulés (cache vis, bouchons, etc.)

• La résistance mécanique et physique

- résistance aux phénomènes climatiques : température (gel, chaleur), et précipitations (pluie, neige, grêle, ...),
- résistance à l'alternance des conditions météorologiques (gel-dégel),
- résistance aux effets de la lumière, principalement l'action des rayons ultra-violet,
- résistance aux agressions humaines (inconscience, vandalisme), dans la mesure du possible (protection anti tag, résistance à la rayure)

• La résistance chimique

Les matériaux y compris les encres, les peintures, les vernis, doivent pouvoir supporter le contact avec des substances chimiques pour leur entretien (produits de nettoyage).

• La finition

Le titulaire doit vérifier la qualité des éléments réalisés en atelier avant la livraison.

• Le transport

Le titulaire du marché fait son affaire des transports, approvisionnements, déchargements jusqu'au lieu de livraison puis manutention et montage sur les différents sites de ses matériaux, matériels ou ouvrages fabriqués.

Le titulaire du présent marché doit :

- Prévoir tous les conditionnements liés aux approvisionnements,
- Prévoir l'enlèvement de tous les emballages et autres jusqu'aux décharges publiques.
- Maintenir en permanence les lieux en état de propreté.

● **La maintenance et l'entretien**

Il est important d'installer des équipements nécessitant peu d'entretien. La plupart des supports informatiques seront posés sur des structures porteuses existantes ou installées préalablement (autre lot dédié). Ces parties informatives devront aussi pouvoir être démontées sans que la structure porteuse soit endommagée et ce, pour un remplacement aisé des supports abîmés. En cas de recours à de la visserie « inviolable », prévoir la fourniture des outils adaptés (clés spéciales...).

3 - Supports informatiques

La qualité des supports informatiques est mentionnée sur les plans fournis en annexe. Pour l'essentiel le maître d'ouvrage souhaite avoir recours à l'inclusion par vitrification (panneaux d'interprétation) et au stratifié compact gravé.

En fonction des techniques et de leurs évolutions possibles, le prestataire peut proposer des solutions alternatives à celles mentionnées en annexe, à partir du moment où celles-ci ne remettent pas en cause la qualité esthétique et les garanties attendues.

4 - Pose de la signalétique

L'entreprise se charge d'obtenir les renseignements nécessaires à une pose convenable, en s'instruisant de la nature des sols

Objet du marché

Pose de la signalétique du Puntas.

Visite de terrain, piquetage avant pose

Le prestataire devra chiffrer son offre à partir du tableau fourni de décomposition du prix global et forfaitaire.

Types de pose

4 modes de pose du mobilier sont recensés :

- La pose murale sur les façades empierrées existantes du bâtiment Puntas, à l'aide de tirefond, pour les enseignes d'accueil, la signalétique « télécabine » et les plaques en appliques,
- La pose sur pilier bois du bâtiment Puntas, à l'aide de cerclages métalliques discrets pour la signalétique directionnelle en drapeau,
- La pose en incrustation entre les lames bois de la clairevoie nouvellement créée à l'occasion du présent marché (voir lot architecture), pour les signalétiques « information » et « parking »,
- Pour le IOT 3 (hors-lot) : La pose en pleine terre en amont du Puntas pour les pierres levées et le totem. À ce titre, les fouilles pour les massifs béton devront être correctement dimensionnées pour que le dispositif résiste aux intempéries (vent surtout). Les dimensions indiquées dans le document 220721-PON-DCE-SPD-LOT3 sont donc données à titre indicatif.

DESCRIPTION DES MOBILIERS

Signalétique PI – Signalétique d’interprétation de type pierre levée

Quantité : 2 recto + verso et 1 recto simple
Localisation : pleine terre à l’ouest du Puntas
Pierre levée sur massif béton à dimensionner
Granite variété locale ou idem locale
Dimensions pierre hors sol : 850 x 1900 x 150 mm
Dimensions pierre en scellement direct dans le béton à définir dans le lot VRD
Format graphique idem charte PNP recto et/ou verso
Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm
Format visible idem charte PNP : 750 x 1070 mm
Décors démontables facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses solidaires de la pierre par goujons
Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent
Blocage par vis BTR sur la face.

Signalétique TOT – Signalétique en totem pour la réglementation

Quantité : 1
Localisation : pleine terre à l’ouest du Puntas
Pierre levée sur massif béton à dimensionner
Granite variété locale ou idem locale
Dimensions pierre hors sol : 350 x 2500 x 350 mm
Dimensions pierre en scellement direct dans le béton à définir dans le lot VRD
Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm
Format visible : 280 x 1820 mm
Décors démontables facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses solidaires de la pierre par goujons
Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent
Blocage par vis BTR sur la face.

À titre d’information, le LOT 2 (hors-lot) :

Signalétique ENP – Enseigne principale

Quantité : 1
Localisation : façade est du Puntas
Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués
fixations individuelles sur entretoises
épaisseur d’une lettre : 20 mm à 30 mm
dimensions hors tout de la mention «PONT D’ESPAGNE» : 6000 x 440 mm
dimensions hors tout de la mention «PNP - CAUTERETS - ESPACE PROTÉGÉ» : 6000 x 140 mm

Signalétique ENA – Enseigne accueil

Quantité : 1
Localisation : façade interne sud dans le porche du Puntas
Lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués
Épaisseur d’une lettre : 10 mm
Dimensions hors tout de la mention «LE PUNTAS» : 1600 x 180 mm
Dimensions hors tout de la mention «ACCUEIL» : 600 x 85 mm
Plaques logo PNP en aluminium thermolaqué avec sérigraphie ou impression directe format idem plaque historique existante à déplacer sur entretoises.

Signalétique DR1 – DR2 – Signalétique en drapeau sur pilier

Quantité : 2
Localisation : 2 piliers ouest dans le porche du Puntas
Drapeau biface sur pilier
Décor recto + verso en sérigraphie ou impression directe
Caisson aluminium thermolaqué faces symétriques format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm

Sur châssis le plus fin possible via élingues discrètes

Constitué de deux demi-caissons vissés sur chants bas et latéraux

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique DR3 - Signalétique en drapeau sur façade

Quantité : 1

Localisation : façade ouest du Puntas

Drapeau biface en façade

Décor recto + verso en sérigraphie ou impression directe

Caisson aluminium thermolaqué faces symétriques format 280 x 280 mm épaisseur 50 mm

Sur châssis le plus fin possible en drapeau

Constitué de deux demi-caissons vissés sur chants bas et latéraux

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique SA1 - SA2 - Signalétique des sanitaires en applique

Quantité : 5

Localisation : façade ouest du Puntas

Recto simple en applique sur surface pierre

Décor recto simple en sérigraphie ou impression directe

Caisson aluminium thermolaqué format 250 x 250 mm épaisseur 20 mm

Sur châssis, montage type boîte à chaussures

Fixation par vis sur chants haut et bas

Tôle épaisseur à définir à bords tombés avec soudures finition soignée fixation sur châssis tubulaire via vis têtes fraisées laquées dito caisson

Thermolaquage RAL teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique TEL - Signalétique module télécabine

Quantité : 1

Localisation : façade nord-ouest du Puntas proximité gauche face à l'entrée télécabine

Module cartographie «TÉLÉCABINE»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 2060 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Décor en inclusion sur stratifié compact épaisseur 13 mm

Planimètre réversible cartographie été / hiver démontable facilement en liaison glissière sur cornières hautes et basses

Revêtement intérieur des glissières anti-adhérent

Blocage par vis BTR sur la face

Horaires modifiables manuellement ouverture / fermeture inséré dans un module vitrine verrouillable

Encart informations complémentaires avec codes couleurs par disciplines sportives, principe technique idem cartographie

Cartographie : 2310 x 1540 mm

Vitrine format visible : 300 x 700 mm

Encart : 300 x 780 mm

Signalétique PAN - Signalétique module parking + information

Quantité : 1

Localisation : façade ouest sous abri du Puntas proximité droite à l'emplacement de la palissade bois qui sera remplacée dans le lot architecture

Module «PARKING»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 1450 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Tôles de fond des 3 billetteries automatiques déplacées (voir lot architecture) avec décor sérigraphié ou impression directe

Signalétique information relative au parking : plaques stratifié compact avec inclusion rapportée en applique, vissée par l'avant sur tôle de fond (lot architecture)

Module «INFORMATION»

Enseigne principe idem ENA : lettres découpées acier corten ou caissons aluminium thermolaqués

Longueur approximative de la mention : 2330 mm

Hauteur de caractères : 200 mm

Épaisseur d'une lettre : 10 mm

Vitrine étanche de construction standard avec cadre discrète en épaisseur et en relief

Toutes tôles de fond de signalétiques incrustées dans la clairevoie : Thermolaque RAL à définir. Teinte approchant l'aspect de l'acier corten des enseignes, à valider avec précision en fonction de l'aspect des enseignes.

Signalétique TRP - Sculpture « Terre Promises »

Quantité : 1

Sculptures à concevoir par un designer ou un plasticien

Principe de construction 3D représentant les deux vallées se rejoignant en Y

Indications minimales des principaux pôles permettant aux visiteurs de se situer et s'orienter dans l'espace

Façonnage en facettes matérialisées par des plaques en acier corten épaisseur à définir assemblées par soudures

Surélévation par piètement à dimensionner

Scellement béton

Arêtes saillantes non blessantes

Positionnement selon les points cardinaux

Encombrement au sol : 3 x 3 m environ socle compris

Le à

Signature du présent CCTP par le titulaire (Nom, prénom et qualité du signataire + cachet de l'entreprise), précédé des mentions « Lu et Approuvé. Accepté sans réserves ni modifications ».

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maîtrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maîtrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

DPGF - LOT03 - Signalétique extérieure

PON Projet	DCE Phase	B07 Numéro	DPGF Pièce	LOT03 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
Y compris signalétique et sculpture

Phase DCE

LOT 03-Signalétique extérieure

N°	Postes	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
1,00 SIGNALÉTIQUE					
	Fourniture et pose d'une plaque décor stratifié pour pierre levée	unité	5		
	Fourniture et pose d'une plaque décor stratifié pour totem	unité	2		

Montant total HT

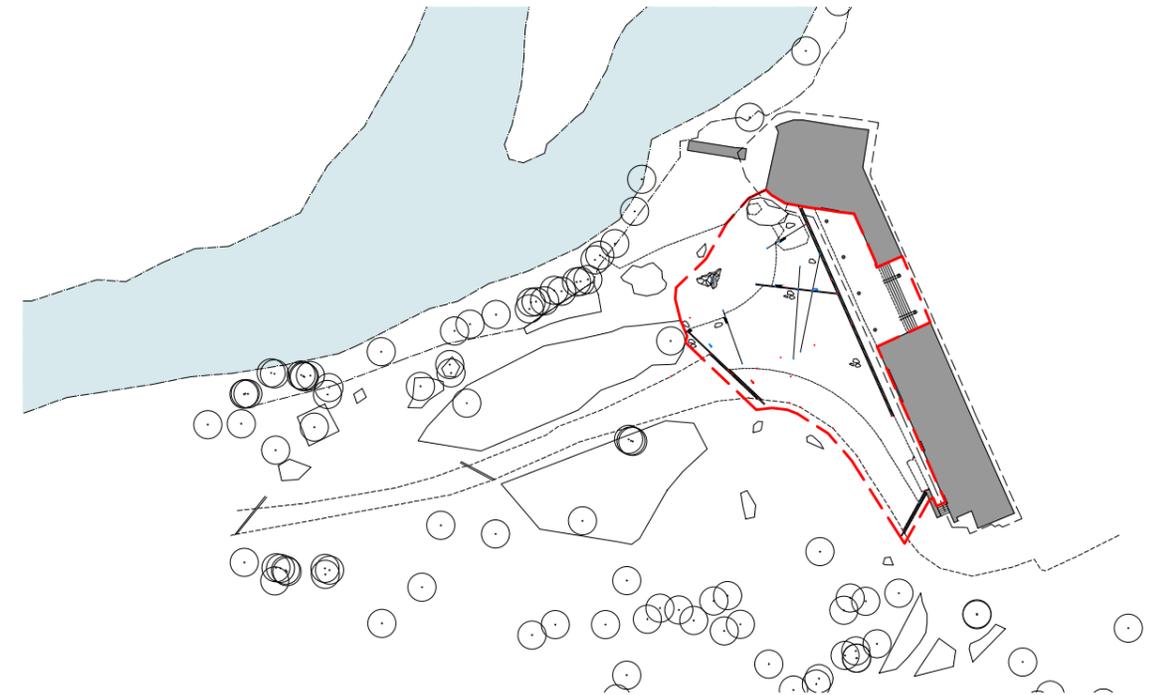
TVA 20%

Montant total TTC

**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture**



Maitrise d'ouvrage
Parc National des Pyrénées
Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
BP 736- 65007 Tarbes



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
Mandataire - Paysagiste concepteur

SARL Tikopia
Cotraitant Scénographe

Sébastien Pradel Designer
Cotraitant Designer

SAS PAPYR
Sous-traitant Architecte

Guillaume Besnier
27 Avenue des pics
65150 Saint-Laurent-de-Neste
06 42 71 29 15
atelierdudehors@gmail.com

Romuald Rousset
Centre d'affaires les ilas
77 Avenue des lilas
64000 Pau
contact@tikopia.net

Sébastien Pradel
29 Avenue du 8 mai 1945
69500 Bron
contact@sebastienpradeldesigner.com

Jérémy Lay
Zone PPI
Route Tarbes Toulouse
65150 Saint-Laurent-de-Neste
papyr.archi@gmail.com

Carnet détails - LOT03 - Signalétique extérieure

PON

Projet

DCE

Phase

C05

Numéro

DTL

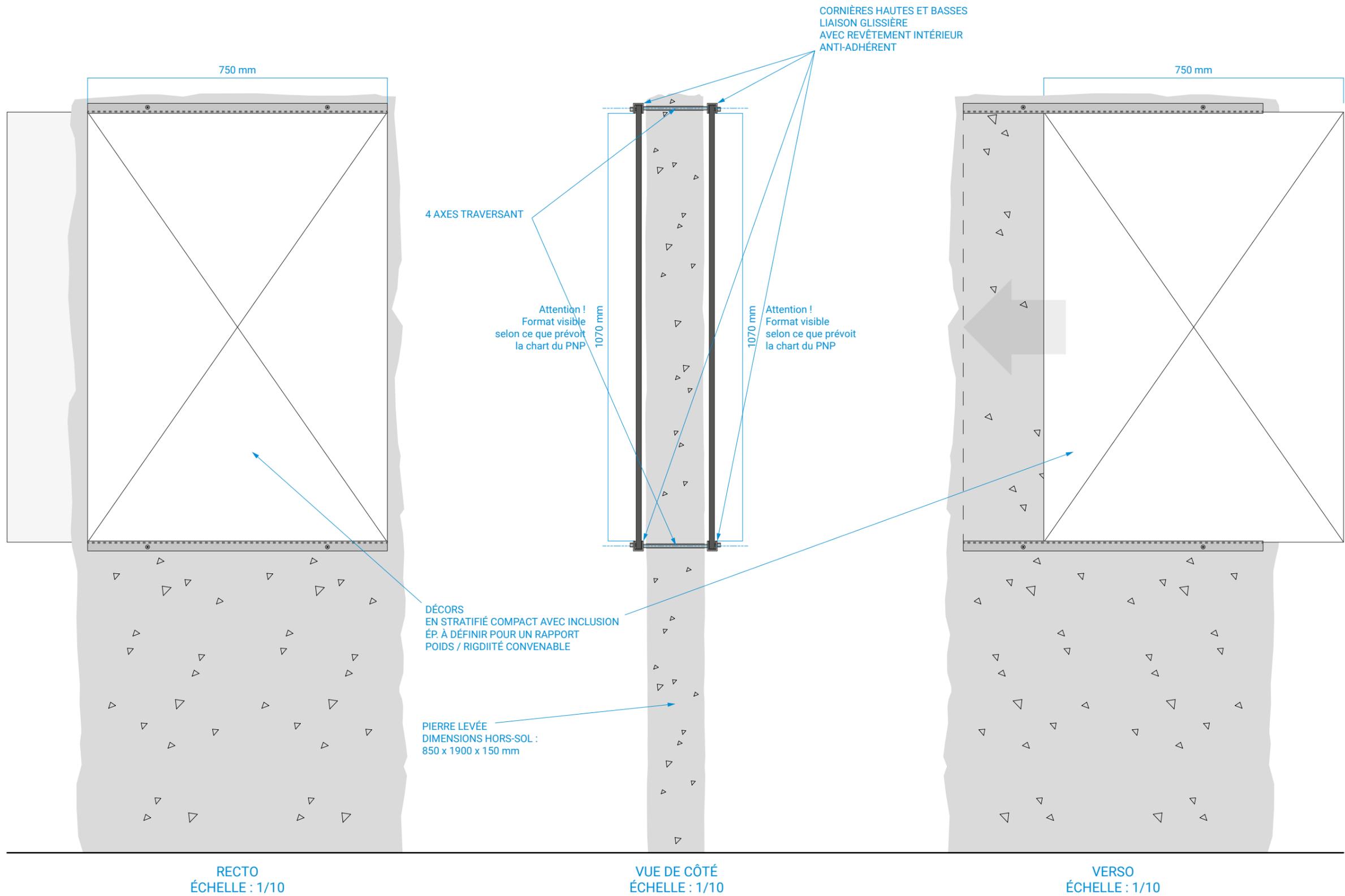
Pièce

LOT03

Lot

A

Indice



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

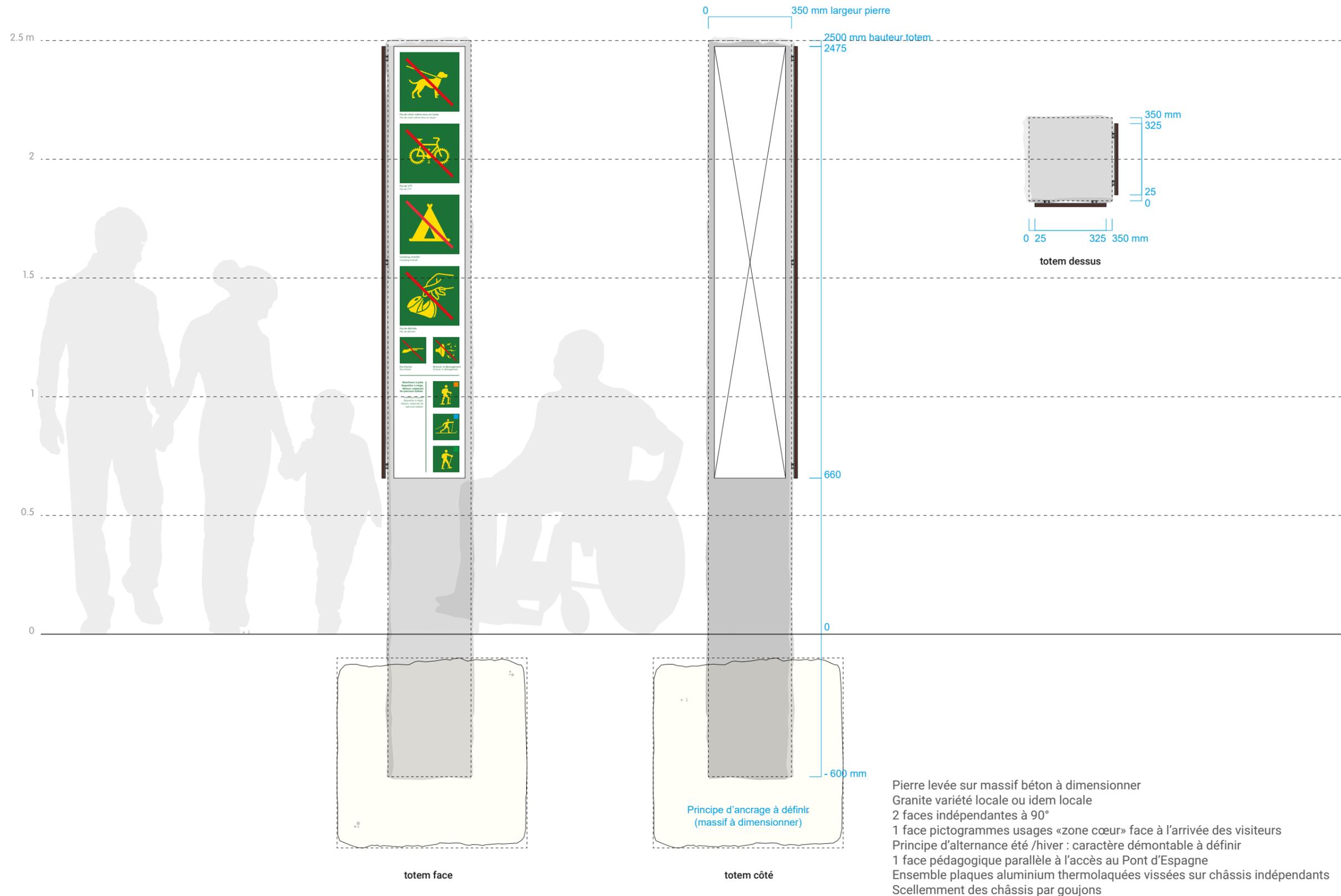
PON
Projet

DCE
Phase

Amont | PI | Pierre levée (3 ex.)

A
A3

21/07/2022



Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

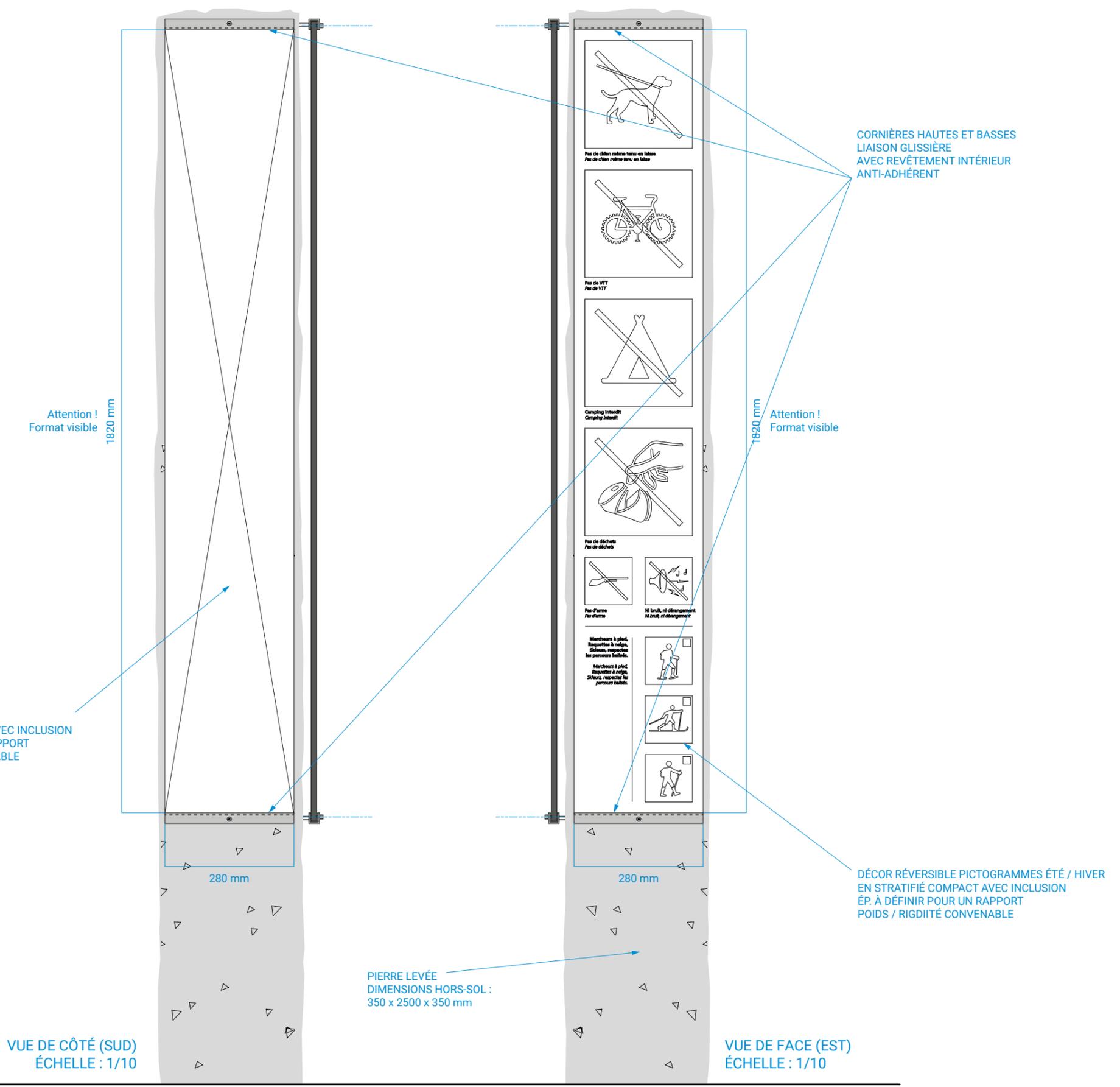
Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'œuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel

PON
Projet

DCE
Phase

Amont | **TOT** | Totem réglementation

A	21/07/2022
A3	



Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

CCTP - LOT04 - Bâtiment

PON Projet	DCE Phase	B04 Numéro	CCTP Pièce	LOT04 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

NOTA

L'entreprise devra se reporter aux Articles du CCTP pour obtenir une définition complète de la prestation.

L'entreprise est tenue d'indiquer, en regard de chaque article, le prix unitaire.

Le prix en regard de chaque article s'entend pour une prestation terminée, comprenant toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre inhérentes à celles-ci.

L'entreprise est tenue de vérifier qu'aucune omission ou erreur ne subsiste dans l'énumération des ouvrages du descriptif pour mener à leur terme les travaux faisant l'objet de la présente étude.

L'entreprise est donc tenue de s'engager sur un prix global et forfaitaire.

SOMMAIRE

2.1. SPECIFICATIONS GENERALES	4
2.1.1. OBJET DU MARCHÉ	4
2.1.2. TRAVAUX ET OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	4
2.1.3. COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES	5
2.1.4. LECTURE ET INTERPRETATION DES DOCUMENTS ECRITS ET GRAPHIQUES	5
2.1.5. DOCUMENTS D'ETUDE A PRODUIRE POUR L'EXECUTION DES OUVRAGES	5
2.1.6. RECONNAISSANCE DES LIEUX	5
2.1.7. SECURITE SUR LE CHANTIER	6
2.1.8. NETTOYAGE	6
2.1.9. TRAITS DE NIVEAU	6
2.1.10. CARACTERISTIQUE DES BOIS	6
2.1.11. CARACTERISTIQUE ÉLECTRIQUE	7
2.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	10
2.2.1. TRAVAUX PRELIMINAIRES	10
2.2.2. MISE EN SECURITE	11
2.2.3. TRAVAUX DE DÉMOLITION / DÉPOSE	11
2.2.3.1. DÉPOSE D'ÉLEMENT EN VUE DE REMISE EN PLACE	11
2.2.3.2. DÉMOLITION ET ÉVACUATION	12
2.2.4. MODIFICATION D'OUVERTURE	13
2.2.5. MISE EN PLACE DES CAISSES	13
2.2.6. PORTE BOIS	14
2.2.7. BARDAGE EXTÉRIEUR	14
2.2.8. REVETEMENT INTERIEUR	15
2.2.9. ELECTRICITÉ	15
2.2.10. MODIFICATION DU SOL INTERIEUR	15
2.2.11. ESCALIER BOIS	16
2.2.12. GARDE CORPS BOIS	16
2.2.13. OPTION	17

2.1. SPECIFICATIONS GENERALES

2.1.1. OBJET DU MARCHE

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot 04 bâtiment et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction, ni réserve, pour l'amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne, pour le compte du Parc National de Pyrénées.

2.1.2. TRAVAUX ET OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les prestataires des différents lots, dans les délais impartis, pour prendre toute disposition nécessaire quant aux implantations, nivellements, réservations, scellements, etc...

Il devra, en cas d'insuffisance de précisions, en référer en temps utile à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui donnera toutes les indications complémentaires nécessaires.

L'entrepreneur, au titre du présent lot, est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des différents Cahiers des clauses techniques particulières des autres lots de l'opération.

Les installations comprennent, dans la limite définie ci-dessus et sauf indications contraires, la fourniture de la totalité des matériels principaux ou accessoires nécessaires au fonctionnement parfaitement satisfaisant des installations et leur mise en œuvre conformément à la Réglementation et aux Règles de l'art, y compris toute sujétion que pourraient imposer les conditions du chantier.

Outre la fourniture, la fabrication et la pose de ses ouvrages, l'entreprise a à sa charge :

- les plans de chantier et les plans de traçage
- la réception des supports
- l'implantation de ses ouvrages, la vérification pour réglage des pentes y compris relevés sur place avant travaux ;
- le transport sur place et le montage à niveau ;
- les moyens de levage de ses matériaux ;
- la fabrication en atelier ;
- la fourniture et la mise en place de pièces de charpente et de tous les organes de fixation et d'assemblages
- la galvanisation des pièces métalliques de fixation
- la protection et la conservation des ouvrages de son lot ;
- la fourniture d'échantillons et modèles d'appareillage ;
- la mise en place de tous les échafaudages et éléments de sécurité nécessaires suivant P.G.C.
- les percements, scellements et rebouchage dans les maçonneries (quand ils ne sont pas à la charge du lot 01) ;
- la mise en œuvre y compris les coupes, enchevêtrures, calages, pièces d'ancrages ...
- la fabrication et mise en œuvre de tout chevêtre nécessaire ;
- le nettoyage hebdomadaire de son chantier
- tous les travaux nécessaires à la parfaite finition de ses ouvrages

2.1.3. COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES

L'entreprise titulaire du présent lot devra s'assurer de la coordination des travaux avec ses sous-traitants afin de respecter le calendrier de travaux.

2.1.4. LECTURE ET INTERPRETATION DES DOCUMENTS ECRITS ET GRAPHIQUES

Les plans et devis descriptifs - CCTP - se complètent réciproquement, sans que l'entrepreneur puisse faire état, après remise et réception de son offre d'une éventuelle discordance qu'il n'aurait pas signalée en temps utile.

L'entrepreneur est tenu de vérifier, avant toute exécution, les cotes figurant sur les dessins et signaler au Maître d'œuvre les erreurs qui pourraient être constatées.

Tous les documents définissant les travaux et obligations par corps d'état forment un ensemble qui rend solidaires tous les entrepreneurs appelés à coopérer à la construction du bâtiment projeté. De ce fait, aucun ne pourra se prévaloir d'avoir été dans l'ignorance des présents documents définissant les travaux et obligations par corps d'état, dans toutes leurs parties et notices complétives, s'il y a lieu.

Toutes les dispositions précisées dans les devis ou sur les plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que le mode de construction et les dispositions d'ensemble.

L'entrepreneur contracte l'obligation d'exécuter l'intégralité des travaux de sa profession nécessaires au complet et parfait achèvement de la construction projetée, conformément aux Règles de l'art et aux Règlements en vigueur, quand bien même il n'en serait pas fait mention à la partie traitée, dès que ces fournitures et façons sont nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

2.1.5. DOCUMENTS D'ETUDE A PRODUIRE POUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Les études et les plans d'exécution sont à la charge de l'entreprise. Ces documents devront être approuvés par le Bureau de Contrôle et recevoir le visa de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Tous les dessins de fabrication devront être remis à l'équipe de Maîtrise d'œuvre en temps opportun pour permettre leur examen approfondi et, éventuellement, apporter les modifications nécessaires, sans pour cela gêner la marche du chantier, faute de quoi, l'entrepreneur subira toutes les conséquences du retard qu'il aura pu provoquer pour lui-même et par voie de conséquence, pour les autres corps d'état.

L'entreprise a à sa charge les plans d'atelier et de traçage.

2.1.6. RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur est tenu d'effectuer sur place toutes les reconnaissances nécessaires afin d'apprécier toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer sur les travaux à réaliser. Le chantier

sera accepté et pris par l'entreprise adjudicataire dans l'état où il se trouve à la date de la soumission.

2.1.7. SECURITE SUR LE CHANTIER

L'entrepreneur devra exécuter les travaux de construction en conformité avec les règlements de police et de voirie. Il devra prendre toutes les précautions requises pour la sauvegarde des tiers et pour assurer la sécurité du chantier.

Ces mesures seront conformes au P.G.C., pièces contractuelles du dossier d'appel d'offres.

2.1.8. NETTOYAGE

Le chantier sera laissé dans un état de propreté satisfaisant. Ce nettoyage sera réceptionné par le Maître d'œuvre.

Le chantier étant situé en site touristique, une attention particulière devra être portée à la propreté du chantier et au rangement, afin que cela n'impacte que très peu l'activité du lieu.

2.1.9. TRAITS DE NIVEAU

A tous les stades du chantier, le trait de niveau battu à un mètre du sol fini sera tracé sur les murs bruts et enduits par le titulaire du lot.

Si pour une raison quelconque, ce trait de niveau venait à être effacé prématurément, le titulaire du présent lot devrait le tracer à nouveau et à ses frais afin de le rétablir exactement au niveau initial.

2.1.10. CARACTERISTIQUE DES BOIS

NORME ET REGLEMENT

La conception de la charpente et ossature bois, ainsi que son dimensionnement devront répondre aux spécifications des textes suivants :

- Règle de calcul et de conception des charpentes en bois CB71 ;
- Guide pratique de conception et de mise en œuvre des charpentes en bois
- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions : règles NV65 modifiées février 2009
- Règle PS 92 - Zone 4 - Bâtiment
- DTU 31.1, 31.2,
- Norme NFB 52.001 : règles d'utilisation du bois dans les constructions
- Cahier CTB n°/77 : procédés d'assemblage dans la charpente bois
- Normes NF 335.1 et 335.2
- DTU 60.32 : Evacuation des eaux pluviales

QUALITE ET TRAITEMENT DES BOIS

L'ensemble des bois cités au présent CCTP devra impérativement provenir d'Exploitations Forestières pratiquant le développement durable et bénéficier du label FSC ou PEFC. Les bois issus de l'exploitation locale seront priorités.

A - Qualité des bois

Les bois utilisés seront en DOUGLAS ou Mélèze suivant disponibilité, correspondant au minimum à la catégorie 3 voir 3 + de la Norme NFB 52.001 de décembre 1998.

Bois sains ne présentant aucune trace de pourriture, échauffure, roulure, gélivure, aucun dégât d'insectes.

Le taux d'humidité sera au maximum de 15 % avec une variation maximale de plus ou moins 3%.

Les bois employés seront de la classe de résistance C30 selon Norme NF EN 338.

D'autres essences de bois pourront être demandé suivant les aspects souhaités, et devront de même sorte, respecter les règlementations en vigueur correspondant aux caractéristiques techniques pour lesquels ils seront employés.

B - Traitement

Aucun traitement ne devra recouvrir les bois, mis à part si la conjoncture, nous contraint à utiliser du bois de classe 2, qui devra être dans ce cas traité pour de l'utilisation en extérieur.

Le traitement des bois sera conforme à la classe de risque 2 pour les bois intérieurs et risque 3 pour les bois extérieurs.

Les bois employés doivent recevoir en usine un traitement préventif insecticide (compris termites) fongicide à l'aide d'un produit ayant le label CTB-F.

Le produit utilisé ne devra pas corroder les clous ou les assemblages métalliques, ni entraîner de tâches.

Un certificat de garantie sur le traitement sera remis à l'Architecte et au Bureau de contrôle.

Les organes métalliques seront galvanisés à chaud.

Tous les bois de charpente devront être transportés et stockés sur chantier à l'abri des intempéries.

2.1.11. CARACTERISTIQUE ÉLECTRIQUE

NORME ET REGLEMENT

Les travaux dus au présent lot seront conformes aux Normes et réglementations en vigueur dans leurs éditions les plus récentes et en particulier sans que la liste suivante soit exhaustive :

- normes UTE en général et plus particulièrement les règles de l'art de l'installation électrique.
- installations électriques basse tension NFC 15-100.

- installations de branchement C 14100.
- protection des travailleurs C 12100.
- normes NFC 73200 et 73250.
- décret n° 62-1484 du 14 Novembre 1962 concernant la protection des travailleurs.
- méthodes d'essais - comportement au feu.
- essai au fil incandescent, inflammabilité et aptitude à l'extinction NFC 20-455.
- DTU 70/1 et 70/2 installations électriques.
- norme NFC 90-120 + additif.
- norme NFC 90-130 + UTE C 90-130.
- les diverses prescriptions EDF.
- règlement sanitaire départemental type.
- normes C 68-101 : matériel de pose des canalisations et conduits.
- norme NFC 68-146 : conduits isolants, cintrables, transversalement élastiques.
- norme NFC 32-010 à 013 :âmes conductrices - caractéristiques.
- norme NFC 32-020 : enveloppes isolantes.
- norme NFC 32-050 : conducteurs de câble comportant un revêtement métallique.
- norme NFC 32-100, 102,103 à 112 : conducteurs et câbles comportant une enveloppe en caoutchouc
- norme NFC 32 11-321 : câbles rigides isolés en polyéthylène réticulé.
- norme NF C 32 200 à 211 : conducteurs et câbles comportant une enveloppe en PVC.
- norme NF C 32 320 : conducteurs et câbles rigides avec enveloppe isolante en matière réticulée, revêtue d'une gaine résistant aux intempéries.
- norme NF C 20 010 : matériels électriques.
- normes NF C 31 111 à 122 : fils nus à section droite circulaire.
- norme NF C 31 211 : fils de cuivre recuits.
- norme NF C 61 110 à 141 : interrupteurs, commutateurs, bouton de minuterie ou de sonnerie.
- norme NF C 61 300 et 303 : prises de courant.
- norme NF C 61 420 : interrupteurs automatiques de terre.
- norme NF C 61 450 : disjoncteurs différentiels à moyenne sensibilité.
- norme NF C 61 501 à 550 : culots de lampes et douilles.
- norme NF C 61 800 : minuterie et télérupteur.
- norme 68 100 à 225 : conduits et accessoires.
- normes UTE NFC 71-00X homologuées le 5 Juillet 1986, traitant de l'ensemble des règles de sécurité applicables aux luminaires de tension d'alimentation au plus égale à 1000 V.
- normes de sécurité contre l'incendie - Arrêté du 31 Janvier 1986 relatif au règlement de sécurité contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation
- règlement sanitaire départemental.
- le code du travail

Règles :

- Règles THK (02/1997) et THG (Avril 91)

Arrêtés :

- Arrêtés d'Avril 88 relatifs aux équipements et caractéristiques thermiques dans les bâtiments autres que d'habitation et condensé du CSTB.
- Arrêtés du 14 Juin 69, 22/12/75, 6/11/78 et 23/02/83 relatifs à l'isolation acoustique
- Arrêté du 31 Janvier 1986 : Sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation
- Décret du 14 Novembre 62 : Protection des travailleurs

FOURNITURES ET APPAREILLAGE

L'Entrepreneur sera tenu de fournir, pour l'exécution de ses travaux, du matériel de première qualité portant la marque nationale de conformité aux normes NF. En l'absence de marques citées au présent descriptif, la qualité du matériel proposé doit être garantie par la présentation d'un certificat de conformité, délivré par un Organisme habilité à cet effet. Le matériel devra être d'origine française, ou fabriqué en France.

LOCAL TECHNIQUE : de type LEGRAND série Céliane ou équivalent.

Les plaques, doigts, enjoliveurs, accessoires et toutes sujétions de pose et d'encastrement seront prévus. Les prises de courant seront toutes à éclips.
Les boutons poussoirs de minuterie seront de type à voyant lumineux.

Hauteur d'implantation :

Interrupteurs, boutons poussoirs logements, parties communes : 1,10 m

Prises de courant : 0,25 m

En locaux techniques: 1,20 m

Toutes les prises de courant doivent être à éclips et seront munies d'obturateur.

PLANS ET PIÈCES

Toute l'étude d'exécution, plans d'implantation définitifs et complets, plans de réservation, etc, reste à la charge de l'entreprise.

Avant les travaux

L'entreprise adjudicataire du présent lot doit, dans le délai imposé d'un mois au plus, avant le début de l'exécution des travaux, fournir pour accord, au Maître d'œuvre, le dossier d'exécution en trois exemplaires.

Un exemplaire lui sera retourné avec l'accord ou avec les modifications éventuelles. Le dossier sera mis à jour en tenant compte des observations et délivré au Maître d'œuvre, en trois exemplaires.

Ce dossier sera composé des plans ou pièces suivantes :

L'implantation du matériel et de l'appareillage,

Le parcours des canalisations et supports (moulure, goulotte ..) avec caractéristiques et sections,

Les détails de mise en œuvre cotés suivant la réalisation.

2.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

NOTA : *l'ensemble des sections sont ici données à titre indicatif. Elles devront impérativement être conforté par une étude technique à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.*
Pour des raisons de cohérence du projet architectural, tout plan technique déterminant les sections choisies devra faire l'objet d'une validation auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre

AVANT PROPOS :

Au vu des conditions d'accessibilité du lieu d'implantation, le présent projet pourra être conçu afin d'être réalisé au maximum en atelier et simplement assemblé et terminé sur place après manutention en coordination avec le lot 01. Cette option permettra également de limiter les nuisances et ainsi préserver le tourisme.

Le principe d'intervention réside en la rénovation complète de la façade bois, avec la modification des emplacements des éléments situés sur cette dernière.

Les modifications entraîneront alors des modifications de l'emplacement du tableau électrique et autres distributions utiles au bon fonctionnement des caisses.

Afin d'assurer l'étanchéité de l'ouvrage, l'habillage des tours de caisse devra être traité avec soins par des joints en conséquence.

Les éléments de serrurerie et menuiserie induit par les modifications d'accès devront être traités dans le respect des réglementations d'accessibilité.

Le poste électricité devra être réalisé par un professionnel agréé.

2.2.1. TRAVAUX PRELIMINAIRES

Comme indiqué dans le paragraphe n°/1 Généralités du présent CCTP, l'entreprise aura à sa charge l'ensemble des travaux préliminaires de préparation de chantier concernant la sécurité, les étalements, les protections, induit par l'intervention sur le bâtiment. La sécurité générale du site sera gérée par le lot 01.

Elle devra notamment se référer au Plan général de coordination établi par le Coordonnateur sécurité.

Une bonne connaissance du site d'implantation et de ses contraintes est indispensable à la bonne réalisation du projet.

2.2.2. MISE EN SECURITE

Avant toute intervention, l'entreprise en charge du présent lot, se devra la mise en sécurité du chantier, sur son espace d'intervention qui est l'espace de caisse du parking du PUNTAS.

Pour se faire, l'électricité du bâtiment concerné devra faire l'objet d'une coupure sur l'espace de travail.

Un compteur de chantier sera à disposition, mis en œuvre par le lot 01.

Une vérification des réseaux à proximité devra être faite, afin de ne pas impacter les autres bâtiments dans lesquels l'activité continuera.

2.2.3. TRAVAUX DE DÉMOLITION / DÉPOSE

2.2.3.1. DÉPOSE D'ÉLÉMENT EN VUE DE REMISE EN PLACE

L'ensemble des éléments ci-après listé, feront l'objet d'une dépose soignée et devront être stocké et protégé. Le stockage devra être réalisé avec soin et aucune dégradation ne devra avoir lieu sur l'ensemble de ces éléments

- **Dépose des caisses de paiements**

Dépose de l'ensemble des 3 caisses de paiement du parking

La dépose comprendra également la dépose des piétement constitués d'un châssis en acier.

Les caisses seront déplacées proche de l'entrée de l'accueil du public sur le mur opposé de l'escalier d'accès.

Ce poste prendra en compte la remise en place des trois caisses, aux hauteurs identiques, et à la mise en fonction de ses dernières, via une alimentation électrique à déterminer sur place avec le bureau d'accueil. Cette installation devra être réalisé pour que les caisses restent en fonction le temps du chantier.

Dépose et déplacement des 3 caisses, avec remise en fonction temporaire.

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS**

3 unités

- **Dépose réseau électrique**

Dépose de l'ensemble du réseau électrique situé sur la façade

Dépose des prises intérieures et extérieure, comprenant la dépose du réseau de distribution.

Compris la dépose et mise en sécurité du Tableau Général Électrique desservant le local

L'ensemble des éléments constituant le tableau pourra être réutilisé suivant avis de l'entreprise en charge et en accord avec la maitrise d'œuvre

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS**

1 Ensemble

2.2.3.2. DÉMOLITION ET ÉVACUATION

L'ensemble des éléments ci-après listé, feront l'objet d'une démolition soignée et d'une évacuation et traitements en décharge agréée dans le respect des réglementations en vigueur.

- **Démolition des revêtements de façade extérieur**
Après la dépose préalable de l'ensemble des éléments sur la façade, dépose et évacuation du bardage extérieur constitué de deux épaisseurs de planche de 30mm.

L'ensemble du bois devra être déposé et évacué en décharge agréée.

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS**

20 m²

- **Dépose et évacuation de la porte**
Dépose de l'ensemble constitué de la porte bois d'accès à l'espace technique, et de son cadre bois.

Évacuation en décharge agréée, compris la serrurerie

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS porte bois 73 x 200**

1 unités

- **Démolition du revêtement intérieur**
Après la dépose préalable de l'ensemble des éléments présent sur l'intérieur de la façade, dépose et évacuation du lambris intérieur ep 18mm

L'ensemble du bois devra être déposé et évacué en décharge agréée.

Pour mémoire : le revêtement intérieur de la salle de réunion sera conservé dans la mesure du possible

Localisation : **Façade intérieur local technique**

13 m²

- **Démolition de la cloison intérieure**
Démolition du Garde-Corps existant de l'espace du local technique
Le garde-corps est réalisé en cloison type BA 13 de 70 mm d'épaisseur, Surmonter par une lisse bois.

Démolition et évacuation de l'ensemble en filière agréée

Localisation : **Façade intérieur local technique**

2,50 m²

2.2.4. MODIFICATION D'OUVERTURE

Modification d'ouverture suivant nouveau plan de réservation. Les anciennes réservations devront être rebouché après avoir remis en œuvre une reprise de structure adapté.

- **Réservation des emplacements pour caisses**
Réalisation des réservations pour passage des modules de caisse. Ces caisses seront supportées par les châssis métalliques existant. La réservation n'aura donc pas vocation structurelle de support.
Les réservations mesureront 75 cm de large par 135cm de hauteur.
Elles seront précisément implantées suivant les plans pour que le bardage extérieur soient cohérent avec l'ensemble.
Cette prestation comprendra l'obstruction des réservations existantes avec la reprise cohérente des éléments de structure du mur ossature bois (Section de l'ossature 80 x 60 mm, à vérifier après démontage du bardage)

Localisation : Façade extérieur SUD du PUNTAS

3 unités

- **Modification d'ouverture**
Modification de l'ouverture de la porte bois, donnant accès au local technique.
Pour se faire le passage sera élargie de 73 cm à 95 cm et la hauteur sera modifié de 200 cm à 220 cm.
Cette prestation comprendra la reprise de l'ossature bois (80x60mm) afin de recréer l'ouverture aux nouvelles dimensions.
La reprise devra se faire afin de renforcer.

Localisation : Porte façade SUD du PUNTAS

1 unité

2.2.5. MISE EN PLACE DES CAISSES

Suite aux modifications des réservations, mise en place des caisses aux côtes préalablement défini.

Les côtes d'emplacement devront respecter et devront faire l'objet d'un soin particulier afin de respecter l'esthétique finale de la façade.

La mise en œuvre des caisses se fera en coordination avec le lot signalétique et la mise en œuvre des tôles de fond.

Cette prestation comprendra alors la pose des caisses, compris la fixation des châssis au sol. Ainsi que la mise en œuvre des tôles de signalétique en pourtour de ses dernières (Tôle fourni par le lot signalétique)

Localisation : Façade extérieure SUD du PUNTAS

3 unités

2.2.6. PORTE BOIS

Fourniture et mise en œuvre d'une porte bois, pour accès au local technique

Porte dimension 95 x 220 ht

Ouvrant à l'anglaise, poussant droit

Constitué d'une âme pleine recouvert d'un revêtement Claire voie dans la continuité du bardage existant. Un soin particulier devra être porté à l'alignement avec le bardage.

L'ensemble de la serrurerie devra être fournie, et posé en même temps. L'ensemble des pièces métallique de serrurerie apparente devront être de couleur noire.

Un système de fermeture par barillet et clefs sera mis en œuvre.

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS**

1 unité

2.2.7. BARDAGE EXTÉRIEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un bardage bois extérieur.

La fixation du bardage se fera par des clous inox à tête bombé

L'ensemble des essences de bois seront choisi afin de respecter les fortes contraintes climatique hivernale du lieu. L'ensemble des bois devront faire l'objet d'un suivie de la filière type PEFC.

La prestation comprend la mise en place d'une structure primaire pour maintenir la surélévation de bardage de 28 cm au-dessus de l'arrase actuelle.

Constitution du revêtement extérieur

- Panneaux de contreventement type OSB marine bouveté 4 faces épaisseur minimum 28 mm vissés sur ossature bois existante.
Fixation par visserie inox.
- Pare pluie noir sans écriture apparente, prévue pour pose de bardage type claire voie (pare pluie renforcé et soudée).
- Liteauage douglas ou mélèze (idem bardage et revêtement intérieur) classe 3 ou 3+, pose Horizontal, comprenant la mise en œuvre de cadre autour des réservations liées au percement des caisses et de la porte d'accès
Fixation par visserie inox.
- Bardage Vertical type claire voie en douglas ou mélèze type classe 3 ou 3+.
Section des bois 45mm x 45 mm, avec coupe en biseau aux extrémité haute et basse.
Fixation par cloue à tête bombé inox
- Mise en œuvre d'une bavette en zinc en pied de mur afin de protéger les bois des projections d'eau de pluie

Localisation : **Façade SUD du PUNTAS**

25 m2

2.2.8. REVETEMENT INTERIEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un lambris bois intérieur ep 18 mm vernis.

La fixation du bardage se fera par des clous de menuisier.

L'essence de bois sera identique à l'essence de bois choisi pour le revêtement extérieur.

Localisation : Façade intérieure du local technique

13 m2

2.2.9. ELECTRICITÉ

Réalisation du réseau électrique suivant plan électrique.

Le mise en œuvre comprendra la réalisation du nouveau tableau électrique suivant les nouvelles distributions.

- Tableau générale électrique Local technique
- 1 SA + 2 luminaires Local technique
- 6 PC Mur intérieur SUD
- 3 Alimentations caisses Mur intérieur SUD
- 2 PC extérieure Mur extérieur SUD
- 1 SA + 3 luminaires exter Mur extérieur SUD
- 2 prise RJ 45 Mur extérieur SUD
- 2 radiateurs électrique type Atlantic SOKIO digital 1000 w, ou équivalent
- 1BAES Au-dessus porte de service SUD

Localisation : Façade SUD du Puntas / du local technique

1 Ens.

2.2.10. MODIFICATION DU SOL INTERIEUR

Modification du sol intérieur du local technique.

Après démolition du garde-corps existant Réalisation d'un plancher au niveau +0.52, au dos des caisses.

Le plancher sera réalisé sur une structure bois type Solive fixé sur des potelet bois, eux même fixé au sol via des sabot métallique boulonner sur la dalle béton existante. Les solives pourront également se fixer directement sur les murs à l'aide de sabot métallique. Largeur de l'estrade 107 cm, longueur de l'estrade 302 cm.

Le revêtement de sol sera réalisé ainsi :

- Solives bois 7 x22 ht
- Panneau CTBX 28 mm
- OSB 15 mm Vernis + couche d'impression (option granuleuse anti-dérapante)
- Mise en œuvre d'un revêtement type linoleum naturel tarket

Localisation : Local technique / façade SUD

3.10 m2

2.2.11. ESCALIER BOIS

Réalisation d'un escalier bois constitué de deux limons latéraux et de marche. L'escalier n'aura pas de contremarche

Escalier hauteur à franchir 52 cm, ligne de foulée 78 cm

Nombre de marche 4, hauteur de marche 16 cm

L'escalier sera en bois essence identique au revêtement lambris intérieur (Douglas ou mélèze). Il recevra un vernis ainsi que revêtement granulé anti-dérapant.

Localisation : **Local technique**

1 Ens.

2.2.12. GARDE CORPS BOIS

Réalisation d'un garde-corps bois pour la protection des chutes de l'estrade et de l'escalier. Le garde-corps sera composé d'une lisse haute ht / sol 100cm et d'une lisse basse allège 10 cm.

Le remplissage se fera par un barreaudage simple espacé de 10 cm.

L'essence de bois sera identique

Localisation : **Local technique**

3.90 ml

2.2.13. OPTION

En option du chiffrage, sera réalisé une estimation pour une variante concernant l'extension du sol du local technique.

Mise à niveau de l'ensemble du sol du local technique avec le sol extérieur

Le plancher sera réalisé sur une structure bois type Solive fixé sur les murs périphérique de façade, à l'aide de sabot métallique. Les réservations dans les doublages existant devront être soignée afin d'impacter au minimum les finitions visibles du dessus de plancher.

Longueur de porter maximale des solives 300 cm.

Le revêtement de sol sera réalisé ainsi :

- Solives bois 7 x22 ht
- Panneau CTBX 28 mm
- OSB 15 mm Vernis + couche d'impression (option granuleuse anti-dérapante)
- Mise en œuvre d'un revêtement type linoleum naturel tarket

Prise en compte des moins-values relative à l'intervention :

- Moins value pour estrade
- moins value pour garde corps
- moins value pour escalier
- moins value pour lambris de soubassement

Localisation : **Ensemble du local technique**

12 m2

Fin du lot 04

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

DPGF - LOT04 - Bâtiment

PON Projet	DCE Phase	B08 Numéro	DPGF Pièce	LOT04 Lot	A Indice
----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------------

Art	Descriptif	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
2.2.1	Travaux préliminaires / Mise en place				1,00	FTF		- €
2.2.2	Mise en sécurité				1,00	FTF		- €
2.2.3	Travaux de démolition / dépose							
2.2.3.1	Dépose d'élément en vue de remise en place	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	<u>Dépose des billetteries</u>							
	-dépose de l'ensemble guichet et billetterie -Compris remise en fonction au nouvel emplacement pendant durée du chantier				3,00	U		- €
	<u>Dépose du réseau électrique existant</u>							
	-dépose de l'ensemble du réseau électrique, compris le tableau pour ré-emploi -Compris évacuation en point de collecte agréé				1,00	ENS		- €

TOTAL - €

2.2.3.2	Démolition et Évacuation	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	<u>Démolition revêtement de façade extérieur</u>							
	-Dépose du bardage bois constitué de deux couche de planche ep 30mm				20,00	m2		- €
	<u>Dépose et évacuation de la porte existante</u>							
	-dépose de la porte bois 73 x 200ht et évacuation compris serrurerie				1,00	ENS		- €
	<u>Démolition revêtement de façade extérieur</u>							
	-Dépose du lambris intérieur ep 18 mm et évacuation en filière agréée				13,00	m2		- €
	<u>Démolition des cloisons intérieures</u>							
	-démolition du garde corps type placostyl + évacuation des gravat en filière agréée				2,50	m2		- €

TOTAL - €

2.2.4	Modification d'ouverture	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	<u>Réservation des emplacements caisses</u>							
	-Modification des ouvertures pour nouvel emplacement des caisses				3,00	U		- €
	<u>Modification d'ouverture</u>							
	-Modification de l'ouverture pour mise en œuvre de la porte de service dim. origine 73 x 200 dim projet 95 x 220				1,00	ENS		- €

TOTAL - €



2.2.5	Mise en place des caisses	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Mise en place des caisses dans réservation pré-établi. Compris raccordement électrique et mise en place des chassiss. Compris mise en place de la tôle de fond fournie par le lot signalétique.				3,00	U		- €

TOTAL - €

2.2.6	Porte bois	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Fourniture et mise en œuvre d'une porte bois dimension 95x220ht Porte poussant droit, comprise serrurerie et revêtement type bardage.				1,00	U		- €

TOTAL - €

2.2.7	Bardage Extérieur	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Fourniture et pose d'un bardage bois extérieur type claire voie (douglas), compris panneau de contreventement, et pare pluie soudé				25,00	U		- €

TOTAL - €

2.2.8	Revêtement intérieur	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Fourniture et pose d'un revêtement bois intérieur type lambris (douglas)				13,00	U		- €

TOTAL - €

2.2.9	Électricité	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Fourniture et pose de l'ensemble de l'électricité du local: <ul style="list-style-type: none"> • Tableau générale électrique Local technique • 1 SA + 2 luminaires Local technique • 6 PC Mur intérieur SUD • 3 Alimentations caisses Mur intérieur SUD • 2 PC extérieure Mur extérieur SUD • 1 SA + 3 luminaires externe Mur extérieur SUD 				1,00	ENS		- €

TOTAL - €

2.2.10	Modification du sol intérieur	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	PHT
	Fourniture et pose d'un ensemble pour création du nouveau sol intérieur de la partie technique, type estrade: <ul style="list-style-type: none"> • Solives bois 7 x22 ht • Panneau CTBX 28 mm • OSB 15 mm Vernis + couche d'impression granuleuse anti-dérapante 				3,10	m2		- €

TOTAL - €



2.2.11	Escalier bois	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	Fourniture et pose d'un escalier bois, pour liaison entre le palier d'entrée et l'espace technique				1,00	Ens		- €

TOTAL	- €
--------------	-----

2.2.11	Garde corps bois	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	Fourniture et pose d'un garde corps bois, sur le linéaire du nouvel estrade et le long du nouvel escalier.				3,90	ml		- €

TOTAL	- €
--------------	-----

TOTAL Version Base	- €	- €
---------------------------	-----	-----

2.2.12	Option	Larg.	haut.	Prof.	Quantité	U	PU	P HT
	Mise en œuvre d'un plancher sur l'ensemble du local technique comprenant: -dépose de l'ensemble électrique compris -dépose des bureaux existant et tout autre mobilier divers				1,00	Ens		- €
	_Mise en œuvre d'une structure type Solive 75x200 _Mise en oeuvre d'un revêtement type OSB 28 mm _Mise en oeuvre d'un revêtement de plancher type linoleum naturel				11,00	m2		- €
	_Moins value pour Garde corps bois _Moins value pour lambris de soubassement				1,00	Ens		- €

TOTAL	- €
--------------	-----

TOTAL Option	- €	- €
---------------------	-----	-----

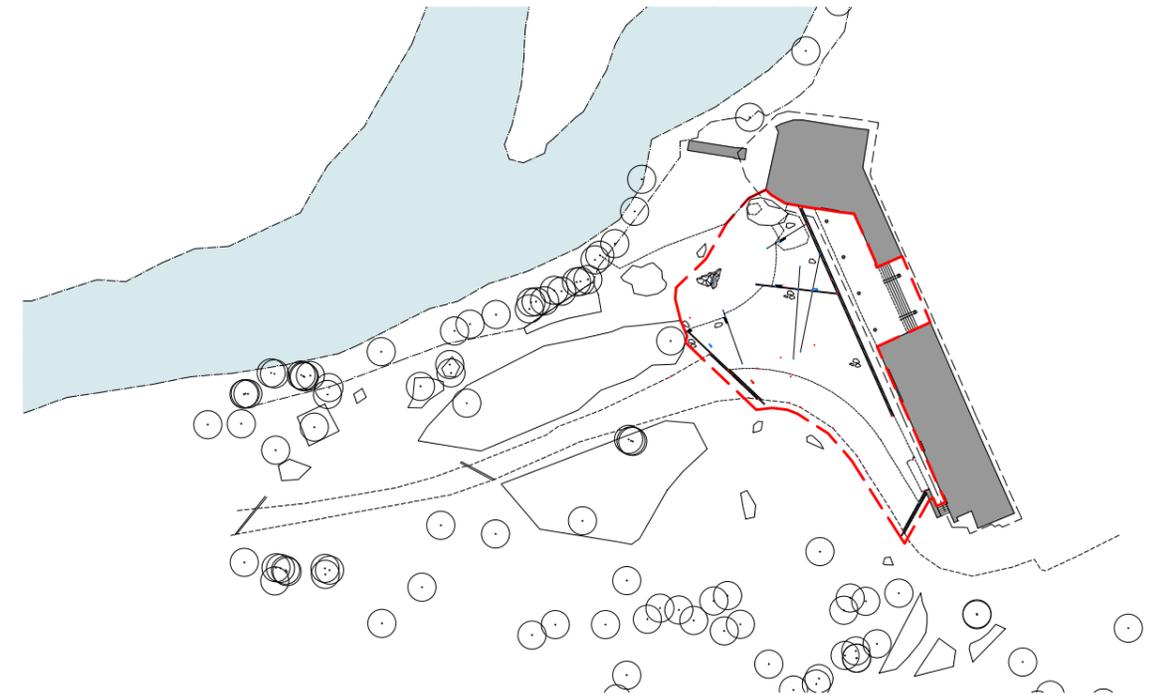
**Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne,
y compris signalétique et sculpture**



Maitrise d'ouvrage
Parc National des Pyrénées
Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
BP 736- 65007 Tarbes



Les Pyrénées
Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
Mandataire - Paysagiste concepteur

SARL Tikopia
Cotraitant Scénographe

Sébastien Pradel Designer
Cotraitant Designer

SAS PAPYR
Sous-traitant Architecte

Guillaume Besnier
27 Avenue des pics
65150 Saint-Laurent-de-Neste
06 42 71 29 15
atelierdudehors@gmail.com

Romuald Rousset
Centre d'affaires les ilas
77 Avenue des lilas
64000 Pau
contact@tikopia.net

Sébastien Pradel
29 Avenue du 8 mai 1945
69500 Bron
contact@sebastienpradeldesigner.com

Jérémy Lay
Zone PPI
Route Tarbes Toulouse
65150 Saint-Laurent-de-Neste
papyr.archi@gmail.com

Carnet détails - LOT04 - Bâtiment

PON
Projet

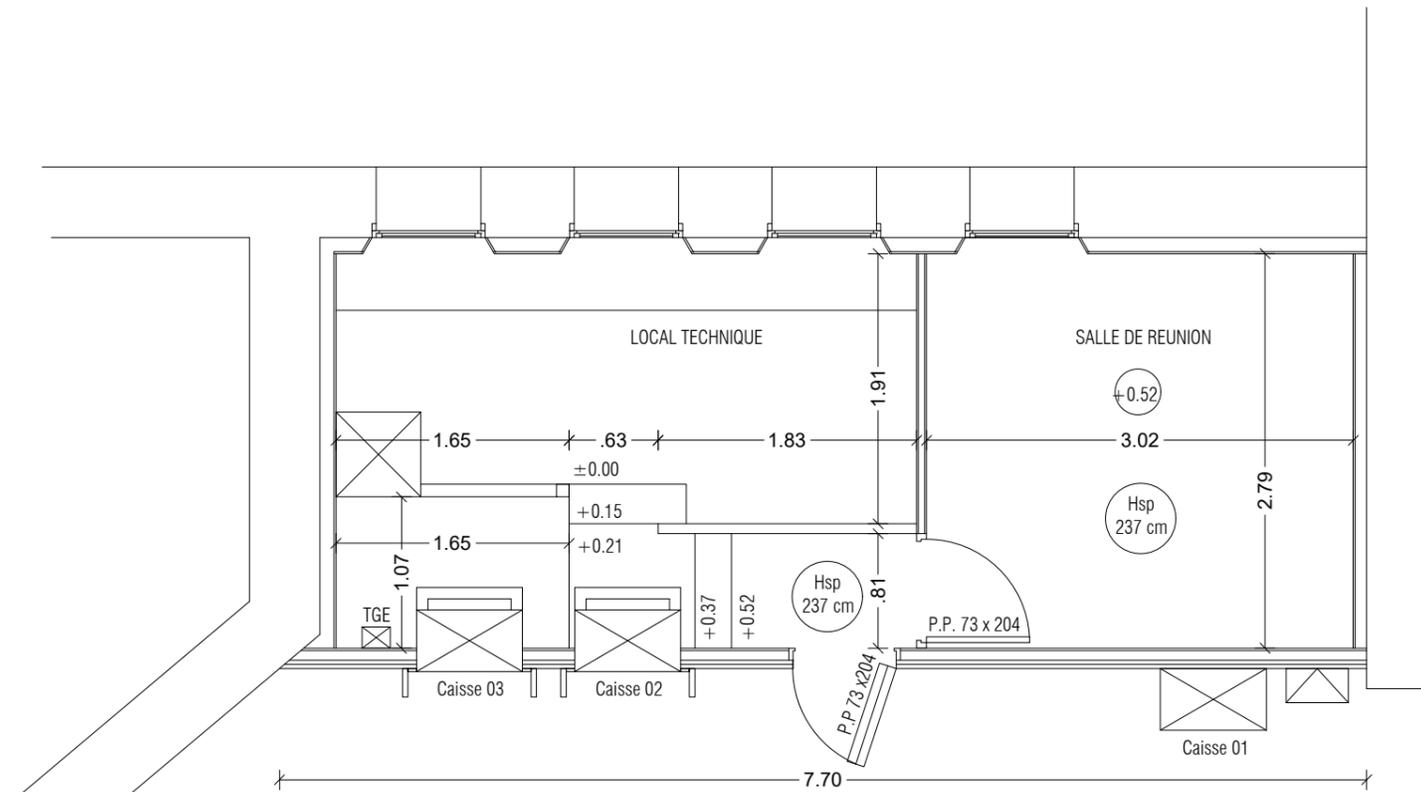
DCE
Phase

C06
Numéro

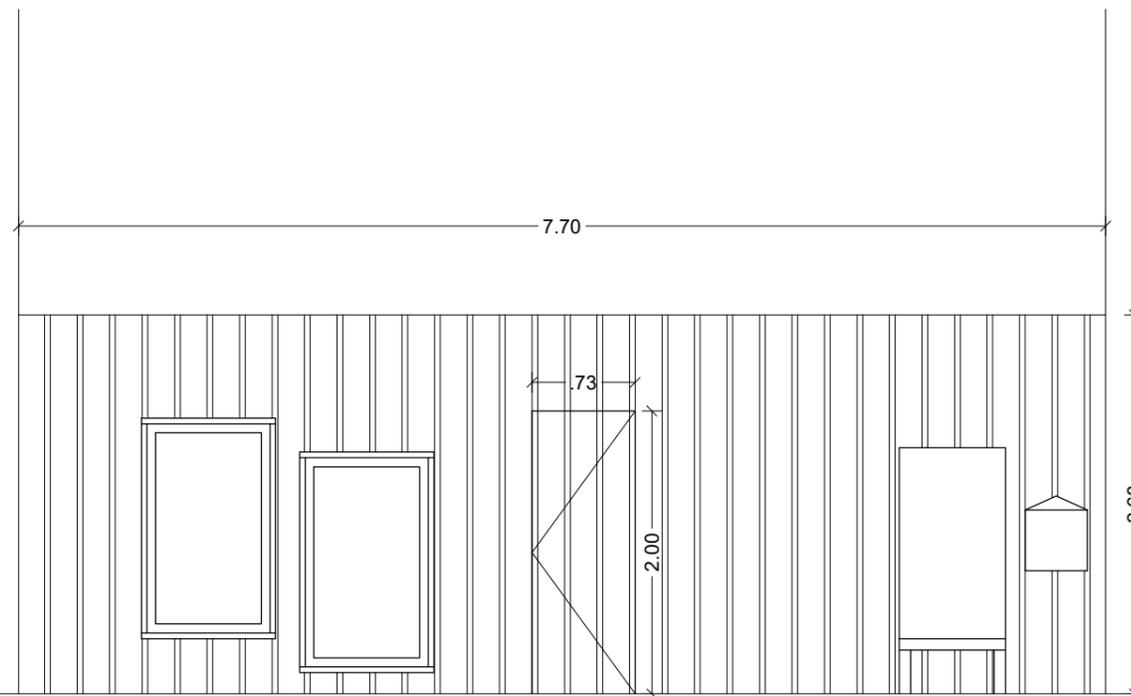
DTL
Pièce

LOT04
Lot

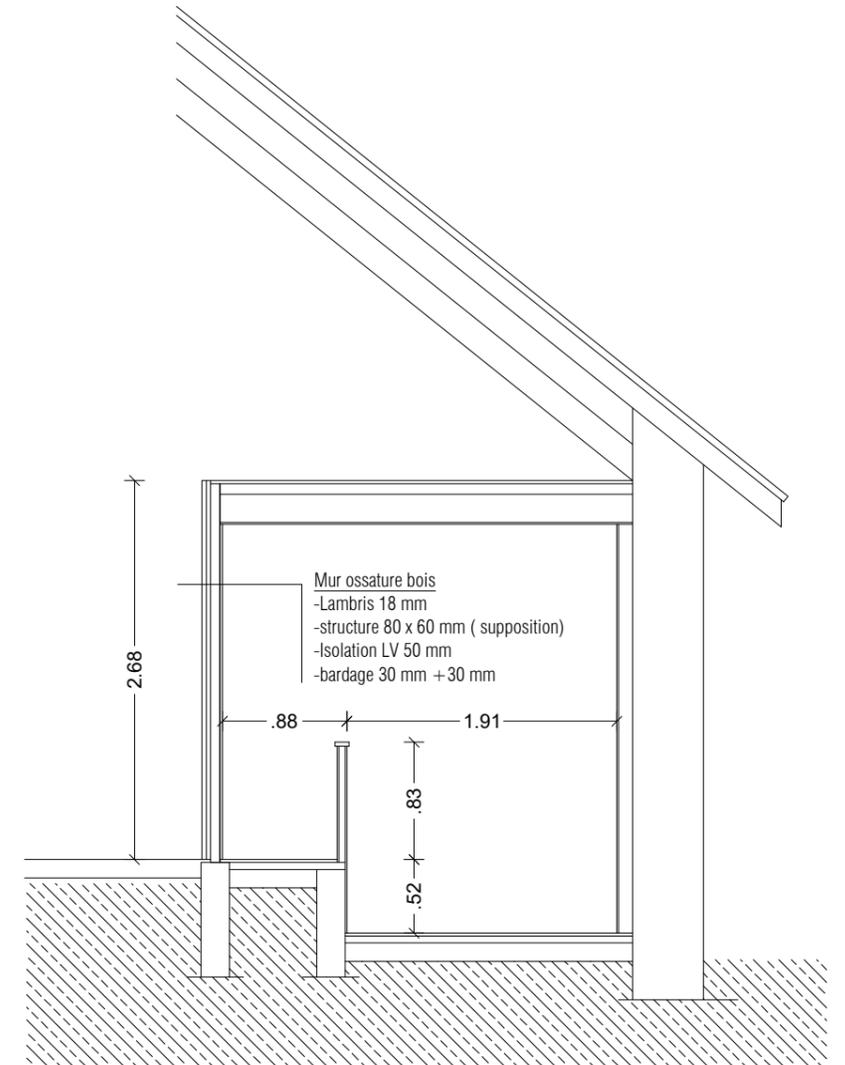
A
Indice



Plan Rdc



Façade principale



Coupe de principe

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel - PAPYR Architecture

PON
Projet

DCE
Phase

Plan État des lieux

A	22/07/22
A3	1/50

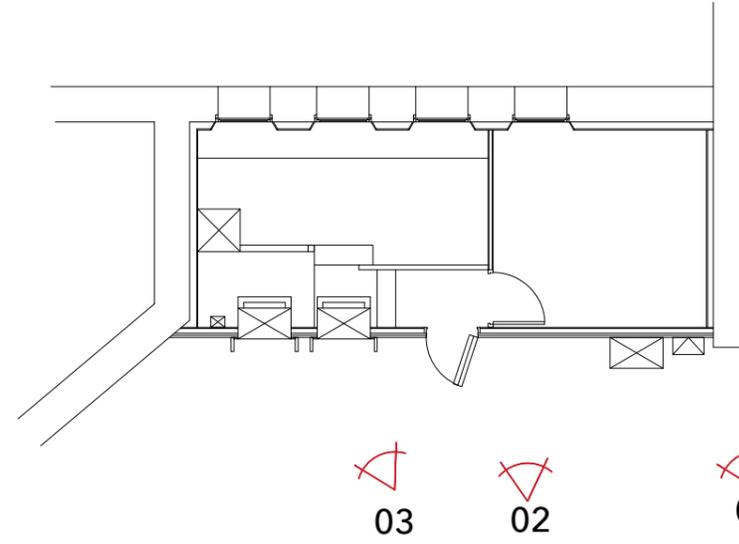


Photo 01

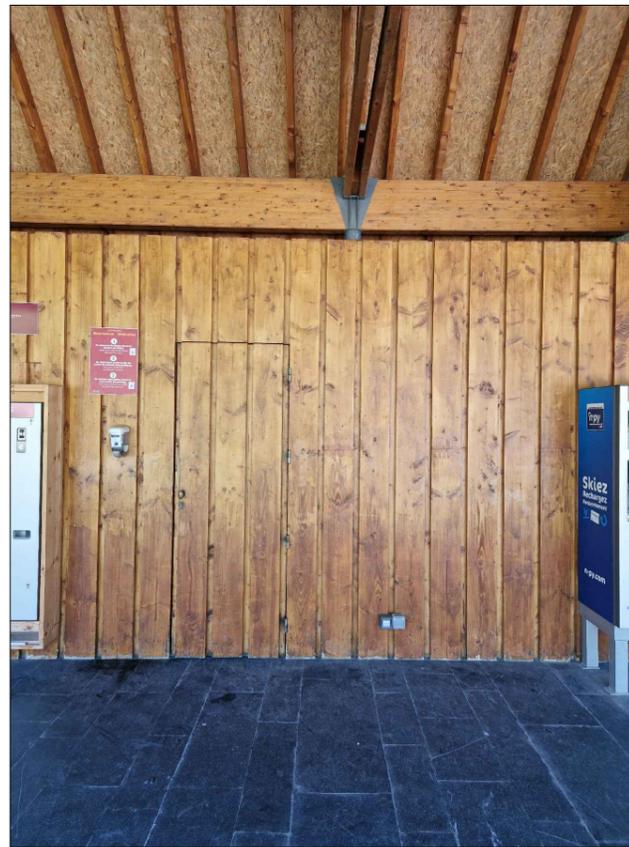


Photo 02

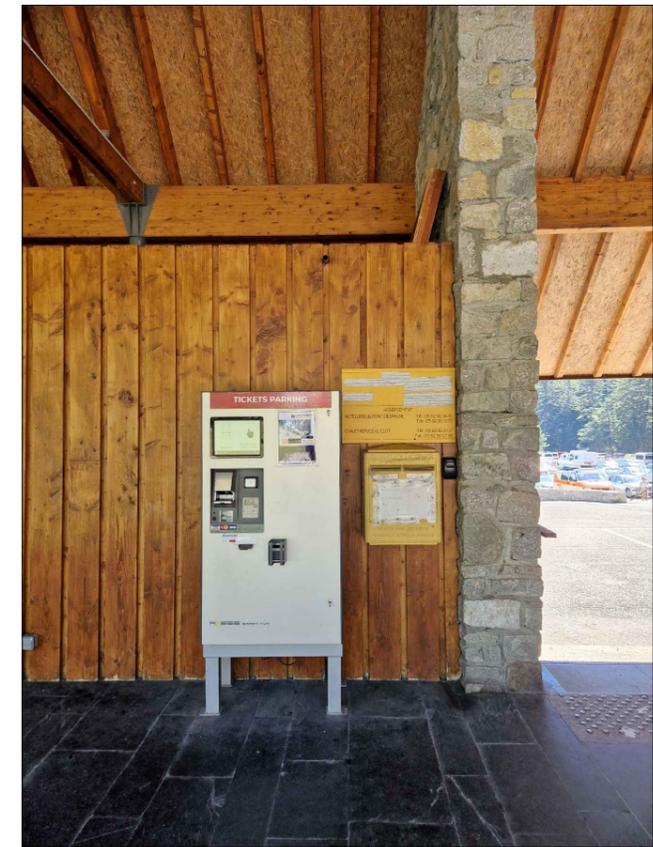


Photo 03

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel - PAPYR Architecture

PON
 Projet

DCE
 Phase

Relevé photographique

A	22/07/22
A3	...

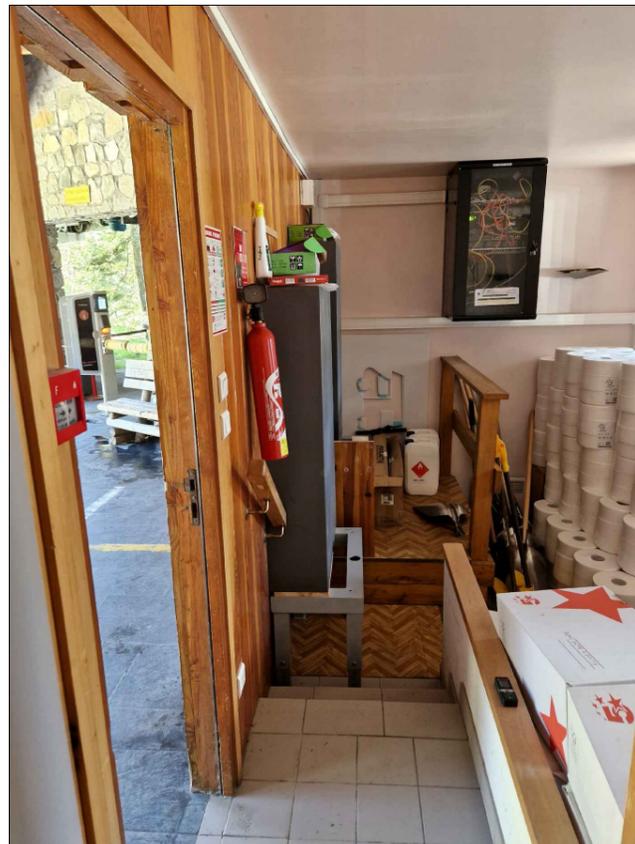
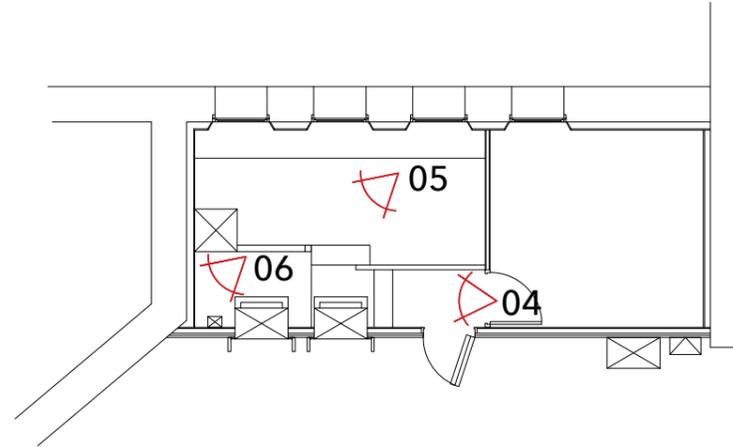


Photo 04



Photo 05

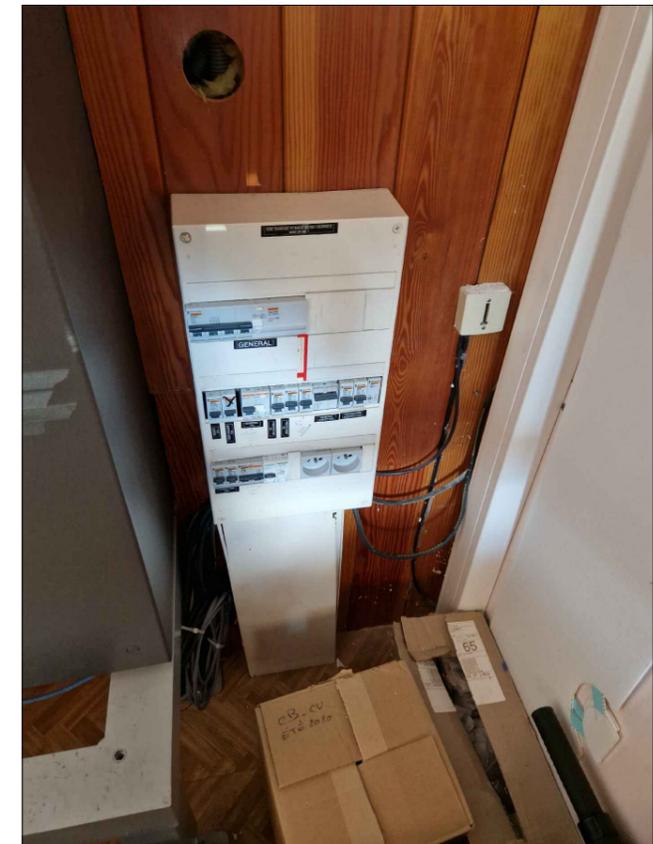


Photo 06

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel - PAPYR Architecture

PON
 Projet

DCE
 Phase

Relevé photographique

A

22/07/22

A3

...

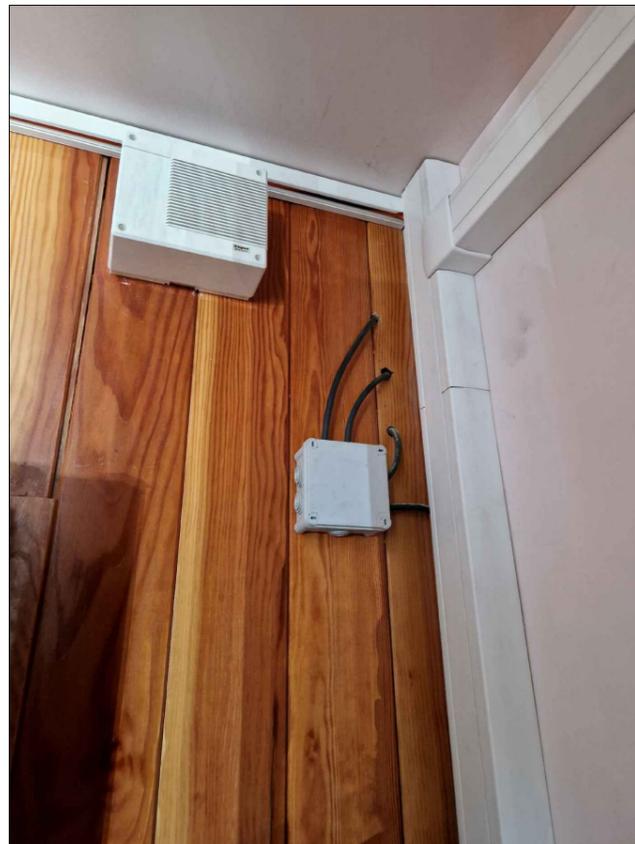
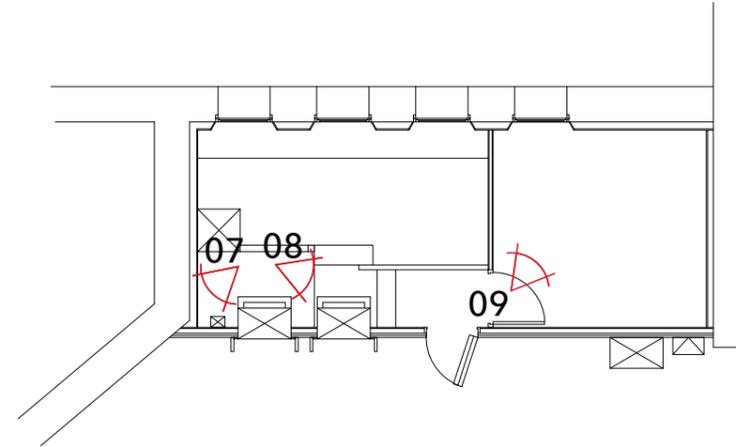


Photo 07

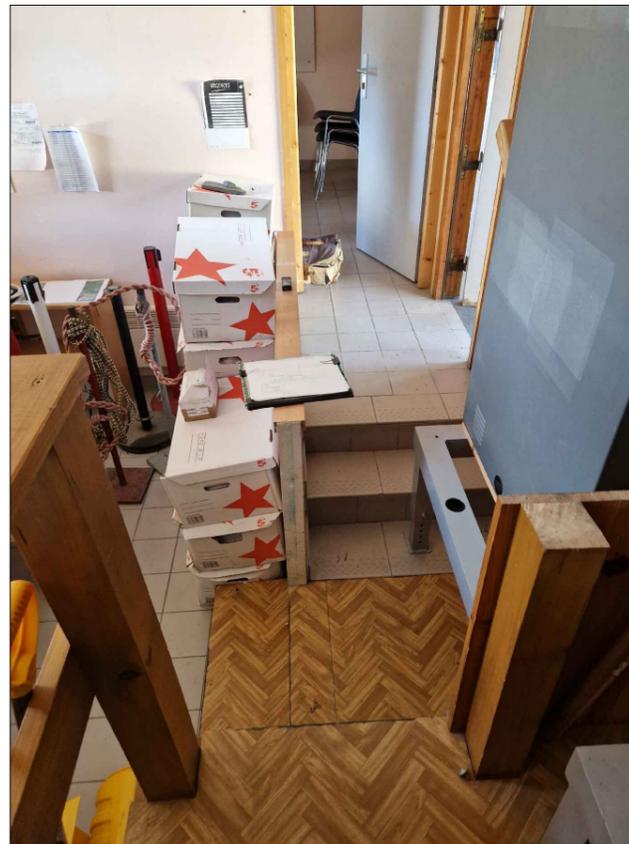


Photo 08

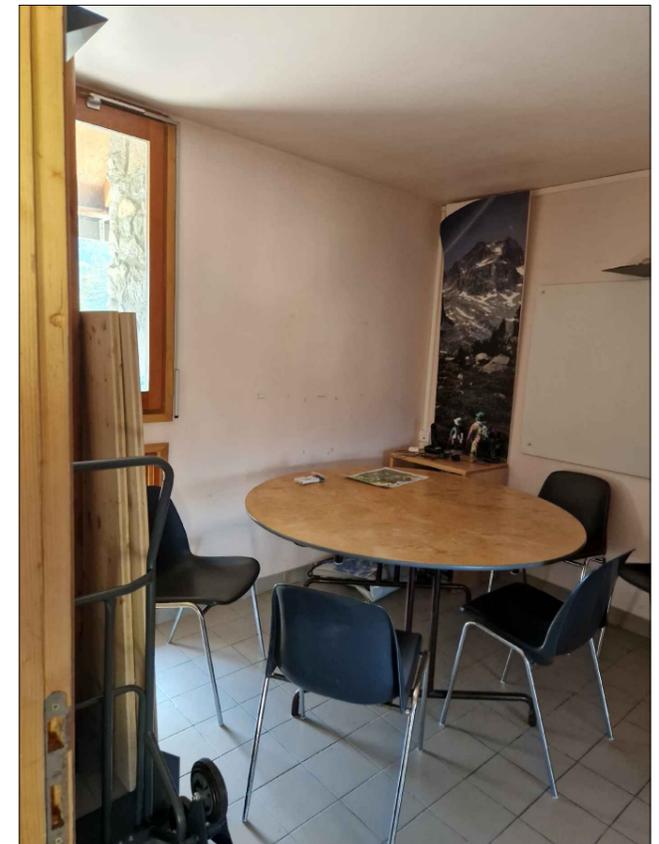


Photo 09

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

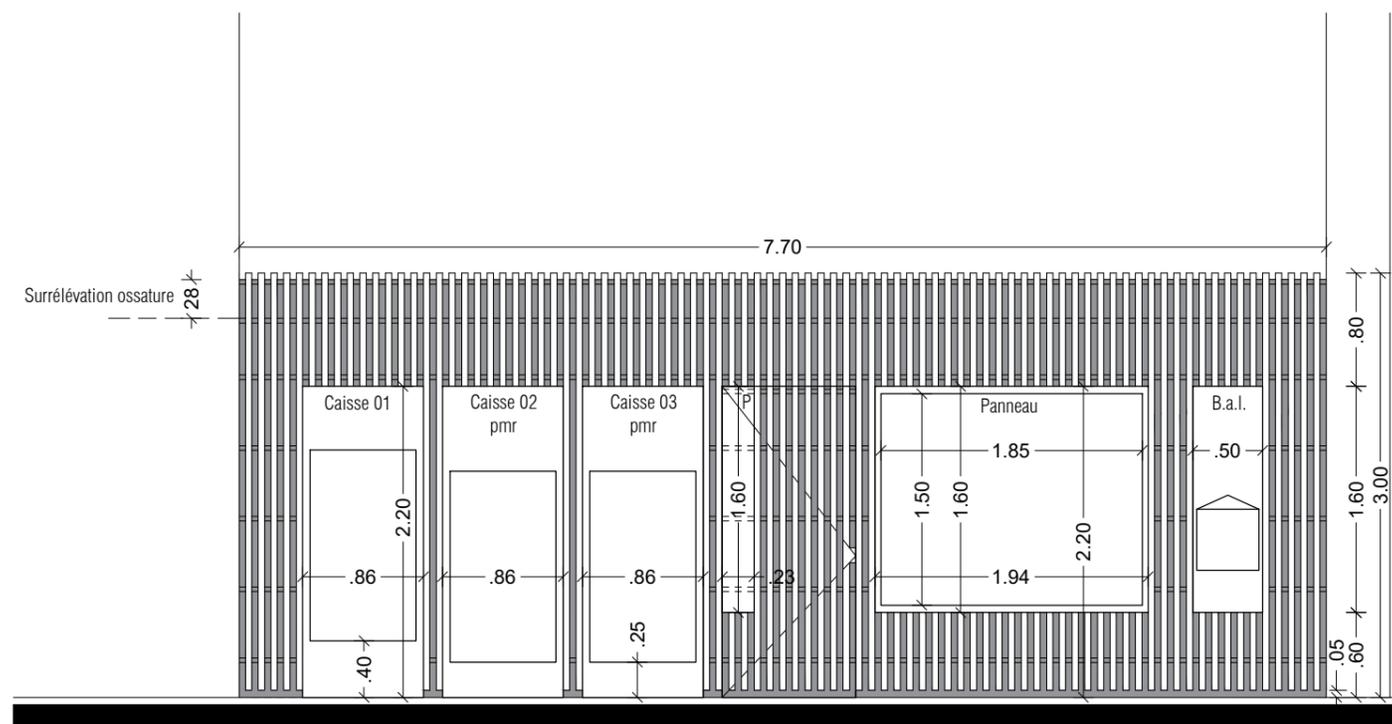
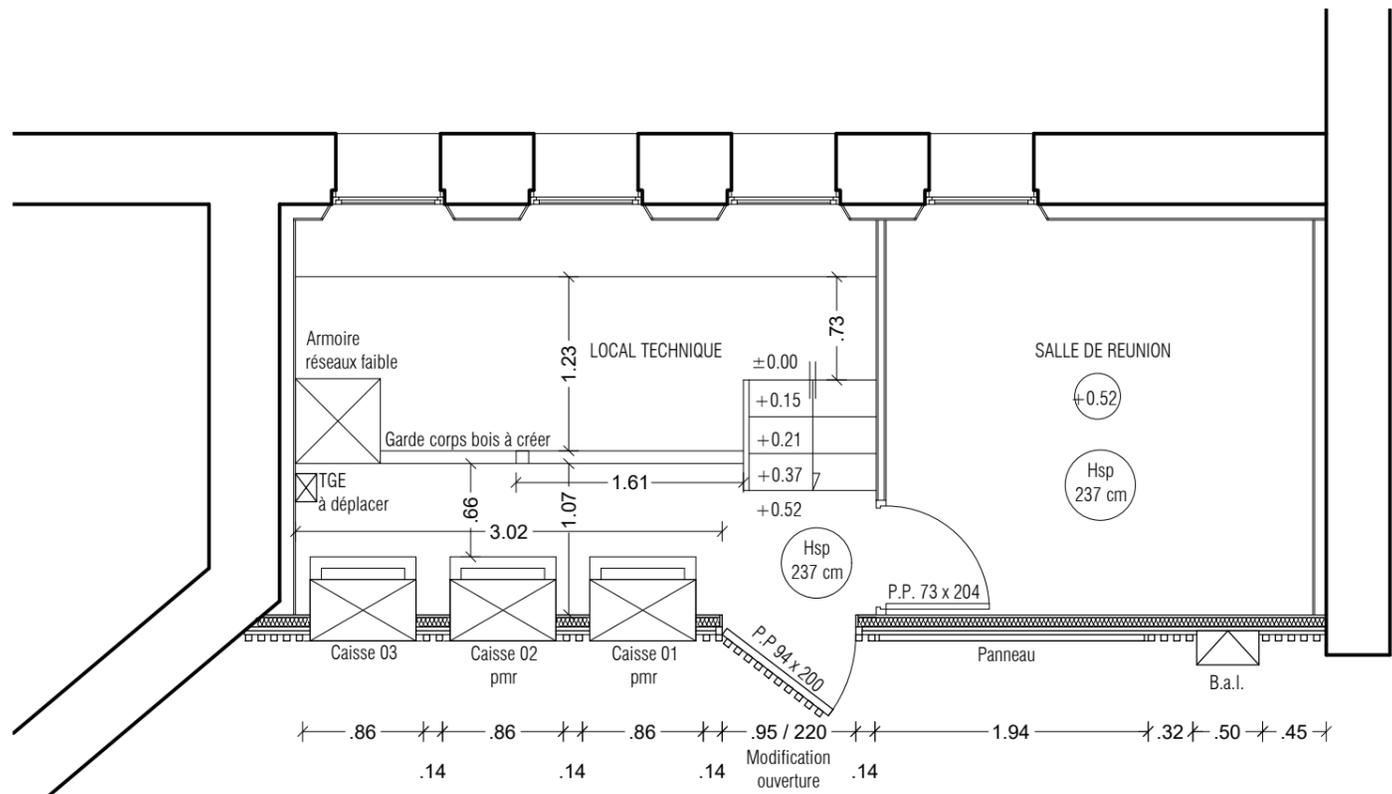
Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel - PAPYR Architecture

PON
 Projet

DCE
 Phase

Relevé photographique

A	22/07/22
A3	...



Extension Mur ossature bois
 -Extension de structure
 + 28 cm
 -Base structure identique mur existant
 -Finition de bardage Haut, Chanfreiné 45 degrés

Mur ossature bois
 -Lambris 18 mm
 -structure 80 x 60 mm (conservée)
 -Isolation LB 50 mm
 -Panneau OSB 28 mm peint en noir
 -Pare pluie (noir sans écriture)
 -contrelatage 27 mm
 -bardage claire voie 45 mm + 45mm

Soubassement Mur Ossature bois
 -Garde au sol mini de 5 cm
 -Tôle de finition Goutte d'eau à placer
 -Finition du soubassement bardage, par chanfrein 45 degrés

Extension de plancher
 -Linoleum gris
 -extension sol par OSB 28mm
 -Structure bois 75 200
 -Potelet bois pour solives extér.
 -Lambris pour finition remontée

Garde corps bois:
 -Lambris 18 mm
 -structure 80 x 60 mm
 -Lambris 18 mm
 -Lisse haute Mélèze 100 x 45 ht

Amélioration de l'accueil du public au Pont d'Espagne

Maitrise d'ouvrage : Parc National des Pyrénées
 Maitrise d'oeuvre : Atelier du Dehors - Tikopia - Sébastien Pradel - PAPYR Architecture

PON
 Projet

DCE
 Phase

Plan Projet

A	22/07/22
A3	1/50

Travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs pour le site du Pont d'Espagne, y compris signalétique et sculpture



Maitrise d'ouvrage
 Parc National des Pyrénées
 Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
 BP 736- 65007 Tarbes



es Pyrénées
 Parc National



Maitrise d'oeuvre

Atelier du Dehors
 Mandataire - Paysagiste concepteur

Guillaume Besnier
 27 Avenue des pics
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 06 42 71 29 15
 atelierdudehors@gmail.com

SARL Tikopia
 Cotraitant Scénographe

Romuald Rousset
 Centre d'affaires les ilas
 77 Avenue des lilas
 64000 Pau
 contact@tikopia.net

Sébastien Pradel Designer
 Cotraitant Designer

Sébastien Pradel
 29 Avenue du 8 mai 1945
 69500 Bron
 contact@sebastienpradeldesigner.com

SAS PAPYR
 Sous-traitant Architecte

Jérémy Lay
 Zone PPI
 Route Tarbes Toulouse
 65150 Saint-Laurent-de-Neste
 papyr.archi@gmail.com

Planning Prévisionnel des Travaux

PON <i>Projet</i>	DCE <i>Phase</i>	B09 <i>Numéro</i>	PPT <i>Pièce</i>	000 <i>Lot</i>	A <i>Indice</i>
-----------------------------	----------------------------	-----------------------------	----------------------------	--------------------------	---------------------------

Gave du Marcadau

Le Puntas

Rochers déplacés

Entrée télécabine

Espace enherbé à préserver

Corde tendue existante

Pierre affleurante

Voie de desserte recalibrée

Vers le pont d'Espagne

Le Puntas

LEGENDE

Revêtements de sol

- Grave compactée
- Monocoque ou bicouche
- Volige acier
- Reverdos
- Caniveau à grille existant conservé
- Pierres affleurantes

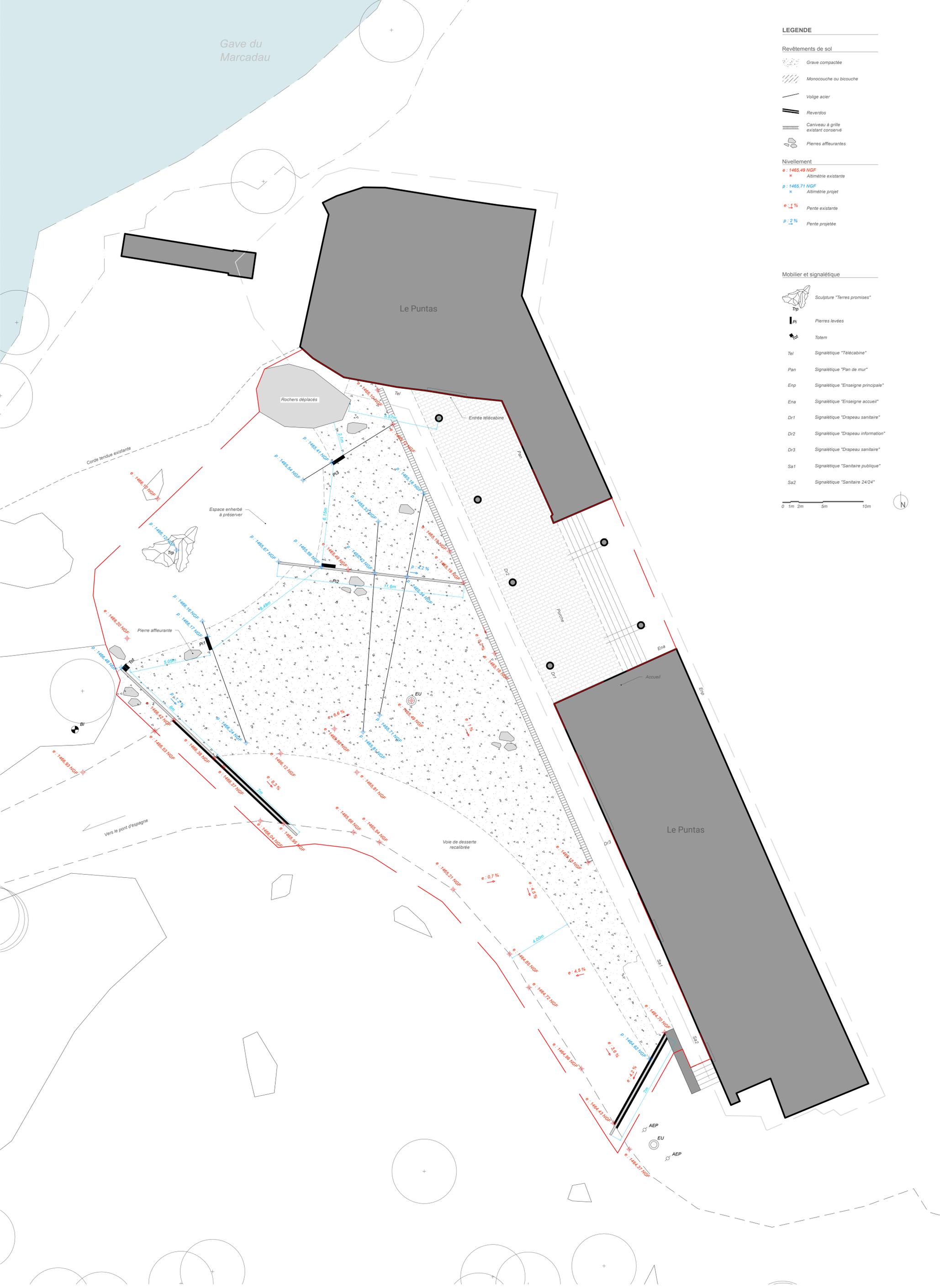
Nivellement

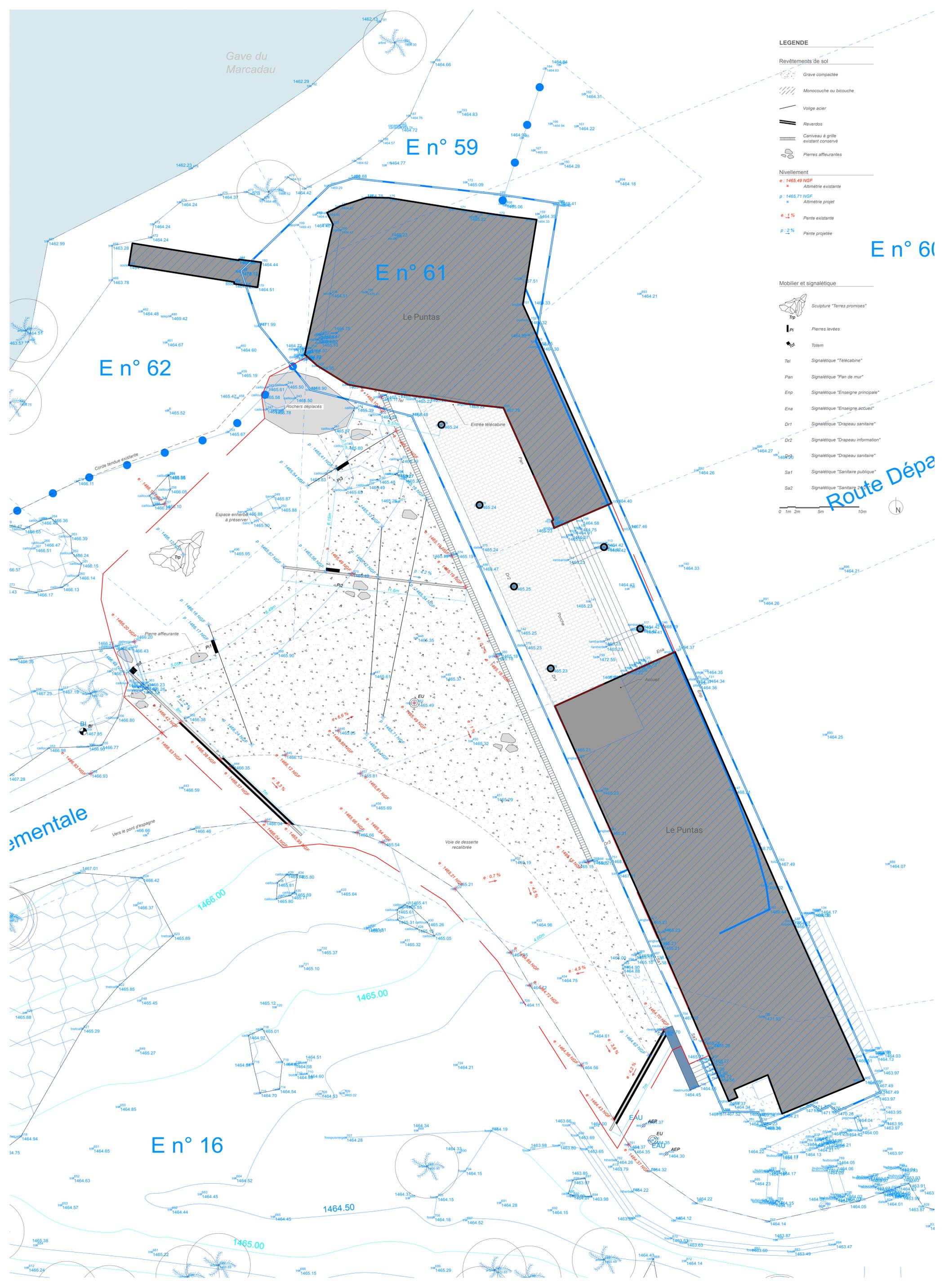
- e : 1465,49 NGF Altimétrie existante
- p : 1465,71 NGF Altimétrie projet
- e : -1 % Pente existante
- p : -2 % Pente projetée

Mobilier et signalétique

- Sculpture "Terres promises" (Tp)
- Pierres levées (Pl)
- Totem (To)
- Signalétique "Télécabine" (Tel)
- Signalétique "Pan de mur" (Pan)
- Signalétique "Enseigne principale" (Enp)
- Signalétique "Enseigne accueil" (Ena)
- Signalétique "Drapeau sanitaire" (Dr1)
- Signalétique "Drapeau information" (Dr2)
- Signalétique "Drapeau sanitaire" (Dr3)
- Signalétique "Sanitaire publique" (Sa1)
- Signalétique "Sanitaire 24/24" (Sa2)

0 1m 2m 5m 10m





LEGENDE

Revêtements de sol

- Grave compactée
- Monocouche ou bicouche
- Voilage acier
- Reverdis
- Carriveau à grille existant conservé
- Pierres affleurantes

Nivellement

- e : 1465.49 NGF (Altimétrie existante)
- p : 1465.71 NGF (Altimétrie projet)
- e : 1% (Pente existante)
- p : 2% (Pente projetée)

Mobilier et signalétique

- Sculpture "Terres promises" (Tp)
- Pierres levées (Pi)
- Totem (To)
- Signalétique "Télécabine" (Tel)
- Signalétique "Pan de mur" (Pan)
- Signalétique "Enseigne principale" (Enp)
- Signalétique "Enseigne accueil" (Ena)
- Signalétique "Drapeau sanitaire" (Dr1)
- Signalétique "Drapeau information" (Dr2)
- Signalétique "Drapeau sanitaire" (Sa1)
- Signalétique "Sanitaire publique" (Sa2)

0 1m 2m 5m 10m



DÉPARTEMENT DES HAUTES - PYRÉNÉES
COMMUNE DE CAUTERETS
Pont d'Espagne

PLAN TOPOGRAPHIQUE

ECHELLE : 1 / 200

DEMANDEUR : AVENIR MONTAGNES
Section E parcelles n° 16, 19, 58, 59, 60, 61, 62 et 63

Système X, Y rattaché au R.G.F. 93 (CC43)
Classe de précision : 1 (0 à 5 cm)

LÉGENDE

- : borne incendie
- : bouche à clé
- : regard
- : application cadastrale (sans garantie juridique)
- : banc
- : clôture existante
- : Panneau de signalisation
- : Altimétrie
- : plaque telecom
- : arbre
- : mur de clôture
- : bâtiment
- : zone rocheuse
- : zone enneigée



Date : 30/03/2022 Version : 1 Numéro dossier : 2022-022



Notes observations... :
Seuls les éléments visibles lors du relevé apparaissent sur ce plan.
La neige encore présente sur certaines zones n'a pas permis de vérifier la présence d'éventuels éléments au sol.

